

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 octobre 1980.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*en application des dispositions de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, au nom :*

*de la Commission des Affaires économiques et du Plan,*

*de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées,*

*et de la Commission des Affaires sociales,*

**sur les perspectives des équilibres extérieurs de la France dans le nouvel environnement international.**

Par MM. Edgard PISANI, Charles BEAUPETIT, Louis BOYER, Jacques CHAUMONT, Robert LAUCOURNET, Maurice PRÉVOTEAU,

Sénateurs.

---

TOME III

**LES ÉCHANGES D'« INVISIBLES »**

---

*Commerce extérieur. — Accords internationaux - Banques - Communauté économique européenne (C.E.E.) - Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.) - Coopération scientifique, culturelle et technique - Douanes - Echanges internationaux - Energie - Industries agro-alimentaires - Politique extérieure - Politique monétaire - Système monétaire européen (S.M.E.) - Tokyo Round - Tourisme - Travailleurs étrangers.*

## SOMMAIRE DU TOME III

### LES ÉCHANGES D'« INVISIBLES »

	Pages
INTRODUCTION. — « INVISIBLES » ET SERVICES .....	7
<b>CHAPITRE 1. — NOS ÉCHANGES D'« INVISIBLES » SITUENT GLOBALEMENT NOTRE PAYS A UN NIVEAU HONORABLE .....</b>	<b>11</b>
A. — L'importance croissante des services au sein de l'économie française ....	12
B. — La contribution de la France au développement des exportations mondiales de services .....	14
C. — Les échanges d'« invisibles » dans la balance des paiements .....	16
1. <i>L'importance des « invisibles » dans la balance des paiements courants.</i> .....	16
2. <i>La complexité des « invisibles » : les imperfections du recensement statistique</i> .....	28
a) Des recettes d'« invisibles » non identifiées : le « biais statistique » ..	28
b) Les imperfections statistiques de certaines lignes .....	29
1° La ligne des « assurances » : .....	29
a) les résultats comptables ne correspondent pas à l'activité réelle des compagnies .....	29
b) la ligne « assurances » est, en grande partie, dénuée de signification économique .....	31
2° La ligne des « transports maritimes » : .....	31
a) des données incomplètes .....	32
b) des données disparates .....	33
3° La ligne des « voyages » : la diversité des évaluations .....	34
c) L'absence quasi totale de sources statistiques : les flux de services informatiques .....	37
3. <i>La diversité des « invisibles » : l'inégalité des masses</i> .....	40
a) Les « invisibles » autres que les services .....	40
b) Les services proprement dits .....	41
<b>CHAPITRE 2. — LES CHARGES STRUCTURELLES .....</b>	<b>45</b>
A. — Le coût de la main-d'œuvre immigrée .....	46
1. <i>L'incidence des prestations sociales versées</i> .....	46
2. <i>La concentration des dépenses sur un petit nombre de pays</i> .....	47
3. <i>Des recettes correspondantes d'un montant limité</i> .....	48
B. — Le financement des opérations avec d'autres Etats .....	50
C. — Les dépenses afférentes au maintien de la présence française dans le monde	54

	Pages
<b>CHAPITRE 3: — L'UTILITÉ D'UN EXCÉDENT DE LA BALANCE DES « SERVICES »</b> .....	57
<b>A. — L'identification des faiblesses traditionnelles et la nature des actions correctives à entreprendre</b> .....	59
<b>1. Les opérations annexes aux importations et aux exportations de     marchandises</b> .....	59
<b>a) Les frais accessoires sur marchandises :</b> .....	59
1° Leur montant global est étroitement lié à la progression des transactions commerciales .....	61
2° La répartition géographique de ces échanges .....	62
3° Le solde dépend de l'amélioration des conditions de nos contrats commerciaux (développement des ventes C.A.F. et des achats F.O.B., adaptation de la chaîne de transport) .....	62
<b>b) Les transports maritimes</b> .....	66
1° Le montant des échanges .....	67
2° Les taux de fret .....	73
<b>c) Les transports autres</b> .....	75
1° Le transport aérien .....	76
2° La voie ferrée .....	79
3° Les transports routiers .....	79
4° Le transport fluvial .....	79
<b>d) Les assurances</b> .....	80
1° L'action des pouvoirs publics .....	80
2° Des faiblesses permanentes .....	82
<b>2. Les brevets et redevances</b> .....	89
a) Les statistiques du ministère de l'Industrie .....	89
b) La crise de l'activité inventive .....	92
c) Les perspectives d'action .....	96
<b>B. — L'exploitation de nos forces relatives</b> .....	100
<b>a) Les grands travaux et la coopération technique</b> .....	100
1° Les incertitudes politiques .....	102
2° Les incertitudes économiques .....	102
<b>b) La balance touristique</b> .....	106
1° L'action des responsables .....	106
2° Les variations de parités monétaires .....	108
3° Le développement des investissements immobiliers privés de non- résidents .....	110
4° La sensibilité de la ligne « voyages » aux fluctuations du revenu observées à l'étranger .....	112
<b>c) Les activités d'intermédiation</b> .....	113
1° Les résultats .....	114
2° Perspectives de la création et du développement de marchés à terme. 114	114
<b>d) Les intérêts, dividendes et autres revenus du capital</b> .....	115
1° Les conséquences du développement de l'activité internationale des banques françaises .....	118
2° Les autres composantes de la ligne (coupons, dividendes, etc.) ..	119

	Pages
e) <i>Les autres services</i> .....	122
1° <i>Le travail à façon et réparations</i> .....	122
2° <i>Les services financés par crédits fournisseurs</i> .....	122
3° <i>Les services divers non individualisés</i> .....	124
<b>CONCLUSION. — LES PERSPECTIVES DE NOS ÉCHANGES D'INVISIBLES ..</b>	<b>131</b>
1° <i>Des projections officielles contradictoires</i> .....	132
2° <i>Des perspectives encourageantes à ne pas surestimer</i> .....	134
<b>ANNEXE. — L'évolution des réserves de change de la France de 1977 à 1979 ....</b>	<b>137</b>

**LES ÉCHANGES  
D' « INVISIBLES »**

---

## INTRODUCTION

### « INVISIBLES » ET SERVICES

Un examen qualitatif de la structure des échanges d'un pays révèle les forces et les faiblesses de son développement. Le commerce extérieur d'un Etat constitue, à cet égard, un des indices les plus sûrs de l'inégale aptitude des économies à surmonter les difficultés inhérentes aux contraintes imposées par l'évolution des rapports de puissance entre les pays.

Le renforcement progressif des structures de l'industrie française, malgré la lenteur des transformations et l'insuffisance des résultats obtenus, permet à notre pays de rivaliser avec ses concurrents directs. Sans doute ne faut-il pas oublier que la conquête de parts de marché supplémentaires, dans la zone des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, demeure une entreprise difficile : l'enjeu de la longue lutte commencée après la brutale majoration du coût des hydrocarbures, en septembre 1973, est précisément de figurer en bonne place parmi les fournisseurs des Etats développés.

Les défauts structurels de nos échanges de marchandises ont été identifiés lors de notre précédent rapport (1) : dans certains secteurs, la reconquête du marché intérieur est une nécessité vitale ; nos ventes à l'étranger incorporent trop peu de valeur ajoutée ; la spécialisation de notre appareil de production répond assez mal aux exigences de la demande mondiale.

Mais enfin, à force de volonté et sous l'effet de l'ouverture des frontières, l'industrie française devient essentielle dans l'édifice économique et social : un travailleur sur quatre participe à l'effort d'exportation national.

Cette progression de la contribution de la France au commerce mondial des marchandises suscite également un accroissement des échanges d'« invisibles ».

Le secteur tertiaire joue un rôle majeur au sein de notre économie ; ainsi, peu à peu, la France prend place parmi les Etats les plus développés, en suivant et en prolongeant l'exécution des contrats concernant les transactions sur biens réels.

---

(1) Rapport d'information sur les enjeux et les conditions des équilibres extérieurs de la France (Sénat, n° 31, 1978-1979).

Il serait toutefois illusoire de se masquer l'ampleur des difficultés à surmonter. Le précédent rapport avait constaté, pour la regretter, l'inappétence des industriels français pour la promotion commerciale de leur produits : le Français, avait-on souvent affirmé, n'est pas un homme de négoce, car il ne sait pas vendre sur les marchés extérieurs. L'examen de nos échanges d'invisibles confirme malheureusement cette faiblesse. Mais avant d'aborder en détail le sujet, une précision méthodologique s'impose.

Les « services » sont, *stricto sensu*, définis par énumération limitative dans la balance des paiements (voyages, transports, brevets et redevances, etc.).

Les « invisibles » correspondent à une conception plus large, qui regroupe, outre les « services » :

- le négoce international ;
- le coût de la main-d'œuvre immigrée ;
- le financement des opérations avec d'autres Etats et les organisations internationales ;
- certaines recettes et dépenses afférentes au maintien de la présence française dans le monde.

Ce rassemblement disparate au sein de la catégorie des « invisibles » peut surprendre. La seule similitude entre les services et les transferts est leur caractère soi-disant « invisible ». Or, les transferts d'économies des travailleurs immigrés devraient en fait venir en déduction des recettes de l'industrie correspondant aux exportations de marchandises ; par ailleurs, les dépenses d'aide au Tiers-Monde mériteraient d'être déduites non pas seulement des seules recettes de services, mais de toutes les ressources extérieures.

La rubrique manque donc singulièrement d'unité, d'autant plus que, comme le précisent les différents documents traitant de ce sujet, on ne définit les « invisibles » qu'en énumérant les transactions immatérielles qui les constituent (1). Le degré de précision peut donc être inégal selon la conception retenue.

Le présent rapport utilise volontairement les différentes lignes de la balance des paiements publiée sous le double timbre du ministère de l'Economie et de la Banque de France (2). Cependant, comme on le

---

(1) Cf. plus particulièrement, la nomenclature des opérations invisibles courantes de la Communauté économique européenne, prévue à l'article 106 du Traité de Rome, celle de l'Organisation de coopération et de développement économique (dont le code de la libération de ces opérations fournit, en annexe, la liste) et le rapport de M. Pierre Figeac, présenté au Conseil économique et social, les 11-12 février 1975, sur « l'importance des exportations invisibles pour l'équilibre de notre balance des paiements ».

(2) L'élaboration de la balance des paiements est cependant, en majeure partie, le résultat des travaux de la Direction générale des services étrangers de la Banque de France.

verra, le caractère extrêmement approximatif et aléatoire des recensements statistiques, dont la valeur est très inférieure aux évaluations des échanges de marchandises, conduit constamment, soit à compléter des informations lacunaires à partir d'autres sources de renseignements, soit à regretter l'absence de données disponibles.

Une observation fondamentale doit alors être formulée avant de procéder à une analyse des « invisibles ». L'insuffisance des informations, sur toutes ces lignes, est évidente. Or, une telle carence n'est pas nouvelle, car les commissions du VII<sup>e</sup> Plan, ainsi que le Conseil économique et social avaient demandé aux différents organismes de tutelle un effort particulier pour améliorer notre connaissance des « invisibles ». Cinq années ont passé et tout — ou quasiment tout — reste encore à accomplir en ce domaine. Il importe donc d'identifier les raisons pour lesquelles cet effort n'a pas encore été entrepris : cette situation est-elle le résultat d'une volonté délibérée de ne pas divulguer des renseignements ou bien ne traduit-elle qu'une incapacité technique à saisir les données ? Notre système statistique est trop exclusivement fondé sur les marchandises ; le développement du secteur des services au sein de notre économie impose que des précisions soient rapidement fournies sur les causes de la carence constatée (1).

Les efforts de la Banque de France visant à améliorer notre connaissance de la réalité statistique doivent donc être encouragés.

Malgré ces lacunes, on peut estimer que la progression récente des échanges d'« invisibles » situe notre pays à un niveau honorable ; mais l'existence de charges structurelles, dont le coût est très lourd, souligne l'utilité pour notre économie d'obtenir un excédent de la balance des services pour compenser l'ampleur de ces sorties de fonds.

---

(1) Un groupe de travail sur les services liés au commerce extérieur (S.L.C.E.) a été constitué en 1977 sous l'égide de la direction du Trésor ; son objet était d'étudier les moyens permettant d'obtenir une connaissance aussi précise que possible des transactions sur services réalisées simultanément aux achats et ventes de marchandises à l'étranger.

Mais cette instance n'a essentiellement travaillé, en liaison avec la direction générale des Douanes, que sur le coefficient de passage C.A.F./F.O.B. et les services directement liés au commerce extérieur, sans toutefois pouvoir opérer une ventilation selon leurs diverses composantes.



## CHAPITRE 1

# **NOS ÉCHANGES D' « INVISIBLES » SITUENT GLOBALEMENT NOTRE PAYS A UN NIVEAU HONORABLE**

L'évolution globale de nos échanges d' « invisibles » doit d'abord être appréciée compte tenu de la croissance des activités du secteur tertiaire au sein de notre économie ; les caractéristiques du commerce extérieur d'un pays traduisent en effet les forces et les faiblesses des structures économiques internes. Cette analyse explique parfaitement l'importance de la participation de notre pays aux exportations mondiales de services. Mais elle suggère également que, si ces opérations jouent désormais un rôle essentiel au sein de notre balance des paiements, la complexité des transactions sur « invisibles » soulève de graves difficultés de recensement statistique ; elle conduit également à souligner l'inégalité de la contribution des différentes « lignes » de la balance à notre équilibre global.

## A. — L'IMPORTANCE CROISSANTE DES SERVICES AU SEIN DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Le montant et la structure des échanges extérieurs d' « invisibles » d'un pays dépendent évidemment de l'importance du secteur tertiaire au sein de l'économie. Mais que faut-il entendre par « secteur tertiaire » ?

Les activités ainsi désignées ne peuvent être identifiées aisément, car leur diversité empêche toute tentative de classification à partir d'un ou de plusieurs critères. Les spécialistes, notamment Colin Clark et Jean Fourastié, proposent donc une définition purement résiduelle de la notion de « secteur tertiaire », en confondant dans une même masse tout ce qui ne relève ni de l'agriculture, ni des mines, ni de l'industrie.

Les principaux postes de la balance des paiements, en énumérant les rubriques intéressées, procèdent de façon plus constructive (transports, banques, assurances, etc.). Mais quelle que soit la définition retenue, il apparaît que l'importance des services dans l'économie française a progressivement et constamment augmenté depuis la fin de la deuxième guerre mondiale : cette croissance peut être constatée d'après un rappel de l'évolution de plusieurs données.

● La part de la *population active* employée dans le tertiaire est passée, de 1949 à 1976, de 36,7 % à 53,4 % ; la responsabilité majeure de cet accroissement des effectifs incombe aux banques inscrites, dont le nombre des employés a crû de plus de 85 % de 1960 à 1977 ; globalement, depuis la Libération, les créations nettes d'emplois dans les services ont été près de quatre fois plus nombreuses que dans l'industrie.

● La part du secteur tertiaire dans la *valeur ajoutée totale* de l'économie est aujourd'hui de 55 %, contre 48 % en 1960.

● En 1976, les ménages ont affecté 36,7 % de leurs dépenses à des achats de services marchands, c'est-à-dire, au sens de la comptabilité nationale, de ceux qui retirent de la vente sur un marché plus de 50 % de leurs ressources (commerces, transports, postes, hôtels, etc.), contre seulement 25,8 % en 1959.

Mais ce développement des services ne constitue pas toujours un aspect positif.

D'abord, la productivité du travail dans le tertiaire s'accroît à un rythme plus faible que dans les autres secteurs ; cependant, la part

des investissements du secteur tertiaire, qui représentait le tiers environ du montant total des investissements productifs privés en 1960, a atteint plus de 40 % en 1976. Cette dernière constatation ne permet toutefois pas de conclure au caractère décisif de la contribution des services au développement de l'économie ; en effet, la croissance des dépenses d'équipement du tertiaire, pendant les quinze dernières années, s'explique aisément compte tenu de la nécessité d'un « rattrapage » à partir de la faible intensité capitalistique de ce secteur au début des années 1960.

En second lieu, comme dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique, les prix du tertiaire ont augmenté plus rapidement que l'indice général ; de 1959 à 1975, ils ont même contribué pour plus de la moitié à l'accroissement du coût de la vie ; ce phénomène peut être expliqué par la faible productivité des services combinée avec une hausse importante des salaires qui constituent la majeure partie de la valeur ajoutée ; les majorations de rémunérations tendent alors à s'aligner sur les augmentations des secteurs à forte productivité.

Cette analyse, très globale, permet cependant de constater que le développement des activités tertiaires constitue, depuis près de vingt-cinq ans, une réalité : il serait anormal, même si certaines activités des services se trouvent abritées de la concurrence internationale (restauration, par exemple), de ne pas apercevoir les conséquences de cette évolution sur nos échanges extérieurs.

Tous les autres Etats industrialisés ont d'ailleurs connu une évolution semblable à celle de notre pays.

Le rapport d'un groupe de prospective à long terme, publié dans le cadre de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, souligne notamment que, dans la Communauté économique européenne, le secteur tertiaire est « traditionnellement peu exportateur », mais que son rôle dans les échanges extérieurs « s'accroît rapidement » (1). Ce document indique que les entreprises européennes détiennent de fortes positions dans les banques et les assurances, malgré certaines faiblesses dans la publicité.

La France, quant à elle, contribue nettement au développement des exportations mondiales de services.

---

(1) « L'Europe les vingt prochaines années », La Documentation française, janvier 1980 (Rapport d'un groupe animé par Jacques Pelletier et Gérard Tardy), p. 82-83.

## B. — LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS MONDIALES DE SERVICES

Compte tenu des difficultés statistiques relatives à la connaissance de l'évolution des « invisibles », il est difficile d'apprécier exactement l'importance relative de la France dans les échanges mondiaux de cette nature : il existe, en effet, des pratiques différentes, suivies d'Etat à Etat, pour décrire la réalité.

Une série présente cependant des garanties assez sûres : le poste « Services » de la balance des paiements établi pour chaque pays par le Fonds monétaire international, qui ne regroupe ni les transferts privés, ni les opérations gouvernementales, mais qui inclut le tourisme, le fret, les assurances, etc.

Selon ces statistiques, en 1977, la France a réalisé 7,41 % des exportations mondiales de services. Ce résultat la situe après les Etats-Unis (21,14 %), la République fédérale d'Allemagne (8,94 %), le Royaume-Uni (8,87 %), mais nettement avant le Japon (5,42 %), les Pays-Bas (4,51 %), l'Italie (4,36 %) et la Belgique (3,71 %).

Le tableau ci-dessous fournit le classement détaillé des principaux Etats intéressés, en 1977, par le commerce mondial des services.

### CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES PRINCIPAUX ETATS INTERESSES EN 1977 PAR LES ECHANGES DE SERVICES

(En millions de droits de tirage spéciaux [D.T.S.] ; en 1977, 1 D.T.S. = 1,16 dollar des Etats-Unis.)

	Exportations	Importations
Etats-Unis .....	48.787	33.051
R.F.A. ....	20.628	26.021
Royaume-Uni .....	20.469	15.769
France .....	17.101	16.189
Japon .....	12.524	17.608
Pays-Bas .....	10.423	8.960
Italie .....	10.078	8.633
Belgique .....	8.576	7.650
Suisse .....	6.139	2.965
Canada .....	5.455	10.776
Arabie saoudite .....	3.865	9.896

Ce résultat statistique doit cependant être interprété avec prudence compte tenu des reclassements et des regroupements de postes, qui ne coïncident pas nécessairement entre les données du Fonds et les estimations des services nationaux chargés d'établir la balance des paiements de leur pays.

Mais il fournit un ordre de grandeur significatif, surtout si l'on tient compte des évolutions enregistrées depuis 1970.

En effet, en 1970, la part de la France dans les exportations mondiales de services n'était que de 6,33 %.

**CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES PRINCIPAUX ÉTATS INTÉRESSÉS EN 1970  
PAR LES EXPORTATIONS MONDIALES DE SERVICES**

(En millions de droits de tirage spéciaux [D.T.S.] ; en 1970, 1 D.T.S. = 1 dollar des États-Unis.)

	Exportations
Etats-Unis .....	23.189
Royaume-Uni .....	11.429
R.F.A. ....	8.673
France .....	6.341
Italie .....	5.804
Japon .....	4.009
Pays-Bas .....	3.935
Canada .....	3.414
Belgique .....	2.029
Suisse .....	2.635

L'examen comparé des situations relatives de 1970 et de 1977 conduit à formuler trois constatations :

— En sept années, la R.F.A. a dépassé le Royaume-Uni pour les exportations, mais d'extrême justesse.

— Au cours de la même période de référence, la France a maintenu sa position mais, derrière elle, la progression du Japon, qui est passé devant l'Italie, risque de menacer son quatrième rang.

— L'Arabie saoudite a acquis, en 1977, une situation honorable ; en 1970, ce pays ne réalisait que 0,28 % des exportations mondiales de services (soit 283 millions de D.T.S.) ; il en assurait 1,67 % en 1977, grâce à l'importance croissante du montant des intérêts rémunérant ses placements à l'étranger, mais aussi à la suite d'un effort d'adaptation de ses ports et du développement des activités de transport aérien.

La principale conclusion à retirer de cette étude est que la France augmente progressivement, mais encore trop lentement, sa part du marché mondial des exportations de services. Ce résultat doit cependant être apprécié compte tenu des particularités propres aux différents postes qui constituent les services ; l'examen ultérieur de ces activités permettra de préciser et de nuancer l'analyse.

## **C. — LES ÉCHANGES D' « INVISIBLES » DANS LA BALANCE DES PAIEMENTS**

Les résultats récents de notre balance des « invisibles », et surtout, des services, incitent à un optimisme raisonné, malgré l'ampleur des incertitudes actuelles sur le caractère structurel ou conjoncturel de notre excédent.

Au-delà de cette réalité économique, apparaissent alors clairement les deux caractéristiques majeures des « invisibles » : leur complexité, que traduisent les imperfections du recensement statistique et leur diversité, que révèle en particulier l'inégalité de leur contribution à notre balance des paiements.

### **1. L'importance des « invisibles » dans la balance des paiements courants**

La balance des paiements courants fournit les transactions réelles avec l'étranger ; le solde de ces opérations peut être présenté comme l'emploi ou la ressource qui explique la variation des créances et dettes des mouvements en capital.

Ce document comprend traditionnellement les marchandises, les services et les transferts unilatéraux.

De 1973 à 1979, en soldes cumulés, la balance des paiements courants de la France a été déficitaire de 53.972 millions de francs.

Ce chiffre est le résultat de deux déficits et de deux excédents :

— les déficits intéressent les transferts unilatéraux (— 87.378 millions de francs) et les échanges de marchandises (— 58.772 millions de francs) ;

— les excédents portent sur les services (+ 80.866 millions de francs) et sur les opérations de négoce international (+ 11.312 millions de francs).

**BALANCE DES PAIEMENTS FRANCE-EXTÉRIEUR — ANNÉE 1979**

(En millions de francs.)

TITRES - POSTES - RUBRIQUES	CREDITS	DEBITS	SOLDES
<b>I. — TRANSACTIONS COURANTES ...</b>	<b>669.393</b>	<b>664.480</b>	<b>+ 4.913</b>
<b>A. — Marchandises .....</b>	<b>472.821</b>	<b>478.799</b>	<b>— 5.978</b>
1. Exportations et importations .....	400.846	409.179	— 8.333
2. Négoce international .....	71.975	520	+ 2.355
<b>B. — Services .....</b>	<b>173.047</b>	<b>145.040</b>	<b>+ 28.007</b>
1. Frais accessoires sur marchandises .....	13.769	16.302	— 2.533
2. Transports maritimes .....	8.586	11.519	— 2.933
3. Transports autres .....	15.057	10.188	+ 4.869
4. Assurances .....	4.754	4.585	— 169
5. Grands travaux et coopération technique .....	20.872	7.482	+ 13.390
6. Intérêts, dividendes et autres revenus du capital .....	50.298	43.527	+ 6.771
7. Salaires et autres revenus du travail .....	6.478	7.444	— 966
8. Brevets et redevances .....	1.780	3.424	— 1.644
9. Voyages .....	29.065	22.096	+ 6.969
10. Autres services .....	16.021	13.713	+ 2.308
11. Recettes et dépenses du Gouvernement français ..	5.740	4.564	+ 1.176
12. Dépenses et recettes des gouvernements étrangers ..	627	196	+ 431
<b>C. — Transferts unilatéraux .....</b>	<b>23.525</b>	<b>40.641</b>	<b>— 17.116</b>
1. Secteur privé .....	6.156	15.935	— 9.779
a) <i>Transferts d'économies des travailleurs</i> .....	1.690	11.119	— 9.429
b) <i>Autres opérations</i> .....	4.466	4.816	— 350
2. Secteur public .....	17.369	24.706	— 7.337
<b>II. — CAPITAUX A LONG TERME .....</b>	<b>129.148</b>	<b>151.018</b>	<b>— 21.870</b>
<b>A. — Crédits commerciaux .....</b>	<b>21.651</b>	<b>38.009</b>	<b>— 16.358</b>
1. Crédits à l'exportation :	20.610	36.813	— 16.203
a) <i>Crédits acheteurs</i> .....	11.012	24.327	— 13.315
b) <i>Crédits fournisseurs</i> ..	9.598	12.486	— 2.888
2. Crédits à l'importation .....	1.041	1.196	— 155
<b>B. — Investissements directs .....</b>	<b>20.988</b>	<b>17.804</b>	<b>+ 3.184</b>
1. Français à l'étranger .....	4.192	12.587	— 8.395
2. Etrangers en France .....	16.796	5.217	+ 11.579
<b>C. — Autres investissements (secteur public) .....</b>	<b>1</b>	<b>1.143</b>	<b>— 1.144</b>
<b>D. — Prêts .....</b>	<b>28.764</b>	<b>29.325</b>	<b>— 561</b>
1. Prêts à l'étranger .....	1.709	18.923	— 17.214
a) <i>Secteur non bancaires</i> ..	253	315	— 62
b) <i>Secteur bancaire</i> .....		15.445	— 15.445
1) <i>en francs*</i> .....		(1.699)	(— 1.699)
2) <i>en devises*</i> .....		(13.746)	(— 13.746)
c) <i>Secteur public</i> .....	1.456	3.163	— 1.707

TITRES - POSTES - RUBRIQUES	CRÉDITS	DÉBITS	SOLDES
2. Prêts de l'étranger .....	27.055	10.402	+ 16.653
a) Secteur privé non bancaire .....	17.794	10.028	+ 7.766
b) Secteur bancaire .....	9.034		+ 9.034
1) en francs* .....	(163)		(+ 163)
2) en devises* .....	(8.871)		(+ 8.871)
c) Secteur public .....	227	374	- 147
E. — Investissements de portefeuille ..	57.744	64.735	- 6.991
1. Opérations de résidents sur valeurs mobilières étrangères .....	40.650	48.696	- 8.046
2. Opérations de non-résidents sur valeurs mobilières françaises .....	17.094	16.039	+ 1.055
<b>III. — CAPITAUX A COURT TERME ....</b>	<b>89.492</b>	<b>82.231</b>	<b>+ 7.261</b>
A. — Secteur privé non bancaire ....	14.154	6.039	+ 8.095
1. Crédits commerciaux :			
a) A l'exportation .....		5.236	- 5.236
b) A l'importation .....	3.489		+ 3.489
2. Prêts :			
a) Prêts, avoirs et avances à l'étranger .....		823	- 823
b) Prêts, avoirs et avances de l'étranger .....	10.665		+ 10.665
B — Secteur bancaire .....	73.977	66.894	+ 7.083
1. Créances et engagements en francs :			
a) Créances .....		3.092	- 3.092
b) Engagements .....	2.982		+ 2.982
2. Créances et engagements en devises :			
a) Créances .....		63.802	- 63.802
b) Engagements .....	70.995		+ 70.995
C. — Secteur public .....	1.361	9.278	- 7.917
1. Avoirs à court terme et à vue:			
a) Réserves officielles ....		6.624	- 6.624
b) Créances sur le F.E. C.O.M. ....		80	- 80
c) Créances sur le F.M.I. ...	200		+ 200
d) Droits de tirage spéciaux ..		1.961	+ 1.961
e) Autres créances .....	74		+ 74
2. Engagements à court terme et à vue :			
a) Envers le F.E.C.O.M. ...		299	- 299
b) Envers le F.M.I. ....	1.087		+ 1.087
c) Allocations de droits de tirage spéciaux .....			
d) Autres .....		314	- 314
<b>IV. — OPERATIONS NON VENTILEES ET TERMAILLAGE .....</b>	<b>7.314</b>		<b>+ 7.314</b>
<b>V. — ERREURS ET OMISSIONS .....</b>	<b>2.382</b>		<b>+ 2.382</b>
<b>Total général .....</b>	<b>897.729</b>	<b>897.729</b>	

(\*) Une inscription en « Crédits » correspond à une diminution des avoirs ou à un accroissement des engagements.

(\*) Une inscription en « Débits » correspond à un accroissement des avoirs ou à une diminution des engagements.



EVOLUTION, DEPUIS 1973, DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS

(En millions de francs.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1 <sup>er</sup> semestre 1980 (chiffres provisaires)
Marchandises .....	+ 1.150	— 25.032	+ 4.020	— 22.268	— 13.403	+ 3.094	— 8.333	— 21.500
Invisibles .....	— 4.257	— 6.086	— 4.351	— 6.172	— 1.356	+ 13.756	+ 13.246	+ 5.300
dont :								
— négoce international .....	+ 302	+ 2.078	+ 1.609	— 354	+ 1.466	+ 3.856	+ 2.355	— 300
— services .....	+ 3.140	+ 2.740	+ 5.292	+ 5.921	+ 11.054	+ 24.712	+ 28.007	+ 16.600
— transferts unilatéraux .....	— 7.699	— 10.904	— 11.232	— 11.739	— 13.876	— 14.812	— 17.116	— 11.000
<b>Balance des paiements courants</b>	<b>— 3.107</b>	<b>— 29.118</b>	<b>— 311</b>	<b>— 28.440</b>	<b>— 14.759</b>	<b>+ 16.850</b>	<b>+ 4.913</b>	<b>— 16.200</b>

De 1973 à 1979, en soldes cumulés, l'excédent des services a donc, à lui seul, plus que compensé le déficit des échanges de marchandises. Il est significatif de constater que, pendant toute la période de référence, la balance des services a été positive.

Mais jusqu'en 1977, la contribution des services à notre équilibre n'excédait pas un montant supérieur à quelques milliards de francs, prolongeant en cela les tendances antérieures ; passant en une seule année, de près de 6 milliards de francs à plus de 11 milliards de francs, l'apport des services a acquis une importance nouvelle et, semble-t-il, inattendue.

Le chiffre de 1978 a d'ailleurs permis, pour la première fois, à notre balance des « invisibles », qui supporte le coût structurel des transferts unilatéraux, d'enregistrer un résultat positif. Sans les rentrées de devises procurées en 1978 par les seuls services, le solde de notre balance des paiements courants aurait été négatif.

Ainsi, alors que le VII<sup>e</sup> Plan n'avait prévu qu'une amélioration des « invisibles » de l'ordre de 3 milliards de francs de 1974 à 1980, il semble bien que le gain avoisinera une quinzaine de milliards de francs.

Les années ultérieures pourraient confirmer cette évolution dans la mesure où la part relative des services, dans la balance des paiements courants, serait appelée à augmenter.

L'expérience récente conduit, à ce sujet, à formuler deux observations, à partir des deux tableaux reproduits ci-dessous.

D'abord, de 1974 à 1979, la progression des recettes perçues au titre des services a été très largement supérieure à la moyenne de

l'augmentation des crédits des paiements courants (+ 215 % contre + 187,2 %) ; en revanche, l'accroissement des dépenses (+ 180 %) a été inférieure à l'augmentation générale des débits des paiements courants (+ 181,3 %) ; cette évolution explique d'ailleurs parfaitement l'ampleur du solde positif des services enregistré depuis 1977.

En second lieu, les recettes des services représentent en 1978 et en 1979 plus de 25 % des crédits de la balance des paiements courants, contre environ 23 % au cours des années précédentes ; leurs dépenses atteignent près de 22 % des débits, comme en 1973, mais en très léger progrès par rapport à 1977 (20,9 %) ou à 1976 (20,3 %).

Ces deux constatations incitent à penser que nos échanges subissent, certes encore très modestement, mais néanmoins réellement, une véritable mutation.

#### EVOLUTION DE LA PART DES SERVICES DANS LES CRÉDITS ET LES DÉBITS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS

(Négoce international exclu.)

(En pourcentage.)

1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979	
Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits
23,5	21,8	22,2	19,8	23,4	21,8	23,2	20,3	23,8	20,9	25,6	21,9	25,8	21,8

Au total, le taux de couverture de nos dépenses de services par nos recettes a été de 106 % en 1973, de 121 % en 1978 et de 119,3 % en 1979.

Notons toutefois le phénomène de tassement enregistré en 1979, qui pourrait être interprété comme l'amorce d'un retournement : la progression du solde positif des services (+ 13,3 %) est restée nettement inférieure aux pourcentages de 1977 (+ 86,9 %) et de 1978 (+ 123,5 %). La plupart des lignes font, en effet, apparaître des résultats très voisins de ceux de l'année précédente.

**EVOLUTION, DE 1974 A 1979,  
DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS**

(En pourcentage.)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	De 1974 à 1979
<b>Services :</b>							
— Crédits .....	+ 35,8	+ 7,7	+ 18,4	+ 20,7	+ 25,0	+ 20,3	+ 215
— Débits .....	+ 38,4	+ 4,1	+ 18,6	+ 16,8	+ 14,4	+ 21,7	+ 180
<b>Marchandises (négoce international inclus) :</b>							
— Crédits .....	+ 48,2	+ 1,2	+ 19,4	+ 16,6	+ 12,8	+ 19,3	+ 189,4
— Débits .....	+ 62,6	— 9,7	+ 31,7	+ 12,0	+ 7,1	+ 23,0	+ 176,9
<b>Transferts unilatéraux :</b>							
— Crédits .....	— 19	+ 35,8	+ 15,4	+ 23,6	+ 15,9	+ 28,8	+ 134,8
— Débits .....	+ 7,3	+ 17,3	+ 9,8	+ 20,8	+ 11,4	+ 22,8	+ 129,3
<b>Total (paiements courants) :</b>							
— Crédits .....	+ 42,4	+ 3,3	+ 19,2	+ 17,8	+ 15,7	+ 19,9	+ 187,2
— Débits .....	+ 52,9	— 4,7	+ 27,3	+ 13,2	+ 9	+ 22,7	+ 181,3

Les diverses données ainsi évoquées ont été établies à partir de francs courants.

Une analyse en francs constants présenterait le mérite d'isoler, au sein de cette évolution, les effets de structure des effets d'inflation.

Mais comme l'ont démontré les travaux du groupe « Invisibles » du Comité de l'Economie internationale et des échanges extérieurs du VIII<sup>e</sup> Plan, il est singulièrement difficile d'adopter une méthode satisfaisante pour parvenir à un tel résultat.

Plusieurs solutions, toutes imparfaites, peuvent en effet être adoptées.

Il existe d'abord une incertitude sur le choix des années de référence : les postes excédentaires ont connu une forte réduction de 1970 à 1973 ; en conséquence, l'amélioration ultérieure apparaît beaucoup plus importante si l'on ne se réfère qu'à l'année 1973, de préférence à 1970. De plus, les séries établies par la Banque de France ne sont pas homogènes, car depuis dix ans, le cadre comptable a subi des modifications.

Même si l'on procède aux reclassements nécessaires, le recours à un coefficient unique pour comparer par exemple, les chiffres de 1970-1972 à ceux de 1978-1979, appliqué indifféremment aux recettes et

aux dépenses, ignore l'inégalité des taux de progression annuels entre les débits et les crédits.

Comme, au surplus, il n'y a aucune raison d'estimer que les évolutions de prix doivent être identiques pour les différentes lignes des « invisibles », la question du choix du déflateur apparaît singulièrement malaisée : les variations des primes d'assurance ne correspondent pas, évidemment, aux fluctuations des prix de l'hôtellerie ou à celles des commissions perçues par les différents auxiliaires de transports. Le problème devient carrément insoluble si l'on veut raisonner en termes de dons publics ou de transferts d'économies de travailleurs immigrés.

En réalité, le débat méthodologique demeure mineur dans la mesure où, comme on a déjà pu le regretter, son issue éventuelle reviendrait à appliquer des coefficients à des masses statistiques fort peu fiables.

L'analyse globale qui a été précédemment entreprise doit être complétée par une étude de la répartition géographique de nos échanges d' « invisibles » en 1978, dernière année disponible (1).

Nos partenaires de la Communauté économique occupent une part prédominante.

Mais il est significatif de constater que les échanges de services avec les pays de la zone franc ont été excédentaires en 1978, de près de 7 milliards de francs (soit 28 % de notre solde positif global), alors que l'importance relative de ces Etats dans les crédits et les débits de nos services n'est que de 9 et de 5,1 %. On peut ainsi remarquer l'existence de rapports privilégiés fondés sur notre héritage colonial. Cet excédent est cependant tempéré par les déficits traditionnels enregistrés avec ces pays au titre des « dons et autres transactions unilatérales », dus à l'aide apportée par la France à ces Etats et dus également aux activités de « négoce international ».

---

(1) On peut s'étonner que l'addition des soldes géographiques partiels en matière de « services » et de « transferts unilatéraux » ne conduise pas au résultat global repris par la balance des paiements. (Le total des soldes partiels, pour les « services », est de 22.909 millions de francs ; le montant du solde global de la ligne est de 24.712 millions de francs ; le total des soldes partiels pour les « transferts unilatéraux », est de — 13.698 millions de francs ; le montant du solde global de la ligne est de — 14.812 millions de francs). Ces différences trouvent une explication dans les nombreux recours aux pratiques de « corrections » qui obscurcissent, en partie pour des raisons techniques, la clarté des résultats. L'existence et l'importance du montant du titre IV de la balance des paiements (« Opérations non ventilées et termaillage ») facilite de telles opérations.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE NOS ÉCHANGES D'« INVISIBLES » EN TERMES DE RÈGLEMENTS

(Année 1978.)

(En millions de francs.)

	Etats-Unis Canada			C.E.E.			Autres pays membres de l'O.C.D.E.			Pays de l'Est			Pays d'Amérique latine		
	Crédits	Débits	Solde	Crédits	Débits	Solde	Crédits	Débits	Solde	Crédits	Débits	Solde	Crédits	Débits	Solde
Courtage international .....	13.947	7.476	+ 6.471	22.863	10.529	+ 12.334	10.305	4.818	+ 5.487	2.663	1.846	+ 817	2.419	1.471	+ 948
Services .....	31.932	30.106	+ 1.846	41.230	39.916	+ 1.314	19.374	18.912	+ 462	3.924	1.777	+ 2.147	3.204	2.079	+ 1.125
dont :															
— Frais accessoires sur marchandises ..	300	864	— 564	2.129	3.108	— 979	581	2.864	— 2.283	81	82	— 1	85	247	— 162
— Transports maritimes .....	1.611	2.097	— 486	2.636	3.834	— 1.198	1.211	1.414	— 203	175	172	+ 3	415	949	— 534
— Transports autres .....	1.917	1.362	+ 555	4.881	3.655	+ 1.226	1.902	1.291	+ 611	452	384	+ 68	74	50	+ 24
— Assurances .....	1.055	912	+ 143	1.786	2.248	— 462	602	679	— 77	37	9	+ 28	124	77	+ 47
— Autres services .....	2.967	2.539	+ 428	5.362	6.201	— 839	2.732	1.454	+ 1.278	724	345	+ 379	651	296	+ 355
— Voyages .....	5.323	3.867	+ 1.456	11.290	6.529	+ 4.761	6.962	5.909	+ 1.053	66	174	— 108	144	65	+ 79
— Intérêts, dividendes et autres revenus du capital .....	15.871	15.406	+ 465	8.029	7.641	+ 388	3.426	3.201	+ 225	1.477	120	+ 1.357	1.125	268	+ 857
— Salaires et autres rémunérations du travail .....	238	336	— 98	1.545	2.189	— 644	454	872	— 418	15	390	— 375	140	33	+ 107
— Produits de la recherche scientifique et technique et revenus de la pro- priété intellectuelle .....	1.239	2.357	— 1.118	2.957	2.955	+ 2	1.364	976	+ 388	876	25	+ 851	413	28	+ 385
— Recettes et dépenses du Gouverne- ment français .....	1.343	346	+ 997	324	1.504	— 1.180	64	234	— 170	11	73	— 62	33	66	— 33
— Dépenses et recettes des gouverne- ments étrangers .....	88	20	+ 68	291	52	+ 239	76	18	+ 58	10	3	+ 7	»	»	»
Dons et autres transactions unilatérales ..	777	611	+ 166	2.375	1.612	+ 763	1.209	3.471	— 6.266	20	89	— 69	38	234	— 196
dont :															
Secteur privé .....	777	576	+ 201	2.375	1.592	+ 783	1.912	7.234	— 6.082	20	39	— 19	38	46	— 8
— Transferts d'économies des travail- leurs .....	(147)	(186)	(— 39)	(543)	(525)	(+ 18)	(238)	(6.532)	(— 6.294)	(3)	(22)	(— 19)	(8)	(6)	(+ 2)
— Autres opérations .....	(630)	(390)	(+ 240)	(1.832)	(1.067)	(+ 765)	(934)	(722)	(+ 212)	(17)	(17)	(—)	(30)	(40)	(— 10)
Secteur public .....	»	35	— 35	»	20	— 20	33	217	— 184	»	50	— 50	»	188	— 188

	Pays du Maghreb			Pays de la zone franc			Organismes internationaux			Reste du monde		
	Crédits	Débites	Saldo	Crédits	Débites	Saldo	Crédits	Débites	Saldo	Crédits	Débites	Saldo
<b>Courtage international .....</b>	<b>1.233</b>	<b>5.167</b>	<b>- 3.944</b>	<b>1.370</b>	<b>6.502</b>	<b>- 5.132</b>	<b>178</b>	<b>48</b>	<b>+ 130</b>	<b>5.035</b>	<b>18.290</b>	<b>- 13.255</b>
<b>Services .....</b>	<b>6.899</b>	<b>4.795</b>	<b>+ 2.064</b>	<b>13.087</b>	<b>6.160</b>	<b>+ 6.927</b>	<b>3.750</b>	<b>2.411</b>	<b>+ 1.339</b>	<b>13.431</b>	<b>7.746</b>	<b>+ 5.685</b>
dont :												
— Frais accessoires sur marchandises ..	1.172	102	+ 1.070	1.514	75	+ 1.439	»	1	- 1	374	646	- 272
— Transports maritimes .....	235	191	+ 44	631	261	+ 370	»	»	»	516	589	- 73
— Transports autres .....	724	721	+ 3	1.825	1.221	+ 604	211	90	+ 121	919	450	+ 469
— Assurances .....	145	50	+ 95	275	61	+ 214	5	»	+ 5	308	93	+ 215
— Autres services .....	1.150	350	+ 800	2.978	2.467	+ 511	1.663	211	+ 1.452	4.877	1.559	+ 3.318
— Voyages .....	358	1.066	- 708	1.564	501	+ 1.063	42	»	+ 42	914	1.173	- 259
— Intérêts, dividendes et autres revenus du capital .....	854	160	+ 694	706	171	+ 325	211	686	- 475	2.147	1.560	+ 587
— Salaires et autres rémunérations du travail .....	648	1.792	- 1.144	1.782	543	+ 1.239	155	»	+ 155	628	245	+ 383
— Produits de la recherche scientifique et technique et revenus de la pro- priété intellectuelle .....	1.242	65	+ 1.177	1.269	120	+ 1.149	413	168	+ 245	2.316	156	+ 2.160
— Recettes et dépenses du Gouverne- ment français .....	279	290	- 11	466	668	- 202	944	1.244	- 300	413	1.249	- 836
— Dépenses et recettes des gouverne- ments étrangers .....	52	8	+ 44	77	72	+ 5	106	11	+ 95	19	26	- 7
<b>Dons et autres transactions unilatérales ..</b>	<b>168</b>	<b>3.749</b>	<b>- 3.581</b>	<b>1.734</b>	<b>3.283</b>	<b>- 1.549</b>	<b>11.631</b>	<b>13.529</b>	<b>- 1.898</b>	<b>311</b>	<b>1.379</b>	<b>- 1.068</b>
dont :												
Secteur privé .....	158	3.233	- 3.075	816	541	+ 275	21	103	- 82	273	410	- 137
— Transferts d'économies des travail- leurs .....	(103)	(2.470)	(- 2.367)	(409)	(189)	(+ 220)	(1)	»	(+ 1)	(67)	(172)	(- 105)
— Autres opérations .....	(55)	(763)	(- 708)	(407)	(352)	(+ 55)	(20)	(103)	(- 83)	(206)	(238)	(- 32)
Secteur public .....	10	516	- 506	918	2.742	- 1.824	11.610	13.426	- 1.816	38	969	- 931

En conclusion de cette analyse des résultats, une question fondamentale mérite d'être évoquée : l'amélioration du solde de nos « invisibles » est-elle d'ordre structurel, c'est-à-dire, en définitive, durable, ou n'est-elle que le résultat d'une conjoncture favorable ?

Examinant les changements observés depuis 1977 dans les invisibles de la balance française, la Banque de France a conclu à la légitimité de la première thèse (1).

Cette opinion est notamment fondée sur la réduction, depuis 1977, du rythme de progression des dépenses d'invisibles ; elle est, de plus, justifiée par l'apparition de nouveaux clients sur les marchés mondiaux et par la « tertiarisation » croissante de notre activité économique.

Sans doute ces différentes évolutions peuvent-elles influencer sur nos échanges d'invisibles. Mais il semble quelque peu prématuré de conclure aussi rapidement au caractère « structurel » de cette amélioration, au moins pour trois raisons.

*Première raison* : la réduction du rythme de progression des dépenses d'invisibles peut également être interprétée comme le résultat d'une tendance générale propre à tous les postes de notre balance des paiements ; à titre d'exemple, pour les seules importations de marchandises, à l'exclusion du négoce international, le taux d'accroissement annuel des débits est revenu de 12,1 % en 1977 à 6 % en 1978.

*Deuxième raison* : la responsabilité majeure, dans la progression des crédits d'« invisibles », de la ligne des « Grands travaux et de la coopération technique » (+ 37 % en 1978/1977 et + 23,2 % en 1977/1976) ; en 1979, le solde de ce poste représente 47,8 % de l'excédent global des « services ».

La contribution de ce secteur est peut-être déterminante ; elle demeure cependant tributaire des incertitudes politiques, comme l'exemple récent de l'Iran le prouve suffisamment, ou encore, peut-être, plus insidieusement, d'une concurrence économique sans égale : les entreprises japonaises exportent de plus en plus à des conditions extrêmement favorables, en ne demandant parfois aucune rémunération au titre de leur technologie, dans des pays situés à nos portes, des équipements vendus d'autant plus facilement que le yen est sous-évalué ; cette offensive intéresse en particulier les marchés libyen et tunisien, où l'industrie française a notamment perdu, en 1979, la commande des Cimenteries de Gabès.

Il semble donc hasardeux de prévoir assez rapidement, comme on a pu le faire, un excédent d'une trentaine de milliards de francs au titre des « Grands travaux et de la coopération technique ». Ne manifestons, en ce domaine, ni craintes, ni espérances excessives, mais

---

(1) « L'amélioration récente des « invisibles » dans la balance des paiements de la France ». (Bulletin trimestriel de la Banque de France, n° 33, décembre 1979, p. 21.)

constatons simplement qu'aucun secteur n'est plus soumis aux fluctuations de la conjoncture que ce type de marchés.

*Troisième raison* : la persistance, malgré le chômage et la stabilisation, depuis quelques années, des effectifs de la main-d'œuvre immigrée, de la dégradation du coût annuel, pour l'économie nationale, des rapatriements de salaires.

Par ailleurs, les comparaisons internationales révèlent qu'il est singulièrement difficile d'établir une corrélation structurelle entre le degré de développement d'une économie et l'importance relative de ses « invisibles » dans ses paiements courants.

La République fédérale d'Allemagne, le Canada et le Japon sont ainsi traditionnellement déficitaires, pour des montants importants, en matière d'« invisibles » ; les Etats-Unis, en revanche, comptent sur leurs échanges immatériels pour réduire leur déficit ; le solde des « invisibles » du Royaume-Uni et de l'Italie est positif.

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution comparée du solde des paiements courants de quatre grands Etats industrialisés ; il révèle l'extrême disparité des situations.

**EVOLUTION COMPAREE DU SOLDE DES PAIEMENTS COURANTS  
FRANCE, ETATS-UNIS, ALLEMAGNE, ROYAUME-UNI**

(En milliards de dollars.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	Cumu- 1973 à 1978
<b>France :</b>							
Paiements courants .....	- 0,6	- 5,8	+ 0,1	- 5,9	- 3,2	+ 3,8	- 11,6
— marchandises .....	+ 0,6	- 4,3	+ 1,1	- 4,6	- 3,0	+ 0,7	- 9,5
— invisibles .....	- 1,2	- 1,5	- 1,0	- 1,3	- 0,2	+ 3,1	- 2,1
<b>Etats-Unis :</b>							
Paiements courants .....	+ 6,9	+ 1,7	+ 18,5	+ 4,3	- 14,1	- 15,8	+ 3,4
— marchandises .....	+ 0,9	- 5,3	+ 9,1	- 9,4	- 30,9	- 34,2	- 69,8
— invisibles .....	+ 6,0	+ 7,0	+ 9,4	+ 13,7	+ 16,8	+ 20,3	+ 75,2
<b>Allemagne :</b>							
Paiements courants .....	+ 4,7	+ 9,9	+ 3,6	+ 3,5	+ 4,3	+ 8,9	+ 34,9
— marchandises .....	+ 15,5	+ 22,2	+ 17,7	+ 16,7	+ 19,7	+ 25,2	+ 117,0
— invisibles .....	- 10,8	- 12,3	- 14,1	- 13,2	- 15,4	- 16,3	- 82,1
<b>Royaume-Uni :</b>							
Paiements courants .....	- 2,3	- 8,3	- 4,0	- 1,9	+ 0,7	+ 0,8	- 15,0
— marchandises .....	- 5,4	- 11,7	- 6,6	- 5,8	- 2,5	- 1,8	- 33,8
— invisibles .....	+ 3,1	+ 3,4	+ 2,6	+ 3,9	+ 3,2	+ 2,6	+ 19,3



Ajoutons qu'en 1979, l'excédent réalisé au titre des « invisibles » au Royaume-Uni a fortement régressé par rapport à 1978 sous l'effet de la diminution des recettes nettes des banques britanniques et de l'accroissement considérable des envois de fonds à l'étranger par les sociétés pétrolières.

La tableau ci-dessous fournit, pour les principaux pays, le détail de la contribution des différentes rubriques au solde courant (1) :

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	France
Transports et assurances .....	- 0,8	- 2,5	- 0,5	+ 0,1	- 1,3	- 0,1
Voyages .....	- 0,6	- 3,3	- 5,6	+ 1,8	+ 7,4	+ 1,4
Revenus du capital .....	+ 8,5	+ 0,9	+ 1,3	+ 1,3	- 1,6	+ 1,2
Revenus du travail .....	»	»	- 0,4	»	+ 1,9	- 0,1
Transactions gouvernementales .....	- 0,2	+ 1,0	+ 2,1	- 0,6	- 0,4	- 0,2
Autres services .....	+ 3,0	- 3,5	- 1,6	+ 3,7	- 0,4	+ 2,6
Transferts privés .....	- 0,4	- 0,4	- 2,5	- 0,5	+ 1,6	- 1,5
Transferts publics .....	- 1,8	- 0,2	- 2,6	- 3,2	- 2,2	- 1,5
<b>Total .....</b>	<b>+ 7,7</b>	<b>- 8,0</b>	<b>- 9,8</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>+ 1,8</b>

On notera en particulier la très forte contribution des voyages à l'excédent de l'Italie (2) et aux déficits du Japon et de l'Allemagne, l'importance des revenus du capital pour les Etats-Unis, la charge que les transports représentent pour le Japon et le poids des transferts publics pour tous les pays, excepté le Japon.

En réalité, il n'est pas possible de conclure au caractère structurel ou conjoncturel de l'amélioration de nos échanges d'« invisibles ». Il convient seulement, pour le moment, de se limiter à constater une évolution, d'autant plus que la valeur des statistiques est, en ce domaine, extrêmement aléatoire.

(1) Données exprimées en pourcentages des dépenses courantes. - Année 1978.

(2) En Italie, l'imprécision des données statistiques ne permet pas d'affirmer que l'excédent des « voyages » ne recouvre que des recettes liées au tourisme.

## 2. La complexité des invisibles : les imperfections du recensement statistique.

La qualité des chiffres de la balance des « invisibles » est très imparfaite.

Avant d'examiner le cas des lignes les moins satisfaisantes (imperfections statistiques de certaines lignes ou même absence quasi totale de sources disponibles), il faut signaler que, globalement, il existe, dans notre balance des paiements, des recettes d'invisibles qui ne peuvent être identifiées.

### a) *Des recettes d'« invisibles » non identifiées : le « biais statistique ».*

La confection de la balance des paiements est réalisée en deux étapes.

La première consiste à enregistrer des règlements relatifs au commerce extérieur, aux invisibles courants et aux mouvements de capitaux ; la seconde comprend le remplacement des règlements de marchandises par les chiffres douaniers du commerce extérieur et la prise en compte des crédits commerciaux à l'exportation et à l'importation.

Cette substitution entraîne l'apparition d'écarts à l'exportation et à l'importation. Ces écarts sont compensés et l'écart résiduel est affecté à un poste « Opérations non ventilées et termaillage ». Ce poste qui, en théorie, pourrait abriter des mouvements de capitaux liés à des anticipations sur l'évolution des taux de change — le termaillage — retient un biais statistique, né de l'opération de « transactionnalisation » qui résulte sans doute à la fois d'une mauvaise évaluation du flux douanier et d'une codification excessive en « marchandises » pour les intermédiaires agréés. Il est ainsi possible d'affirmer que le poste « Opérations non ventilées » abrite essentiellement des transactions courantes et, conformément aux recommandations du Fonds monétaire international, les montants en cause pourraient être logés dans une ligne à créer : « Autres biens et services ».

Pendant, le biais statistique positif, de l'ordre de 9 milliards de francs par an pendant les années 1973-1978, enregistré en « Opérations non ventilées », ne peut être réparti en marchandises d'une part, et en services de l'autre. Il est cependant logique d'en conclure que les recettes d'invisibles dans la balance des paiements sont certainement sous-estimées, sans pour cela attribuer la totalité du biais aux « invisibles » comme on pourrait, à la rigueur, être tenté de le faire.

*b) Les imperfections statistiques de certaines lignes.*

L'avis adopté par le Conseil économique et social, les 11 et 12 février 1975, constatait déjà que toute action tendant à l'amélioration de notre balance des paiements imposait une connaissance et une présentation meilleures et plus rapides des résultats des divers postes des échanges d'« invisibles ». De nombreux efforts doivent être accomplis en ce domaine, comme le révèlent les exemples probants des lignes des « assurances », des « transports maritimes » et des « voyages ».

*1. Le cas de la ligne des « assurances ».*

Dans son rapport sur l'importance des exportations d'« invisibles » pour l'équilibre de notre balance des paiements, présenté au Conseil économique et social, les 11 et 12 février 1975, M. Henri Figeac avait indiqué que la « ligne « assurances » ne saurait traduire le bilan de la profession ».

Une telle situation est logique dans la mesure où l'objet de la balance des paiements n'est pas d'opérer un classement par secteurs économiques, mais de procéder, conformément aux règles internationales, à un recensement analytique des opérations. Sans doute pourrait-on améliorer les connaissances comptables disponibles en élaborant un véritable compte de branche ; mais cet effort, qui ne devrait pas conduire à remettre en cause les principes de la collecte de l'information pour les besoins de la balance des paiements, demeurerait subordonné à la réalisation d'une étude sectorielle que la profession pourrait mener à bien.

Pour ces diverses raisons les résultats comptables fournis par la ligne « assurances » de la balance des paiements ne correspondent pas à l'activité réelle des compagnies : de nombreuses données se trouvent, en particulier, exclues de cette rubrique.

Par ailleurs, une appréciation strictement financière de l'évolution de ce poste conduit à interpréter de façon erronée l'incidence exacte, sur l'économie nationale, de certaines opérations.

*a) Les résultats comptables ne correspondent pas à l'activité réelle des compagnies.*

La ligne « assurances » ne retrace qu'une partie de l'activité réelle des sociétés d'assurances résidentes avec des non-résidents, ou des compagnies d'assurances non résidentes avec des résidents.

Elle enregistre en effet les règlements relatifs aux primes, aux indemnités, aux recours d'assurance :

— versés et reçus par les résidents qui ont souscrit des contrats auprès des compagnies non résidentes ou qui bénéficient de tels contrats ;

— reçus et versés par les compagnies résidentes en exécution de contrats souscrits par des non-résidents ou dont bénéficient des non-résidents.

Ces règlements sont enregistrés en valeur brute.

Elle reprend également, mais seulement en solde, les règlements relatifs aux opérations de réassurance.

Cette ligne « assurances » n'est donc créditée, en 1979, que de 4,7 milliards de francs, alors que le total des exportations de services est de 173 milliards de francs ; elle n'est débitée que de 4,5 milliards de francs, alors que le montant des importations de services est de 145 milliards de francs.

Compte tenu de l'importance du rôle et de la puissance financière des compagnies d'assurances, ces chiffres révèlent donc une disproportion très frappante.

Quelles sont donc les données qui ne figurent pas dans la ligne « assurances » ?

L'exclusion de certaines opérations peut être justifiée.

Il en est ainsi, notamment, pour les investissements à l'étranger de l'assurance et de la réassurance, d'un montant plus important que les opérations de même nature pratiquées en France pour les non-résidents.

Les entreprises françaises renforcent en effet leurs implantations hors des frontières en créant de nouvelles sociétés de droit local et en prenant des participations ou en les augmentant.

Ces investissements directs et de portefeuille sont inscrits à un autre titre de la balance des paiements. Il ne s'agit pas, en effet, d'« invisibles ».

La même constatation peut être faite pour les intérêts, dividendes et excédents d'actif des filiales et des succursales.

En revanche, il faut regretter que certaines dépenses et recettes d'assurance de marchandises incluses dans les règlements commerciaux ne puissent être individualisées : les documents douaniers confondent, au sein d'une même masse, les transports, les emballages, les assurances...

Mais d'une façon générale, des progrès substantiels devraient être accomplis pour surmonter les difficultés d'ordre matériel liées au recensement.

La Banque de France centralise des déclarations transmises par les guichets des banques, qui règlent les opérations avec l'étranger. Ces documents sont établis à partir des indications données par les clients, qui sont censés spécifier la nature de la transaction. La Banque de France estime que les déclarations ne sont pas toujours établies avec rigueur et les erreurs sont certainement nombreuses. Enfin, les transactions d'un montant inférieur à 10.000 F ne sont pas enregistrées.

A la demande de la Direction des assurances, plusieurs enquêtes de l'inspection générale des finances ont déjà eu lieu afin d'étudier la nature des améliorations à apporter au système en vigueur. Ces travaux se poursuivent actuellement et il faut souhaiter qu'ils aboutissent rapidement.

Cependant, même si la ligne « assurances » correspondait à la réalité comptable des activités de ce poste, la signification économique de cette rubrique demeurerait sujette à caution.

*b) La ligne « assurances » est, en grande partie, dénuée de signification économique.*

Une appréciation strictement financière de l'évolution de cette ligne ne permet pas, pour trois raisons, de comprendre sa réelle signification économique.

D'abord, la ligne « assurances » reprend en recettes le montant des indemnités versées par les entreprises en cas de sinistre. La perte d'un équipement important se traduit ainsi par une augmentation des sommes reçues alors qu'il ne s'agit que d'une mesure de compensation, le plus souvent sans rapport réel avec la perte subie. Les indemnités versées à la suite de la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz* ne peuvent ainsi prétendre couvrir le coût économique et social de la catastrophe.

En second lieu, il est vraisemblable que le solde de la balance des comptes de la réassurance est un élément essentiel du solde de la balance globale ; or, une appréciation annuelle des opérations de réassurance est dépourvue de sens, puisque les résultats ne se révèlent que sur plusieurs années.

Enfin, il ne faut pas oublier, également, que pour la couverture de certains risques en assurance directe, les règlements en cas de sinistre peuvent intéresser plusieurs exercices, ou n'intervenir qu'après un délai de quelques années. Ici aussi, une publication annuelle des statistiques ne correspond pas à la réalité.

## *2. Le cas de la ligne des « Transports maritimes ».*

L'activité de l'armement est retracée dans la balance des paiements, qui comporte une ligne propre aux transports maritimes.

**Mais la définition et l'application des règles comptables présentent deux défauts essentiels : les données recensées sont incomplètes et disparates.**

**a) Des données incomplètes.**

Toutes les opérations qui mériteraient d'être enregistrées ne figurent pas à cette ligne.

Seuls, en effet, les mouvements réels de devises, en recettes ou en dépenses, correspondant au transport par mer, se trouvent comptabilisés. Il en résulte une description partielle de la réalité dans la mesure où une partie — et non pas la totalité — de l'activité de l'armement est ainsi recensée : les compagnies de navigation françaises n'apparaissent, dans la balance des paiements, que si leurs opérations procurent des gains en devises (frets sur exportation ou sur trafic tiers, par exemple) ; en revanche, ne sont pas prises en compte les recettes des armateurs français sur des transports réalisés à l'importation, puisque le débiteur final du fret est un résident français quelles que soient les modalités du contrat de vente ou la monnaie de règlement utilisée.

Cette particularité ne conduit cependant pas à ce que les transactions entre nationaux soient sans incidence sur la balance des paiements : en effet, chaque fois qu'un importateur a recours à un armateur français plutôt qu'à un armateur étranger, le passif de la ligne « transports maritimes » diminue.

Mais le système comptable utilisé est ambigu : seul, le chiffre d'affaires de l'armement français correspondant à certaines transactions figure au crédit de la balance maritime, mais au niveau du solde de celle-ci, c'est l'intégralité du chiffre d'affaires qui est pris en compte.

Le caractère incomplet de l'enregistrement comptable est également le résultat des difficultés rencontrées pour saisir certaines opérations matérielles.

Ainsi, des sommes qui devraient être, suivant le cas, inscrites en recettes ou en dépenses de transport, ne peuvent pas l'être parce qu'elles ne sont pas individualisées par rapport à la valeur même des marchandises importées ou exportées.

La création, depuis 1968, d'une ligne « frais accessoires sur marchandises » a certainement permis d'améliorer la qualité de la balance commerciale proprement dite ; mais elle n'a pas résolu pour autant la ventilation de ces frais accessoires, où les transports de toute nature voisinent d'ailleurs avec les assurances et diverses commissions.

Il n'est pas exclu, de surcroît, que des doubles emplois existent entre ces différentes lignes (« frais accessoires sur marchandises » et « transports maritimes »).

Ce qui est vrai pour les frets de marchandises l'est également pour les passages : des recettes de cette nature, devant normalement figurer à la rubrique « transports maritimes » sont comptabilisées à la ligne « voyages » faute de pouvoir être individualisés.

*b) Des données disparates.*

L'extrême disparité des données recensées doit, en second lieu, être regrettée.

La balance des transports maritimes enregistre, à l'actif comme au passif, des statistiques obtenues pour une large part par agrégation non pas de chiffres bruts mais de chiffres nets résultant déjà d'une agrégation entre les dépenses et les recettes de fret proprement dites et des sommes visant à rémunérer les services que certains agents économiques vendent aux armateurs ; ces sommes qui constituent, du point de vue de ces derniers, des dépenses d'exploitation, consistent notamment en commissions diverses et en frais de manutention ; elles viennent donc en déduction des recettes de l'armement français lorsqu'elles sont engagées et payées dans des ports étrangers, et des recettes des armateurs étrangers lorsqu'elle sont engagées et payées dans des ports français.

Une extrême confusion préside alors au rassemblement, sous la ligne des « transports maritimes », d'éléments disparates : au débit, les frets payés aux armateurs étrangers sont confondus avec les dépenses d'escales des navires français à l'étranger ; au crédit, se trouvent mêlées les recettes en devises des armateurs nationaux et les recettes encaissées par les autorités portuaires et les auxiliaires du transport maritime à l'occasion d'escales des navires étrangers dans les ports français.

Cette présentation est regrettable en raison de la diversité des données ainsi recensées, qui altère gravement la signification économique et monétaire des masses globales.

Notons cependant que la balance des paiements est un document macro-économique qui ne peut prétendre à un très grand degré de finesse (1).

Pour remédier à ces défauts de la balance des transports maritimes, le secrétariat général de la Marine marchande et l'Institut national

---

(1) De plus, la collecte des données est effectuée par le système bancaire qui déclare les opérations de transferts entre résidents et non-résidents.

Il en résulte :

1. que l'on ne peut multiplier les codes économiques, sauf à accroître les risques d'erreurs de façon considérable, alors que les intermédiaires agréés chargés de la codification économique des opérations ne disposent pas des informations nécessaires pour procéder à des distinctions plus fines.

2. que les opérations entre un client résident et un armateur résident sont par définition exclues de la balance des paiements.

de la statistique et des études économiques reconstituent, en termes de transactions, et non plus de règlements, des masses de recettes et de dépenses par nature des opérations.

Tel est l'objet de la balance des frets et passages.

Mais ce document est également défectueux dans la mesure où il est fondé sur des éléments estimatifs : le montant des recettes des armateurs français et étrangers n'est pas connu directement sauf pour les transports de pétrole brut et certaines marchandises solides, mais il fait l'objet d'évaluations obtenues par application de taux de fret théoriques à des statistiques établis en tonnage. De plus, cette balance des frets et passage se révèle, elle aussi, incomplète dans la mesure où certaines omissions au crédit (recettes d'affrètement de navires français à des armateurs étrangers) ou au débit (passages et frets sur voitures accompagnées réglés par des résidents à des armateurs étrangers) résultent de lacunes de l'information statistique.

### *3. Le cas de la ligne des « voyages » : la diversité des évaluations.*

L'élaboration des statistiques des « voyages » est extrêmement aléatoire, comme le prouve l'ampleur des divergences d'évaluations entre la Banque de France et la direction du Tourisme. Cette question est d'ailleurs traditionnelle et notre collègue, M. Yves Durand, rapporteur spécial du budget du Tourisme, consacre d'importants développements, dans son rapport, au caractère peu fiable des données disponibles.

Le tableau ci-après fournit l'évolution comparée de la balance des paiements touristique respectivement selon la direction du Tourisme et la Banque de France.



**EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS TOURISTIQUE**

(En millions de francs.)

	Estimation de la direction du Tourisme (1)			Banque de France		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1970 .....	9.580	7.430	+ 2.150	6.597	5.845	752
1971 .....	10.750	8.607	+ 2.143	8.505	6.612	1.443
1972 .....	11.400	9.265	+ 2.135	8.999	7.461	1.538
1973 .....	12.930	10.100	+ 1.830	10.897	9.575	1.322
1974 .....	15.480	12.740	+ 2.740	12.785	11.423	1.362
1975 .....	18.100	15.660	+ 2.440	14.389	13.140	1.249
1976 .....	19.531	16.609	+ 2.922	16.820	16.413	407
1977 .....	22.337	20.921	+ 1.416	21.541	19.274	2.267
1978 .....	24.692	23.658	+ 1.034	26.633	19.282	7.351
1979 .....	28.002	24.400	+ 3.602	29.065	22.096	6.969

(1) Sans excursionnistes.

L'examen de ce tableau relève que le solde positif global peut varier, selon ces deux sources d'information, dans des proportions extrêmement importantes.

Ainsi, selon la Banque de France, l'objectif du VII<sup>e</sup> Plan, consistant à obtenir en 1980 un excédent de 2,5 milliards de francs constants (valeur 1975) aurait déjà été largement dépassé en 1978 ; la direction du Tourisme aboutit, quant à elle, à un résultat exactement contraire.

Evidemment, de telles données aussi contradictoires ne peuvent provenir que d'une méthode d'évaluation différente.

Les estimations de la Banque de France sont notamment fondées sur la quantité de devises cédées ou achetées par les touristes aux guichets des intermédiaires agréés tandis que les chiffres de la direction du Tourisme sont établis à partir des flux touristiques et des dépenses moyennes par jour et par personne.

La méthode de la Banque de France présente trois inconvénients.

Elle conduit d'abord certainement à comptabiliser des recettes en grande partie étrangères au Tourisme. La ligne enregistre d'ailleurs, par convention, ce qui est fort contestable, les recettes et les dépenses engagées à l'occasion de voyages officiels, ainsi que les frais de séjour prolongé (cure dans les établissements thermaux ; scolarité d'élèves étrangers, etc.).

En second lieu, les comptes rendus bancaires ne suffisent pas à retracer la totalité des achats ou cessions de devises enregistrées à l'occasion de nos échanges touristiques avec l'étranger ; la Banque de France procède donc à une estimation des échanges de billets français qui n'a qu'un caractère forfaitaire.

Enfin, s'agissant de la répartition géographique des résultats, la méthode de la Banque de France a pour inconvénient de faire attribuer d'office aux pays émetteurs les recettes et les dépenses en une monnaie donnée, ce qui ne correspond pas forcément à la réalité.

Il est ainsi surprenant de constater que, selon la Banque de France, en 1979, les recettes en provenance de la Suisse (pays de quelque 6 millions d'habitants) ont atteint 4.916 millions de francs, ce qui représente un ordre de grandeur équivalent aux gains enregistrés sur la République Fédérale d'Allemagne (soit 4.975 millions de francs) — pays de 61 millions d'habitants (1).

Mais la méthode employée par la direction du Tourisme a également des défauts qui proviennent de l'insuffisante précision des données recueillies à l'occasion de l'enquête aux frontières.

En effet, les dépenses touristiques totales effectuées en France sont estimées en multipliant par le nombre des nuitées la dépense moyenne par jour et par personne.

Or, aucune des deux données, ainsi multipliées l'une par l'autre, n'est absolument fiable.

S'agissant des nuitées, il n'est plus possible, depuis la suppression des fiches de police dans les hôtels, de connaître avec précision d'autres chiffres que ceux des voyages effectués en France.

La durée moyenne des séjours de laquelle est déduit le nombre de nuitées est alors estimée en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat en France des touristes de chaque nationalité.

Quant aux estimations des dépenses moyennes par jour et par personne, elles sont rendues très difficiles par l'augmentation considérable du nombre de touristes étrangers logés dans des résidences secondaires ou chez des parents ou amis.

En outre, la méthode de calcul employée par la direction du Tourisme ne tient pas compte des dépenses des excursionnistes et ne permet pas de distinguer les différentes formes de voyages des étrangers en France : agrément, études, affaires, transit, etc.

Ces estimations chiffrées doivent donc être interprétées avec la plus extrême prudence.

---

(1) Statistiques établies sur les trois premiers trimestres (définitifs) de l'année 1979 et sur le quatrième trimestre (estimé) de cette même année.

Elles conduisent à inciter les pouvoirs publics à procéder régulièrement, ce qui n'est pas le cas, à une enquête sur le tourisme étranger : le renouvellement périodique et l'extension de l'enquête aux frontières seraient nécessaires, pour un coût d'ailleurs modique (2 millions de francs).

Les défauts de notre saisie des données aboutissent, en effet, à des situations parfois contradictoires.

Ainsi, au moment où, en termes financiers, le solde positif des « voyages » passait de 2,3 milliards de francs en 1977 à 7,4 milliards de francs en 1978, une dégradation continue de la balance quantité physique (le nombre des nuitées des Français à l'étranger augmentant plus rapidement que le nombre des nuitées des étrangers en France), pouvait être constatée :

	1977	1978
Solde financier (en milliards de francs) .....	+ 2,3	+ 7,4
Taux de couverture des nuitées (en pourcentage) ....	123	115

Une telle évolution pouvait sans doute être expliquée par l'augmentation d'un « tourisme frontalier ».

Mais tous les raisonnements qui peuvent être proposés en ce domaine demeurent peu convaincants et ne permettent pas de dépasser le stade des hypothèses.

*c) L'absence quasi totale de sources statistiques : les flux de services informatiques.*

L'analyse des flux extérieurs de biens et services en informatique présente des difficultés certaines : aucun instrument de mesure efficace et significatif n'existe ainsi pour les flux de services informatiques.

La balance des paiements ne peut pallier les carences des statistiques douanières pour trois raisons essentielles :

— l'impossibilité d'isoler le contenu informatique dans des opérations très complexes (ventes d'usines clés en main...);

— l'impossibilité pratique de reconstituer les flux réels lorsque ceux-ci soit transitent par des intermédiaires (filiales par exemple), soit sont agrégés à d'autres prestations ou biens ;

— l'absence de la prise en compte de tous les transferts n'ayant pas eu de contrepartie financière directe (échanges de données entre sociétés d'un même groupe).

**Aucune source ne permet donc de saisir correctement, ou même de manière approchée, les échanges de services informatiques (1).**

Il s'ensuit de graves lacunes au niveau des échanges de services suivants :

— *logiciels et listings* : la saisie douanière, en cas de transfert sur support physique, devrait être considérablement améliorée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980 ; on ne saisissait, avant cette date, que la valeur (très faible) des supports vierges ; encore faudra-t-il veiller à ce que la valeur déclarée à partir du 1<sup>er</sup> juillet soit conforme au prix réel de cession ;

— *ingénierie* : un affinement de la collecte des informations est indispensable si l'on veut pouvoir isoler les prestations informatiques au sein d'ensembles complexes ;

— *transmission de données* : on ne dispose actuellement que d'indicateurs indirects (nombre de liaisons internationales, redevances versées) ne permettant de saisir ni la valeur réelle ni même le sens des flux. Le problème est ici techniquement très complexe (mélange des trafics...);

— *prestations de personnels* (formation, conseil...) : comme pour l'ingénierie, ces prestations sont le plus souvent noyées actuellement dans des ensembles plus vastes ;

— *transferts techniques* : les statistiques de l'Institut national de la propriété industrielle sont très incomplètes au niveau des logiciels.

Une amélioration de la connaissance des échanges extérieurs en matière de services informatiques suppose donc une meilleure adaptation de l'outil statistique, mais il ne faut pas se cacher que dans ce domaine précis ce progrès sera très difficile à réaliser et à mettre en œuvre.

On peut en fait distinguer deux grandes voies d'approche selon que l'origine ou la destination des flux en France est une société spécialisée (constructeur, Société de service et conseil en informatique [S.S.C.I.]) ou une société non spécialisée.

Dans le premier cas, et à défaut de saisir les différents flux de services au passage des frontières, il doit être possible par enquêtes (nombre limité d'entreprises) de déterminer les exportations et les

---

(1) Ni les Douanes, ni la Banque de France, ni l'Institut national de la propriété industrielle, ni les Télécommunications...

importations des constructeurs et des sociétés de services. L'enquête annuelle de la Direction des industries électroniques et de l'informatique auprès des S.S.C.I. fournit ainsi une première approximation des échanges extérieurs de ces sociétés.

Dans le deuxième cas, un questionnaire complémentaire adéquat devrait être établi en liaison avec l'I.N.S.E.E. pour interroger les entreprises sur leurs échanges informatiques avec l'étranger (logiciels, temps de calcul...). Mais l'exploitation et la mise en œuvre d'un tel questionnaire seraient très difficiles (nombre d'entreprises, multiplicité des formes...), etc.

Deux difficultés majeures demeurerait :

— la saisie des nombreux échanges ne donnant pas lieu à contrepartie financière directe (échanges de données à l'intérieur d'un même groupe, réseaux bancaires, réseaux de réservation de places d'avion...) ou donnant lieu à des transactions compensées est quasiment impossible ;

— les informations relatives au temps ordinateur et aux accès à des banques de données risquent d'être perdues ou rendues inutilisables (compensations, agrégation dans des domaines plus vastes...), les traitements ordinateurs et les accès aux banques de données pouvant s'effectuer via des intermédiaires (filiales implantées localement...).

En tout état de cause, de substantiels progrès devront être réalisés, pendant le VIII<sup>e</sup> Plan, pour obtenir une connaissance satisfaisante des flux de services informatiques.

..

Les exemples de ces différentes lignes de la balance des paiements devraient être complétés par le rappel d'autres anomalies, qui prouvent l'insuffisance de nos connaissances :

— les échanges de transports routiers sont parfaitement inconnus ;

— l'administration ne dispose que d'évaluations fort incertaines sur les gains procurés par l'activité à l'étranger du bâtiment, des travaux publics ou de l'ingénierie ;

— pour les transactions, il n'existe pas de balance des paiements bilatérales, capables de reconstituer par sommation une balance globale ; il n'en est cependant pas de même pour les règlements ;

— pour les brevets et redevances, malgré un double recensement opéré par la Banque de France et le ministère de l'Industrie, il n'est pas possible de distinguer les opérations entre sociétés indépendantes

et les transactions maison-mère et filiales ; parmi ces dernières, on ne peut identifier les versements qui représentent une juste contrepartie des connaissances transmises et les transferts de bénéfices qui s'effectuent sous cette dénomination.

Cette description des techniques comptables incite à dépasser le cadre strictement financier de l'analyse pour parvenir à formuler une appréciation économique des échanges d'invisibles. Il n'est cependant pas inutile de décrire rapidement la structure des débits et des crédits de nos invisibles, ce qui permet de souligner l'extrême diversité des activités intéressées :

### **3. La diversité des « invisibles » : l'inégalité des masses.**

Une étude du montant de l'importance respective de chaque catégorie d'invisibles permet de distinguer successivement, en 1978 :

#### *a) Pour les invisibles autres que les services.*

1. Une ligne avoisinant 60 milliards de francs, le « négoce international » (1).

Il s'agit de règlements afférents :

— aux achats de marchandises à l'étranger non suivis d'importations et à la revente de ces marchandises à l'étranger ;

— aux achats et aux ventes à des étrangers de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français ;

— aux achats dans un pays étranger de marchandises destinées à équiper un chantier de grands travaux ouvert à l'étranger par une entreprise française ; la revente éventuelle de ces marchandises à la fin du chantier est également enregistrée sous ce poste.

Les opérations sur produits pétroliers demeurent la principale source de recettes.

2. Deux lignes dont le total représente près de 20 milliards de francs (2) : les transports.

3. Une ligne de l'ordre de 15 à 20 milliards de francs : « Transferts unilatéraux du secteur public » (3) : il s'agit de dons en es-

---

(1) 70 milliards de francs en 1979.

(2) Plus de 20 milliards de francs en 1979.

(3) 17 à 25 milliards de francs en 1979.

pèces ou en nature reçus de non-résidents ou octroyés à des non-résidents (gouvernements, organismes internationaux, entreprises ou particuliers) par le Gouvernement français. Les dépenses budgétaires de coopération et les opérations avec les Communautés européennes se trouvent notamment enregistrées à cette ligne.

4. Une ligne très déséquilibrée en dépenses (plus de 10 milliards de francs) et en recettes (quelque 1,5 milliard de francs) (1) : « Transferts d'économies des travailleurs ». Cette rubrique reprend les montants transférés par les travailleurs étrangers ; elle exclut les transferts de salaires effectués par les employeurs pour compte de leurs salariés, qui sont repris à la ligne « Salaires et autres revenus du travail ».

5. Une ligne représentant 3 à 4 milliards de francs (« Transferts unilatéraux - Autres opérations ») retraçant les règlements afférents aux dons (2) : collectes et secours en faveur de personnes physiques ou morales, et comprenant les écritures relatives aux transferts de biens migrants, liquidations de successions, donations et dots, péréquations de prix prévues par des accords internationaux, réparations de dommages non couverts par un contrat d'assurance, cautions et indemnités pour résiliation de contrats, prix littéraires, artistiques ou scientifiques, impôts, taxes et droits, etc.

Au total, le montant des invisibles autres que les services « stricto sensu » atteint en 1978, en crédits, 78,26 milliards de francs et, en débits, 82,21 milliards de francs (3).

Cette masse présente trois caractéristiques malgré sa diversité et son hétérogénéité :

— elle est essentiellement constituée par des opérations de négoce international.

— elle supporte la majeure partie du coût des transferts d'économies des travailleurs immigrés ;

— elle constitue plus de la moitié des crédits des services, mais près des trois quarts de leurs débits.

#### b) *Pour les seuls services.*

Le graphique ci-dessous fournit l'importance relative de chaque catégorie de services :

---

(1) Respectivement 11 et 1,7 milliards de francs en 1979.

(2) 4 à 5 milliards de francs en 1979.

(3) Respectivement 95,5 et 110,2 milliards de francs en 1979.

## RÉPARTITION, PAR MONTANTS, DES ÉCHANGES DES DIFFÉRENTS SERVICES EN 1978

(En milliards de francs courants.)

**CRÉDITS**

**DÉBITS**

Frais accessoires sur marchandises

Transports maritimes

Transports autres

Assurances

Grands travaux et coopérations techniques

Intérêts, dividendes  
et autres revenus du capital

Salaires et autres revenus du travail

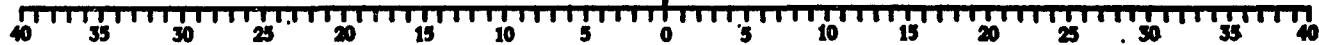
Brevets et redevances

Voyages

Autres services

Recettes et dépenses du Gouvernement français

Dépenses et recettes des gouvernements étrangers





— La ligne la plus importante est constituée par les revenus de capitaux qui figurent à d'autres titres de la balance des paiements (titres II et III), à l'exclusion des capitaux du secteur public.

En recettes, elle reprend les transferts de revenus des capitaux investis ou prêtés à l'étranger par des résidents ; en dépenses, les transferts de revenus des capitaux étrangers investis en France ou prêtés à des résidents par des non-résidents.

Les dépouillements statistiques comprennent les coupons et dividendes, les autres revenus d'investissements, les intérêts sur prêts non bancaires (intérêts sur crédits fournisseurs notamment), les bénéfices réinvestis.

— On trouve ensuite successivement les dépenses et les recettes touristiques (voyages), les grands travaux et la coopération technique, ainsi que diverses lignes de moindre importance qui seront ultérieurement examinées en détail.

Il faut remarquer que les lacunes précédemment constatées dans les modalités de recensement comptable expliquent la modestie des montants de crédits et de débits de la ligne « assurances ».

D'une façon générale, les services qui ont une importance quantitative considérable, en masses et en soldes, n'ont pas, pour notre pays, un caractère stratégique très marqué (tourisme, intérêts sur crédits bancaires) ; en revanche, de faibles montants peuvent présenter un intérêt majeur (brevets et redevances ; assurances).

..

L'excédent global des « invisibles » a été de 13.246 millions de francs en 1979. Ce résultat doit être comparé à l'excédent réalisé la même année au titre des grands travaux et de la coopération technique (+ 13.390 millions de francs). Cette ligne, qui ne représente que 7,7 % du montant total des crédits des « invisibles », et 2,9 % du total des débits, a donc été à l'origine de la quasi-totalité du solde positif.

## CHAPITRE 2

### LES CHARGES STRUCTURELLES

La balance des « invisibles » présente trois postes structurellement déficitaires : il est très difficile, sans adopter des choix politiques clairement exprimés, de tenter, par des seuls moyens techniques, un retour à l'équilibre de ces activités : il s'agit du coût de la main-d'œuvre immigrée, du financement des opérations avec d'autres Etats et les organisations internationales, et, en règle générale, de toutes les dépenses afférentes au maintien de la présence française dans le monde.

Notons cependant, dès à présent, le redressement en 1979 des « opérations gouvernementales », notamment sous l'influence de la hausse des taux d'intérêt, qui a entraîné une meilleure rémunération de nos réserves de change, dont le montant a d'ailleurs progressé.

L'évolution favorable de cette ligne incite à penser que le coût des « charges structurelles » peut être réduit, à l'avenir, compte tenu des mesures d'adaptation aux modifications des perspectives internationales.

## A. — LE COUT DE LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE

La France compte plus de quatre millions d'étrangers, ce qui représente environ 8 % de sa population totale ; les deux millions de travailleurs immigrés constituent près de 10 % de sa population active.

En contrepartie des services rendus à l'économie par cet apport extérieur, notre pays doit accepter des dépenses assez considérables : la charge globale a atteint 18,563 millions de francs en 1979, contre 16.502 millions de francs en 1978 et 7.989 millions de francs en 1973. Le coût des transferts a donc singulièrement augmenté (+ 132 % en six années). L'accroissement récent du montant des sorties de fonds est dû à l'incidence des prestations sociales versées ; les dépenses se trouvent concentrées sur un petit nombre de pays ; les recettes correspondantes, procurées par le travail des Français à l'étranger, demeurent limitées.

### 1. L'incidence des prestations sociales versées.

• Considérons d'abord la part des salaires transférés par les employeurs français au nom de leur personnel immigré, ainsi que les pensions versées au titre des avantages sociaux : allocations familiales, prestations de sécurité sociale, retraites, rentes aux accidentés du travail, etc. (poste « salaires et autres revenus du travail »).

Le montant de ces dépenses est passé de 2.371 millions de francs en 1973 à 7.444 millions de francs en 1979 (+ 214 % en six années).

En 1979, la détérioration notable de ce poste, dont le solde négatif a été multiplié par plus de quatre et demi depuis 1973, provient essentiellement de l'accroissement des envois de fonds à l'étranger ; le développement de ces transferts, surprenant en période de chômage important, s'explique par le fait que les trois quarts des versements sont principalement constitués par les avantages sociaux versés aux travailleurs ou à leur famille. Les dépenses de cette nature ont augmenté de 18 % en 1979 par rapport à 1978, tandis que les salaires transférés par les employeurs restaient pratiquement stables : 1.484 millions de francs en 1979, contre 1.324 millions de francs en 1978.

Au cours des prochaines années, la charge des retraites doit augmenter très sensiblement : elle connaîtra une forte progression si une fraction notable de la main-d'œuvre immigrée se retire dans son pays d'origine.

• Examinons ensuite les sommes directement transférées à l'étranger par les travailleurs immigrés eux-mêmes (poste « transferts d'économies des travailleurs »).

Leur total est passé de 5.618 millions de francs en 1973 à 11.119 millions de francs en 1979 (+ 80 % en six années).

## 2. La concentration des dépenses sur un petit nombre de pays.

• Les principaux pays bénéficiaires des transferts de salaires et autres revenus du travail (transferts effectués par les employeurs et les différents organismes de sécurité sociale) sont surtout l'Algérie, le Bénélux, l'Italie et la Pologne.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SALAIRES ET AUTRES REVENUS DU TRAVAIL

1979

(En millions de francs.)

	Crédit	Débit	Saldo
Algérie .....	190	1.367	— 1.177
U.E.B.L. ....	649	1.175	— 526
Italie .....	213	637	— 424
Pologne .....	4	347	— 343
Espagne .....	64	329	— 265
Portugal .....	25	288	— 263
Etats-Unis .....	250	351	— 101
Organismes internationaux .....	130	2	+ 128
Cameroun .....	157	20	+ 137
Sénégal .....	263	112	+ 151
Allemagne (R.F.A.) .....	779	591	+ 188
Côte-d'Ivoire .....	693	81	+ 612
Autres pays .....	3.061	2.144	+ 917
<b>Total .....</b>	<b>6.478</b>	<b>7.444</b>	<b>— 966</b>

• L'évolution des transferts d'économies des travailleurs étrangers (montants transférés par les travailleurs eux-mêmes) est caractérisée par une quasi-stabilité, depuis plusieurs années, de la part relative des sorties nettes de fonds vers cinq pays (Portugal, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie), qui représente 86,4 % des dépenses en 1979, contre 86,3 % en 1978 et 85,3 % en 1977.

Une très nette réduction des sorties vers l'Algérie a été constatée en 1979 (— 50,2 % par rapport à 1978). La part relative du Portugal représente à peu près la moitié du total.

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DÉPENSES IMPUTABLES  
AUX TRANSFERTS D'ÉCONOMIES DES TRAVAILLEURS**

(En millions de francs et en pourcentage.)

	1979	
	Montants	Pourcentage
Portugal .....	5.308	47,7
Espagne .....	1.962	17,6
Maroc .....	1.686	15,2
Tunisie .....	440	4,0
Algérie .....	212	1,9
Autres pays .....	1.511	13,6
<b>Total .....</b>	<b>11.119</b>	<b>100</b>

**3. Des recettes correspondantes d'un montant limité.**

• Les recettes procurées par le travail des Français à l'étranger, en particulier sous la forme de migrations frontalières, sont d'un montant limité : 3.024 millions de francs en 1973 et 8.168 millions de francs en 1979.

En 1979, les entrées de fonds au titre des salaires versés aux résidents français — en grande partie à des coopérants — ne se sont accrues que de 16 % par rapport à 1978 (poste « salaires et autres revenus du travail »).

• Les transferts d'économies ont peu augmenté de 1978 à 1979 ; les Français travaillant à l'étranger, qui rapatrient leurs salaires, résident surtout dans les pays de la Communauté économique européenne (38 % des recettes) et dans ceux de la zone franc (26 % des recettes).

Au total, il y a pourtant 1.300.000 Français installés à l'étranger. Le décret du 6 août 1979 a créé, au sein du ministère des Affaires étrangères, la direction des Français à l'étranger, chargée de préparer et exécuter la politique du Gouvernement relative à l'administration de ces catégories de personnes et de négocier et appliquer les accords internationaux.

Des efforts ont été entrepris pour faire progresser la protection sociale de cette catégorie de Français. La loi du 31 décembre 1976 a étendu à tous les salariés français travaillant hors de France la possibilité de bénéficier de la sécurité sociale dans des conditions identiques à celles dont bénéficient les salariés de la métropole.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 1978, les travailleurs salariés français ont désormais la possibilité d'adhérer aux assurances volontaires « maladie, maternité, invalidité » et « accident du travail et maladie profession-

nelle ». Ces assurances permettent aux Français de l'étranger de bénéficier d'un revenu de remplacement en cas d'accident du travail, de la couverture des soins, et du maintien de la qualité d'assuré en cas de retour définitif en France. La Caisse des expatriés (caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne) regroupe désormais les adhésions au régime d'assurance volontaire pour les différents risques.

Par ailleurs, comme la loi du 31 décembre 1976 n'est applicable qu'aux salariés, le Gouvernement prépare actuellement un projet de loi visant à étendre le bénéfice de ce texte aux travailleurs non salariés vivant à l'étranger (artisans, industriels, commerçants, professions libérales et exploitants agricoles).

Les pouvoirs publics s'efforcent également de réduire progressivement les obstacles, notamment monétaires (pour les transferts de fonds à l'étranger), fiscaux (pour l'assiette des cotisations sur des revenus perçus à l'étranger et donc mal connus) et financiers (pour l'équilibre global du système de protection) qui continuent de priver les Français de l'étranger du bénéfice de l'assurance décès, des prestations familiales ainsi que des prestations en espèces pour les risques maladie et maternité.

Il faut signaler que la protection des Français à l'étranger contre les risques de chômage a été étendue par l'accord signé en septembre 1978 par les partenaires sociaux de l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (U.N.E.D.I.C.) : désormais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979, les Français travaillant à l'étranger, pour des entreprises affiliées au régime d'assurance chômage de l'U.N.E.D.I.C., peuvent bénéficier individuellement de ce régime. L'entrée en vigueur de la loi du 16 janvier 1979 rend obligatoire cette affiliation pour les entreprises françaises à l'étranger.

Dans d'autres domaines (en matière scolaire et sanitaire, notamment), les pouvoirs publics ont intensifié leur effort concernant l'implantation d'établissements (créations d'écoles et de cliniques).

Enfin, un Fonds de solidarité, doté en 1979 d'un million de francs, a été institué pour accorder des aides d'urgence, dans certains cas particuliers, lors de l'apparition d'événements politiques défavorables, en attendant que soient accomplies les formalités de réinsertion dans la vie nationale.

Mais, malgré ces mesures, la disproportion entre les flux d'entrées et de sorties de devises provoque une charge nette dont l'accroissement est régulier et dont l'importance représente en 1978 0,44 % du produit intérieur brut.

La stabilisation des effectifs de la main-d'œuvre immigrée constatée depuis deux ans devrait cependant favoriser une diminution du rythme de l'accroissement de ces dépenses. Mais il n'en reste pas moins que ce poste a vocation à demeurer structurellement déficitaire.

## B. — LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS AVEC D'AUTRES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le solde du poste des « Transferts unilatéraux du secteur public » est constamment déficitaire.

Ce résultat est essentiellement dû aux sorties nettes enregistrées en matière de dons accordés en faveur des pays en voie de développement.

Il est également imputable aux opérations avec la Communauté économique européenne et aux contributions du Gouvernement français aux frais de fonctionnement des organismes internationaux.

### ÉVOLUTION DES TRANSFERTS UNILATÉRAUX (SOLDES)

(En millions de francs.)

	1976	1977	1978	1979
Secteur privé .....	— 6.761	— 6.915	— 8.144	— 9.779
— Transferts d'économies des travailleurs .....	— 6.632	— 7.264	— 8.583	— 9.429
— Autres opérations .....	— 129	+ 349	+ 439	— 350
Secteur public .....	— 4.978	— 6.961	— 6.668	— 7.337
<b>Total .....</b>	<b>— 11.739</b>	<b>— 13.876</b>	<b>— 14.812</b>	<b>— 17.116</b>

Contrairement à l'année précédente, où il avait progressé de 39,8 %, le déficit des transferts unilatéraux du secteur public s'est réduit en 1978 de 4,4 % sous l'influence de deux causes essentielles :

— le solde négatif de nos opérations avec les Communautés européennes, et notamment avec le Fonds européen de développement, a nettement diminué, le quatrième trimestre de l'année 1978 faisant même apparaître un excédent de un milliard de francs du fait du décalage dans l'exécution du budget communautaire ;

— la faible progression des versements au titre des dons à des États étrangers et aux organismes internationaux autres que ceux

des Communautés européennes a été plus que compensée par le doublement des recettes dû notamment à l'augmentation des contributions de certains pays aux dépenses de coopération.

Le déficit global de ce poste est pourtant passé de 2.834 millions de francs en 1973 à 7.337 millions de francs en 1979.

Si l'on excepte le cas des Communautés européennes, la question de la charge croissante du montant de la contribution de la France aux frais de fonctionnement des organisations internationales mérite d'être posée. Le cap du milliard de francs a été dépassé, pour la première fois en 1978, contre seulement 228 millions de francs en 1971 ; il s'agit des moyens accordés à l'Organisation des Nations unies (113 millions de francs en 1978), à l'Organisation mondiale de la santé (44 millions de francs en 1978), et surtout, au Centre européen de recherches nucléaires (317 millions de francs en 1978), le reliquat étant partagé entre diverses autres organisations (Organisation internationale du travail, Conseil de l'Europe, Agence de coopération francophone, etc.). Quant aux contributions bénévoles, qui concernent surtout les actions de programme de développement des Nations unies (P.N.U.D.), elles dépassent 100 millions de francs en 1978, contre 45 millions de francs en 1971.

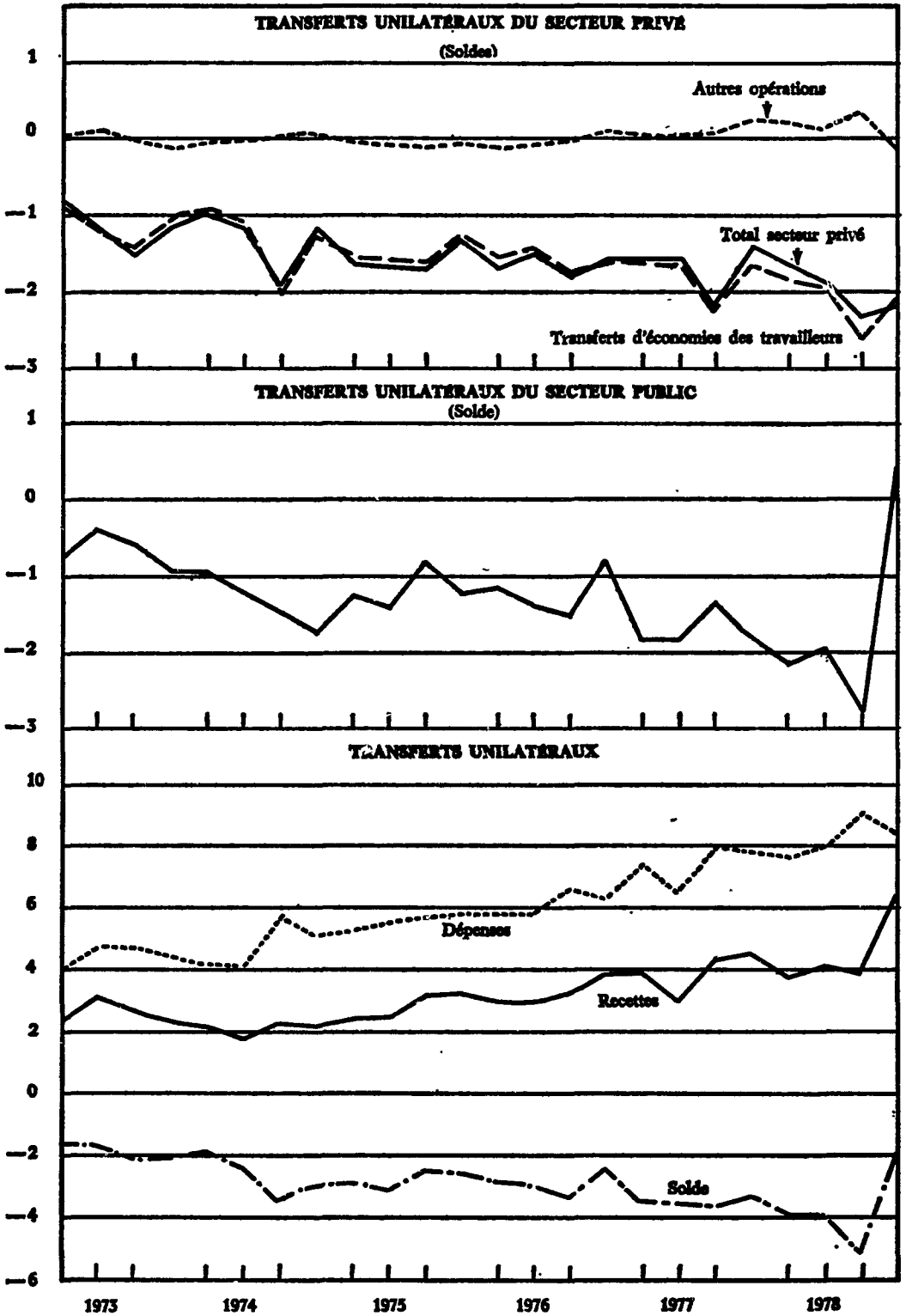


**VENTILATION DES TRANSFERTS UNILATÉRAUX DU SECTEUR PUBLIC**

(En millions de francs.)

	1977			1978			1979		
	C	D	S	C	D	S	C	D	S
Opérations avec la C.E.E. ....	10.523	12.584	— 2.061	11.595	15.393	— 1798	16.138	17.677	— 1.539
Opérations avec le Fonds européen de développement .....	42	707	— 665	9	225	— 216	5	640	— 635
Autres opérations .....	10.481	11.877	— 1.396	11.586	13.168	— 1.582	16.133	17.037	— 904
Opérations avec les pays étrangers et les organismes internationaux (à l'exclusion de la C.E.E.) .....	409	4.375	— 3.966	1.014	4.770	— 3.756	1.231	6.058	— 4.827
Pays de la zone franc .....	392	2.638	— 2.246	918	2.742	— 1.824	1.130	3.093	— 1.963
Pays du Maghreb .....	»	634	— 654	10	516	— 566	11	700	— 689
Divers .....	17	1.083	— 1.066	86	1.512	— 1.426	90	2.265	— 2.175
Contribution du Gouvernement français aux frais de fonctionnement des organismes internationaux .....	»	934	— 934	»	1.114	— 1.114	»	971	— 971
<b>Total .....</b>	<b>10.932</b>	<b>17.893</b>	<b>— 6.961</b>	<b>12.609</b>	<b>19.277</b>	<b>— 6.668</b>	<b>17.368</b>	<b>24.706</b>	<b>— 7.337</b>

(En milliards de francs.)



### **C. — LES DÉPENSES AFFÉRENTES AU MAINTIEN DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE MONDE**

La présence de la France dans le monde se traduit par des charges qui ne sont compensées ni par les dépenses identiques des gouvernements étrangers en France, ni par les intérêts que rapporte le placement des avoirs officiels de change. Le solde global des deux postes de « recettes et dépenses du Gouvernement français » et de « dépenses et recettes des gouvernements étrangers » a donc tendance à être déficitaire, mais pour un montant relativement faible (— 174 millions de francs en 1978, contre — 18 millions de francs en 1973).

Mais, par rapport à 1977, une contraction très marquée du déficit des opérations gouvernementales a été constatée en 1978, de plus d'un milliard de francs, sous l'effet de plusieurs facteurs :

— les intérêts nets perçus sur les placements publics à l'étranger et les prêts accordés à divers pays, notamment par la Caisse centrale de coopération économique et le Crédit national, ont légèrement progressé ;

— les recettes administratives diverses ont sensiblement augmenté en raison notamment de la restitution par les Communautés européennes, de 10 % des ressources propres (droits de douane, taxes compensatoires diverses...) que la France a collectées pour leur compte.

Les recettes nettes procurées par les opérations des gouvernements étrangers ont été équivalentes à celles de l'année précédente (509 millions de francs en 1978, contre 593 millions de francs en 1977).

## EVOLUTION DES OPERATIONS GOUVERNEMENTALES

(En millions de francs.)

	1976			1977			1978			1979		
	C	D	S	C	D	S	C	D	S	C	D	S
<b>Recettes et dépenses du Gouverne- ment français .....</b>	<b>3.005</b>	<b>4.024</b>	<b>- 1.019</b>	<b>2.582</b>	<b>4.558</b>	<b>- 1.976</b>	<b>3.877</b>	<b>4.560</b>	<b>- 683</b>	<b>5.740</b>	<b>4.564</b>	<b>+ 1.176</b>
— Intérêts des placements et em- prunts publics .....	2.215	476	+ 1.739	1.933	611	+ 1.322	2.245	506	+ 1.739	4.167	527	+ 3.640
— Recettes et dépenses adminis- tratives diverses .....	790	3.548	- 2.758	649	3.947	- 3.298	1.632	4.054	- 2.422	1.573	4.037	- 2.464
<b>Recettes et dépenses des gouverne- ments étrangers .....</b>	<b>609</b>	<b>82</b>	<b>+ 527</b>	<b>773</b>	<b>180</b>	<b>+ 593</b>	<b>719</b>	<b>210</b>	<b>+ 509</b>	<b>627</b>	<b>196</b>	<b>+ 431</b>
<b>Total .....</b>	<b>3.614</b>	<b>4.106</b>	<b>- 492</b>	<b>3.355</b>	<b>4.738</b>	<b>- 1.383</b>	<b>4.596</b>	<b>4.770</b>	<b>- 174</b>	<b>6.367</b>	<b>4.760</b>	<b>+ 1.607</b>

Pour 1979, toutefois, un excédent de quelque 1,6 milliard de francs a été enregistré : les intérêts nets perçus sur les placements publics et les concours octroyés à divers pays ont plus que doublé, en raison de l'augmentation des réserves officielles de change (plus de 20 milliards de francs en deux ans) qui ont, de surcroît, bénéficié d'une meilleure rémunération du fait de la hausse générale des taux d'intérêt (1).



Exception faite du solde positif inhabituel, en 1979, des « opérations gouvernementales », ces charges de structure affectent donc directement le solde des paiements courants ; leur coût global peut être ainsi résumé :

ÉVOLUTION, DE 1973 A 1979, DU COUT GLOBAL  
DE LA CHARGE STRUCTURELLE DES « INVISIBLES » DE LA FRANCE

(En millions de francs.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Transferts unilatéraux .....	— 7.699	— 10.904	— 11.232	— 11.739	— 13.876	— 14.812	— 17.116
Salaires et autres revenus du travail .....	— 213	— 155	— 138	— 438	— 137	— 795	— 966
Opérations gouvernementales ..	— 18	— 312	— 341	— 492	— 1.383	— 174	+ 1.607
<b>Total .....</b>	<b>— 7.930</b>	<b>— 11.371</b>	<b>— 11.711</b>	<b>— 12.669</b>	<b>— 15.396</b>	<b>— 15.781</b>	<b>— 16.475</b>

La croissance continue, depuis 1973, de ce solde négatif — qui a plus que doublé en six années — impose d'autant plus de réaliser un excédent important au titre des activités de services.

(1) On trouvera en annexe une étude de l'évolution des réserves de change de la France de 1978 à 1979.

### CHAPITRE 3

#### L'UTILITÉ D'UN EXCÉDENT DE LA BALANCE DES « SERVICES »

L'analyse des charges structurelles impose d'obtenir des excédents croissants au titre des seuls services.

Nous retiendrons, dans le cadre de cette étude, au titre de la balance des services, les postes suivants de nos paiements extérieurs :

- le négoce international ;
- les frais accessoires sur marchandises ;
- les transports maritimes ;
- les transports autres ;
- les assurances ;
- les grands travaux et la coopération technique ;
- les intérêts, dividendes et autres revenus du capital ;
- les brevets et redevances ;
- les voyages ;
- les autres services.

Le « négoce international » a été assimilé aux « services » pour des raisons d'ordre pratique.

Comme le révèle le tableau ci-dessous, à l'exception de la régression constatée en 1976 par rapport à 1975, les dernières années se sont soldées jusqu'en 1978 par des excédents de plus en plus importants. Les résultats de 1979 traduisent pourtant un retardissement de cette progression.

**ÉVOLUTION, DE 1973 A 1979, DES DIFFÉRENTS SOLDES DE LA BALANCE DES « SERVICES »**

(« Négoce international » inclus ; « Salaires et autres revenus du travail », « Opérations gouvernementales » exclus).

(En millions de francs.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Négoce international .....	+ 302	+ 2.078	+ 1.609	— 354	+ 1.466	+ 3.856	+ 2.355
Frais accessoires sur marchandises .....	— 854	— 1.419	— 1.260	— 1.756	— 1.784	— 2.126	— 2.533
Transports maritimes .....	— 2.327	— 3.989	— 2.189	— 2.384	— 2.021	— 2.077	— 2.933
Transports autres .....	+ 1.433	+ 1.889	+ 1.771	+ 1.987	+ 2.803	+ 3.681	+ 4.869
Assurances .....	— 15	— 30	— 107	— 267	— 175	+ 208	+ 169
Grands travaux et coopération technique ....	+ 2.737	+ 3.422	+ 4.982	+ 6.887	+ 8.626	+ 13.274	+ 13.390
Intérêts, dividendes et autres revenus du capital .....	+ 1.684	+ 2.299	+ 1.014	+ 1.770	+ 1.943	+ 4.633	+ 6.771
Brevets et redevances .....	— 1.206	— 1.197	— 1.382	— 1.857	— 1.319	— 1.501	— 1.644
Voyages .....	+ 1.009	+ 1.018	+ 1.249	+ 407	+ 2.267	+ 7.379	+ 6.969
Autres services .....	+ 910	+ 1.214	+ 1.693	+ 2.064	+ 2.234	+ 2.210	+ 2.308
<b>Total .....</b>	<b>+ 3.693</b>	<b>+ 5.285</b>	<b>+ 7.380</b>	<b>+ 6.497</b>	<b>+ 14.040</b>	<b>+ 29.537</b>	<b>+ 29.721</b>

Une comparaison entre les années 1973 et 1979 révèle qu'en six années, aucune ligne n'a vraiment enregistré un retournement significatif (1).

Mais les excédents ont eu tendance à progresser (négoce international ; transports autres ; grands travaux et coopération techniques ; voyages, etc) alors que les déficits stagnaient (transports maritimes) ou augmentaient (frais accessoires sur marchandises).

Les résultats globaux des années 1977 et 1978, qui traduisent un très net progrès, ont donc été exclusivement dûs à une consolidation des acquis, ce que confirment les chiffres de 1979.

Cette constatation suggère que nos activités de services présentent encore des faiblesses qu'il devient indispensable de corriger, sans pour autant oublier la nécessité d'exploiter nos avantages dans certains secteurs.

(1) Le cas des « assurances », passant d'un déficit de 15 millions de francs en 1973 à un excédent de 169 millions de francs en 1979 est peu significatif compte tenu de la faiblesse des résultats négatifs (en 1973) et positifs (en 1979).

## A. — L'IDENTIFICATION DES FAIBLESSES ET LA NATURE DES ACTIONS CORRECTIVES A ENTREPRENDRE.

Les faiblesses de nos échanges de services restent constituées par deux grandes catégories de transactions : les opérations annexes aux importations et aux exportations de marchandises et les brevets et redevances.

### 1. Les opérations annexes aux importations et aux exportations de marchandises.

L'examen du solde des postes de la balance des paiements regroupant les activités annexes aux opérations commerciales révèle sans doute une nette amélioration en 1977 et en 1978, mais la persistance d'un déficit dans ce secteur traduit l'existence de réelles difficultés.

La croissance des recettes nettes procurées par les transports autres que maritimes et l'apparition d'un solde créditeur pour les assurances ont pu cependant compenser, depuis 1976, la dégradation des frais accessoires sur marchandises et des transports maritimes, comme le prouve le tableau ci-dessous.

Les résultats de 1979 n'ont pas confirmé le redressement du solde global enregistré au cours des deux années précédentes.

#### ÉVOLUTION DES SERVICES LIÉS AU COMMERCE EXTÉRIEUR (SOLDES)

(En millions de francs.)

	1976	1977	1978	1979
Frais accessoires sur marchandises..	— 1.756	— 1.784	— 2.126	— 2.533
Transports maritimes .....	— 2.384	— 2.021	— 2.077	— 2.933
Transports autres .....	+ 1.987	+ 2.803	+ 3.681	+ 4.869
Assurances .....	— 267	— 175	+ 208	+ 169
Total .....	— 2.420	— 1.177	— 314	— 428

a) La rubrique des « frais accessoires sur marchandises » introduite en 1968 dans la balance des paiements, reprend trois éléments :



1. Les règlements codifiés comme tels par les banques : pour l'année 1978 les recettes et dépenses étaient successivement de 5.763 millions de francs et 7.989 millions de francs ; ces règlements se soldaient par un déficit de 2.226 millions de francs. En 1979, les chiffres sont de 6.638 millions de francs en recettes, 8.831 millions de francs en dépenses : déficit 2.193 millions de francs.

Les intermédiaires codifient sous cette rubrique les frais de toutes nature : accessoires aux exportations et aux importations (commissions autres que bancaires, ristournes, rabais...) qui ne peuvent être identifiés d'une manière plus précise.

2. Une fraction estimative des coûts d'expédition inclus dans les règlements de marchandises ; elle représente la valeur des services liés au commerce extérieur (coût, assurance, fret) incluse dans les règlements d'exportations et d'importations.

La fraction estimative présentait un solde déficitaire de 373 millions de francs en 1978 et de 647 millions de francs en 1979.

Ces déductions forfaitaires résultent de l'utilisation de méthodes anciennes pour lesquelles toute actualisation demeure présentement impossible ; cependant, grâce aux travaux menés par le groupe « services liés au commerce extérieur », les coefficients utilisés pour ramener les règlements de marchandises déclarés par les banques à une valeur F.O.B., devraient être réactualisés et la correction réalisée à ce titre devrait être ventilée entre les lignes de transport concernées, au lieu d'être portée globalement dans le poste « frais accessoires ».

3. Une part des prestations financées par crédit acheteur. En 1978, 473 millions de francs ont été affectés à ce titre à la ligne « frais accessoires » — recettes — et 307 millions de francs en 1979 (1).

Cette quote-part des mises en place de crédits acheteurs reprend les commissions versées à l'étranger et frais annexes aux exportations, financés par la technique du crédit acheteur.

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous, la décomposition de ce poste entre ces trois éléments a peu varié depuis 1975.

En recettes, la part des règlements codifiés par les intermédiaires agréés est demeurée sensiblement égale à celle de la correction forfaitaire appliquée aux règlements d'exportations ; de même, en dépenses, la part des règlements codifiés par les banques dans le total a peu varié : 1975 : 57 % ; 1976 : 53 % ; 1977 : 54 % ; 1978 : 56 % ; 1979 : 54,1 %.

---

(1) Les banques déclarent les mises en place de crédits acheteurs et les dossiers de la C.O.F.A.C.E. permettent d'effectuer la ventilation de ces mises en place entre différentes lignes de la balance des paiements.

Le solde de cette ligne de la balance des paiements est négatif pour l'ensemble de la période sous revue (1975 à 1979) et le déficit va en s'accroissant : de — 1.260 millions de francs en 1975 il est passé en effet à — 2.533 millions de francs en 1979.

**ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA LIGNE « FRAIS ACCESSOIRES »**

(En millions de francs.)

	1975	1976	1977	1978	1979
<b>I. — Recettes</b> .....	<b>7.703</b>	<b>8.913</b>	<b>10.874</b>	<b>12.186</b>	<b>13.769</b>
a) Règlements codifiés par les intermédiaires .....	3.881	4.415	5.508	5.763	6.638
b) Correction forfaitaire des règlements d'exportation .....	3.790	4.315	5.230	5.950	6.824
c) Contrepartie de mises en place de crédit acheteur à l'importation .....	32	183	136	473	307
<b>II. — Dépenses</b> .....	<b>8.963</b>	<b>10.669</b>	<b>12.658</b>	<b>14.312</b>	<b>16.302</b>
a) Règlements codifiés par les intermédiaires .....	5.114	5.678	6.887	7.989	8.831
b) Correction forfaitaire des règlements d'importation .....	3.849	4.991	5.771	6.323	7.471
<b>Solde</b> .....	<b>— 1.260</b>	<b>— 1.756</b>	<b>— 1.784</b>	<b>— 2.126</b>	<b>— 2.533</b>

Compte tenu des difficultés matérielles de recensement, une analyse économique de cette ligne est nécessaire, en rapport avec celle des résultats des transports et des assurances.

Mais il apparaît que l'évolution de ces échanges dépend de trois facteurs essentiels.

1. *En premier lieu*, leur montant global est étroitement lié à la progression des transactions commerciales (les débits représentent — en 1979 — 16.302 millions de francs pour un total de 409.179 millions de francs d'importations).

Mais deux phénomènes méritent une attention particulière.

Il existe, semble-t-il, une discordance entre la relative modestie des crédits de cette rubrique, rapportés aux exportations correspondantes de marchandises, et le coût plus que proportionnellement élevé des débits enregistrés sur les importations.

Au cours des six dernières années, l'étude comparée du rapport des crédits aux exportations et des débits aux importations souligne la réalité de ce fait :

(En pourcentage.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<i>Premier Rapport</i> : <u>Crédits</u> .....	3,24	3,11	3,05	2,95	3,09	3,07	3,43
Exportations							
<i>Deuxième Rapport</i> : <u>Débits</u> ...	3,78	3,40	3,63	3,28	3,48	3,67	3,98
Importations							

Cette évolution discordante suggère que ce poste ne profite pas autant du développement des exportations qu'il ne subit les effets de la croissance des importations.

Elle incite à penser qu'une partie des inévitables commissions occultes versées par les entreprises pour obtenir des grands contrats d'équipement, notamment dans les pays du Tiers-Monde, est recensée parmi les débits.

Par ailleurs, depuis 1976, l'incidence négative, sur ce poste, de l'accroissement de nos achats à l'étranger est attestée par l'augmentation du rapport des débits aux importations (3,98 % en 1979 contre 3,28 % en 1976).

2. *En second lieu*, la répartition géographique de ces échanges souligne que le déficit global croissant de ce poste est limité par un excédent obtenu sur les pays de la zone franc ; en 1978, un solde créditeur de 1.439 millions de francs a été réalisé avec ces Etats.

En revanche, l'ampleur des déficits avec d'autres partenaires révèle la précarité de notre situation : — 3.826 millions de francs avec la zone O.C.D.E.

L'existence de la zone franc est donc ici particulièrement bénéfique pour nos échanges de cette nature.

3. *En troisième lieu*, le solde de cette rubrique dépend de l'amélioration des conditions de nos contrats commerciaux (développement des ventes C.A.F. et des achats F.O.B., adaptation de la chaîne de transport).

Cette dernière particularité influence également le solde d'autres rubriques (assurances et transports) et elle n'est donc pas propre à la ligne des frais accessoires sur marchandises.

Trop souvent, en effet, les opérateurs français renoncent à la maîtrise du transport et de l'assurance en achetant sur des bases C.A.F. et en vendant « départ usine » ou « franco-frontière française ».

Il devient donc urgent de promouvoir les ventes C.A.F. (coût, assurances, fret) et les achats F.O.B. (« free on board »).

Comme l'a constaté le rapport de M. Jean Chapelle, président de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.), en 1978, de telles pratiques s'exercent aux dépens de prestataires nationaux de services, et par conséquent de notre balance des paiements.

Malgré les lacunes des statistiques disponibles, il est possible d'évaluer à 47 % des exportations le pourcentage des ventes C.A.F. et à 51 % celui des achats F.O.B. Seulement un contrat sur deux, environ, répondrait aux exigences d'une saine politique commerciale.

Une amélioration de cette situation permettrait une économie de devises.

Pourtant, à l'exportation, le système F.O.B. régit, en majeure partie, nos livraisons. Cette pratique conduit à laisser à l'acheteur étranger ou à son intermédiaire le soin de pratiquer des formalités contraignantes. Les entreprises allemandes vendent C.A.F., pour leur part, pour une proportion beaucoup plus élevée de leurs exportations que les firmes françaises (soit environ 70 %).

Comme le remarquait déjà à l'avis du Conseil économique et social sur l'importance des exportations invisibles pour l'équilibre de notre balance des paiements, au mois de février 1975, la cause principale de cet état de fait réside dans une « différence d'agressivité ou de pugnacité entre les exportateurs français et mêmes les professionnels du transport et leurs homologues étrangers ».

Mais il existe également d'autres raisons aussi fondamentales.

D'abord, l'organisation de la « chaîne de transport » présente, en France, de très sérieuses insuffisances.

L'un de ses défauts peut résider dans une réelle confusion des responsabilités entre les différents protagonistes et notamment entre le *chargeur*, qui donne la marchandise à acheminer et le *transporteur*, qui en assure le déplacement.

Une nouvelle définition du rôle de chaque partenaire conduirait à une clarification indispensable des conditions de concurrence. Actuellement, plusieurs situations peuvent être constatées : des industriels font du transport pour leur propre compte ; des armateurs refusent les services des transitaires ; des auxiliaires arment des navires. Toutes ces activités s'exercent dans des conditions d'inégale rentabilité, car les aides de l'Etat ne sont pas également distribuées entre les différents secteurs.

Cette confusion des responsabilités est d'autant plus regrettable que les prestataires de services, les auxiliaires, supportent des char-

ges qui en font de véritables « banquiers du commerce extérieur », en règle générale, parce que le règlement du client intervient souvent après que le service a été rendu, mais aussi parce que la profession assume la responsabilité, pour ses mandants, des avances de fonds pour les déclarations douanières, évaluées mensuellement à 20 milliards de francs.

Le défaut primordial de l'organisation de la chaîne de transport est lié à sa complexité : plus de 2.000 entreprises, appartenant à neuf catégories d'auxiliaires ayant des spécialités distinctes assurent les différentes opérations ; ces diverses professions ne semblent pas convenablement adaptées aux besoins des opérateurs du commerce international, car une entreprise peut être amenée à contracter avec cinq ou six auxiliaires pour exporter.

Cette complexité de la chaîne de transport multiplie les démarches, en alourdit le coût et empêche de procéder à des comparaisons de prix fondées sur une connaissance satisfaisante des tarifications. De plus, la chaîne de transport est incomplète dans la mesure où les implantations à l'étranger des auxiliaires sont insuffisantes ; il n'en va malheureusement pas de même de l'installation d'auxiliaires de transport étrangers sur le territoire français, qui, en progressant, favorise des détournements de trafic vers les ports de la mer du Nord, grâce à une tarification plus basse que celle de leurs homologues français.

Les auxiliaires de transports internationaux français n'ont pas pu obtenir des mesures fiscales et financières (1) susceptibles de contribuer au développement des implantations à l'étranger.

Il est vrai que les aides sont réservées aux investissements qualifiés de « porteurs d'exportations », c'est-à-dire à ceux dont le produit en devises rapatriables est égal, au terme de cinq années, à trois ou quatre fois le capital investi. Or, les avantages de l'implantation à l'étranger, pour les transitaires, ne se traduisent pas, le plus souvent, par des rapatriements de devises, mais par l'assistance qu'ils donnent à nos exportateurs.

Une réforme essentielle devrait donc viser à adapter tout notre système d'aide aux investissements à l'étranger, conçu jusqu'à présent au profit des exportateurs de produits industriels et ne tenant pas suffisamment compte des besoins spécifiques des prestataires de services.

Le Gouvernement a d'ailleurs pris, en ce sens, des décisions, le 12 juillet 1977, tendant à étendre aux prestataires de services le

---

(1) Exonérations fiscales ; bonifications d'intérêt ; garantie des investissements contre les risques de nature politique.

bénéfice de l'accès à l'ensemble des procédures du commerce extérieur ; pour le moment, ces décisions ne se trouvent pas toujours suivies d'effets (1).

Mais l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de transport exige également une limitation des risques encourus par les transitaires, grâce à des mesures diverses. Les transitaires sont ainsi soumis, pour les opérations impliquant un transport par mer, à une extrême instabilité des frets maritimes. Cette incertitude sur leurs coûts leur rend très difficile l'établissement au profit des exportateurs de prix fermes rendus destinations. Pour pallier cet inconvénient, il a pu être suggéré d'organiser un marché à terme des frets maritimes : la question mériterait un examen attentif de la part des pouvoirs publics.

L'organisation défectueuse de notre chaîne de transport n'est pas le seul exemple de nos insuffisances. Fréquemment, nos entreprises ne maîtrisent ni l'assurance, ni le transport, car elles ne peuvent pas disposer d'un personnel nécessaire pour gérer ces deux aspects de leur activité.

Les grandes firmes qui disposent en général d'un service de transport vendent plus souvent C.A.F. que les entreprises moyennes : il serait utile de permettre à toutes les unités de production de pouvoir disposer d'une telle assistance technique en favorisant la constitution de sociétés de services spécialisées dans les domaines des assurances et du fret.

Cette orientation imposerait d'assurer la formation des cadres nécessaires en développant les activités de formation permanente.

Elle supposerait également un traitement fiscal privilégié, au moins pendant les premiers exercices, de ces sociétés susceptibles de revêtir des formes diverses (exonération des droits de timbre et d'enregistrement au moment de la constitution, réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices, exonération de la taxe professionnelle, etc.).

Mais l'Etat ne peut pas, à lui seul, provoquer une amélioration substantielle de la situation.

En règle générale, comme le regrettait le rapport de M. Jean Chappelle, « pour l'ensemble des professions... un certain manque d'ardeur et de confiance les amène soit à négliger certaines possibilités d'améliorer leurs propres prestations, soit à rester trop discrètes sur les moyens qu'elles offrent ».

Les perspectives de nos comptes extérieurs demeurent donc étroitement tributaires de l'effort des responsables du secteur des assurances et des transports.

---

(1) Signalons au passage que le montant des contrats de prestations de services couverts par la C.O.F.A.C.E. n'était que de 8 milliards de francs en 1979 (soit 4,6 % du total, contre un pourcentage d'exportations de marchandises garanties égal à 30 %).

b) L'évolution du solde de la rubrique « transports maritimes » constitue une préoccupation majeure ; depuis de nombreuses années, la faible part occupée par le pavillon français dans les transports internationaux conduit à un déficit chronique et permanent, d'un montant annuel de plus de deux milliards de francs depuis 1975, avoisinant même 3 milliards de francs en 1979.

Encore faut-il s'entendre sur la signification des statistiques : les transports maritimes demeurent déficitaires, en grande partie, en raison de la structure de nos échanges ; en effet, le coût de transport de nos importations est nettement supérieur à celui de nos exportations ; un partage du trafic permettant au pavillon français de réaliser 50 % dans chaque sens laisserait subsister un solde négatif, puisque les dépenses résultant du transport sur navires étrangers de la moitié de nos achats seraient supérieures aux recettes assurées par le transport sur navires français de la moitié de nos ventes.

**COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE PAR MODES DE TRANSPORTS**

(En pourcentage.)

	Importations		Exportations	
	1976	1977	1976	1977
Mer .....	76,25	75,6	26,98	29,17
Fer .....	6,69	7,1	29,15	26,17
Air .....	0,06	0,06	0,15	0,17
Route .....	12,33	12,36	25,54	27,04
Voies navigables .....	4,66	4,87	17,89	17,13
Non ventilé .....	0,01	0,01	0,29	0,32
	100	100	100	100

Le poste « transports maritimes » regroupe :

— les règlements de frais de transport de marchandises par voie de mer ;

— les règlements relatifs à l'affrètement de navires français par des armateurs ou des chargeurs étrangers (recettes) et de navires étrangers par des armateurs ou des chargeurs résidents (dépenses) ;

— les règlements afférents aux comptes d'escale de navires français dans les ports étrangers (dépenses) et aux navires étrangers dans les ports français (recettes) ;

— les achats de billets de passage de non-résidents auprès de compagnies résidentes (recettes) et de résidents auprès de compagnies non résidentes (dépenses).

Deux facteurs influent sur le solde de cette rubrique : le montant des échanges d'une part, les taux de fret d'autre part.

1. Le volume des transactions mondiales par mer connaît, depuis 1972-1973, un net ralentissement du rythme de la croissance annuelle des tonnages transportés. Comme le constate l'O.C.D.E. (1), en 1979, « le moment n'est pas venu de faire preuve d'optimisme dans le domaine des transports maritimes ».

En effet, les décisions des pays producteurs de pétrole de majorer leurs prix d'environ 60 % pendant le premier semestre de 1979 devraient avoir de très importantes conséquences sur les économies des Etats membres de l'O.C.D.E. : la demande mondiale de tonnage en 1979 n'a augmenté que de 2,5 à 3,5 %.

Le tableau ci-dessous traduit bien le marasme actuel du marché mondial :

VARIATION ANNUELLE DES TONNAGES ET DU TRAFIC

(En pourcentage.)

	Tonnages transportés			Trafic en tonnes-mille		
	Cargaisons pétrolières	Cargaisons sèches	Total	Cargaisons pétrolières	Cargaisons sèches	Total
1965-1966 .....	+ 10	+ 6	+ 8	+ 7	+ 7	+ 7
1966-1967 .....	+ 8	+ 3	+ 5	+ 24	+ 7	+ 16
1967-1968 .....	+ 13	+ 7	+ 10	+ 20	+ 10	+ 16
1968-1969 .....	+ 11	+ 9	+ 10	+ 13	+ 10	+ 12
1969-1970 .....	+ 15	+ 7	+ 11	+ 15	+ 11	+ 14
1970-1971 .....	+ 6	+ 2	+ 4	+ 15	+ 3	+ 10
1971-1972 .....	+ 10	+ 5	+ 7	+ 16	+ 4	+ 11
1972-1973 .....	+ 13	+ 12	+ 13	+ 18	+ 16	+ 17
1973-1974 .....	- 1	+ 10	+ 4	+ 4	+ 11	+ 6
1974-1975 .....	- 8	- 4	- 6	- 8	- 3	- 6
1975-1976 .....	+ 12	+ 6	+ 9	+ 15	+ 4	+ 11
1976-1977 .....	+ 4	+ 1	+ 3	+ 2	+ 2	+ 2
1977-1978 .....	- 2	+ 3	+ 1	- 3	+ 2	- 1

Source : Pourcentages calculés à partir des données publiées par Fearnley and Eger's Chartering Co. Ltd, « Review 1978 ».

Dans ce contexte généralisé de stagnation, la France n'a pu améliorer significativement sa position relative. Moins d'un tiers des importations nationales et moins d'un quart des exportations se trouvent ainsi seulement acheminées sous pavillon national, ce qui souligne la persistance d'une réelle faiblesse.

(1) O.C.D.E. : « Les transports maritimes », 1979, p. 32-33.



**PARTS DES PAVILLONS DANS LES TRAFICS NATIONAUX**

Pays membres de l'O.C.D.E.	Pavillon national				Pavillons de complaisance			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977
Belgique .....	8,0	7,9	3,5	3,4	19,1	17,4	10,3	9,6
Canada .....	47,0	44,5	21,4	20,7	23,2	25,5	18,8	19,9
Canada (à l'exclusion des échanges avec les Etats-Unis) .....	0,2	0,4	0,2	0,2	44,1	47,2	20,3	21,7
Danemark .....	n.a.	7,8	n.a.	27,6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Finlande .....	51,6	46,3	44,3	40,3	2,4	4,1	2,4	3,2
France .....	32,1	30,1	24,2	23,5	20,8	19,7	12,0	12,5
Allemagne .....	14,8	14,7	28,0	25,4	25,3	23,1	9,2	10,5
Grèce .....	39,8	35,5	52,4	44,6	30,3	22,7	19,6	20,7
Italie .....	22,5	25,0	23,5	21,8	28,6	26,5	15,7	12,9
Japon .....	48,2	44,4	25,1	20,9	27,8	30,0	32,7	35,0
Norvège .....	35,5	30,8	46,0	41,0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Pays-Bas .....	1,8	1,7	7,7	8,3	28,8	29,3	15,1	12,7
Portugal .....	46,6	34,0	13,9	14,6	10,5	8,9	12,3	11,4
Suède .....	13,6	14,9	24,5	29,7	5,4	4,2	4,4	2,4
Royaume-Uni .....	31,6	32,9	45,1	40,1	19,8	18,2	7,1	9,0
Etats-Unis .....	4,6	4,5	6,1	5,6	50,4	49,6	25,7	26,3
Yougoslavie .....	25,6	25,7	36,4	33,6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Note : n.a. : données non disponibles.

Source : Délégations nationales des Etats membres de l'O.C.D.E.

Ce résultat doit cependant être complété par la prise en considération d'un taux de couverture global tenant compte non seulement des transports de l'armement sur les ports français, mais encore des trafics tiers assurés grâce à l'exploitation en « pool » de certaines lignes qui permet d'échanger du fret français contre du trafic tiers. Ce second rapport est supérieur à 55 %.

Selon les produits transportés, l'évolution du taux de couverture global a été la suivante de 1972 à 1978 :

**EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE GLOBAL  
DE L'ARMEMENT FRANÇAIS**

Produits transportés	1972	1978
Marchandises pondéreuses .....	39,3	41,3
Marchandises diverses .....	51,0	36,4
Marchandises sèches .....	46,2	39,5
Pétrole et produits pétroliers .....	58,3	68,4
Tous produits .....	53,6	56,6

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics n'ont cependant pas ménagé leurs efforts pour améliorer les performances de l'armement national.

Dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, un « plan de relance » a permis d'augmenter de près des trois quarts la flotte française : mais cette croissance s'est révélée insuffisante pour satisfaire les besoins de transport du commerce extérieur.

Un nouveau plan a donc été défini pendant le VII<sup>e</sup> Plan, dont l'objectif était de porter en 1980 à 16,3 millions de tonneaux la capacité de la flotte française. Des résultats nuancés ont été obtenus : le plan de redressement a été exécuté, en 1979, à hauteur de 85,9 % en tonnage pour les cargos de ligne, mais les commandes de navires transporteurs de vrac restent à un bas niveau par rapport aux projets : environ 450.000 tonneaux, contre un objectif de plus de 2.000.000 de tonneaux. Sauf dans des cas particuliers, les armateurs n'ont pas investi dans ce type de navires pour lesquels, du fait de la crise, les taux de fret du marché sont particulièrement déprimés ; dans le secteur pétrolier, le plan est en bonne voie d'exécution pour le taux de couverture des besoins nationaux de transport, mais la réalisation de cet objectif s'effectue à un niveau d'investissement inférieur à ce qui avait été projeté : les prévisions ne doivent être réalisées qu'à raison de 40 % en nombre de navires, 43 % en tonnage et 45 % en valeur.

La modernisation de notre flotte de commerce reste donc encore insuffisante : la capacité des navires transporteurs de vrac et celle des pétroliers est trop limitée.

Le tableau ci-après révèle l'existence d'un certain écart entre les objectifs du plan de développement et les réalisations constatées.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE DE COMMERCE

Prévisions, réalisations et répartitions des commandes entre la France et l'étranger au 1<sup>er</sup> juin 1979.

(t j b = tonnes de jauge brute.)

(Valeur en milliers de francs.)

Catégories de services	Prévisions			Réalizations			Primes	Commandes en France			Commandes à l'étranger		
	Nombre	tjb	Valeur	Nombre	tjb	Valeur		Nombre	tjb	Valeur	Nombre	tjb	Valeur
Cargos de ligne ..... (pourcentage) .....	71	970.000	5.484.000	73 (102,8)	833.000 (85,9)	6.771.914 (123,5)	990.962	47 (64,4)	478.631 (57,5)	4.763.589 (70,3)	26 (35,6)	354.369 (42,5)	2.008.325 (29,7)
Transporteurs de vrac ..... (pourcentage) .....	53	2.050.000	5.836.000	19 (35,8)	452.693 (22,1)	1.273.603 (21,8)	71.135	2 (10,5)	4.080 (0,9)	44.031 (3,5)	17 (89,5)	448.613 (99,1)	1.229.572 (96,5)
Navires à passagers ..... (pourcentage) .....	»	»	»	3	12.430	289.000	»	3 (100)	12.430 (100)	289.000 (100)	»	»	»
GPL/CNL ..... (pourcentage) .....	12	625.000	4.600.000	3 (25)	123.218 (19,71)	843.900 (18,34)	»	2 (66,67)	110.000 (89,21)	714.900 (84,71)	1 (33,33)	13.218 (10,73)	129.000 (15,29)
Pétroliers ..... (pourcentage) .....	30	4.200.000	7.100.000	12 (40)	1.819.156 (43,31)	3.211.170 (45,22)	230	5 (41,67)	1.111.956 (61,13)	2.134.170 (66,46)	7 (58,33)	707.170 (38,87)	1.077.000 (33,54)
<b>TOTAL</b> ..... (pourcentage) .....	<b>166</b>	<b>7.845.000</b>	<b>23.020.000</b>	<b>110</b>	<b>3.240.497</b>	<b>12.389.587</b>	<b>1.062.327</b>	<b>59</b> (53,6)	<b>1.717.127</b> (53)	<b>7.945.690</b> (64,1)	<b>51</b> (46,4)	<b>1.523.370</b> (47)	<b>4.443.894</b> (35,9)
Navires d'occasion acquis et livrés entre le 1 <sup>er</sup> novembre 1974 et le 1 <sup>er</sup> décembre 1975 .....	»	»	»	13	47.124	272.266	17.648	»	»	»	»	»	»
Mesures complémentaires en faveur des transporteurs de vrac.	»	»	»	»	»	»	74.922	»	»	»	»	»	»
<b>Total général</b> .....							<b>1.154.897</b>						

Les aides de l'Etat ont cependant été importantes : une « enveloppe » de 3,8 milliards de francs avait été prévue, dont le montant devait être distribué sous forme de bonifications d'intérêts (2,6 milliards de francs) et de primes d'équipement (1,2 milliard de francs). Ces primes ont été versées aux armateurs qui commandaient des navires neufs (à l'exception des transports de passagers et d'hydrocarbures) livrables entre 1976 et 1980.

Ces interventions financières n'ont pas présenté un caractère décisif pour le redressement de notre flotte. En fait, le dispositif d'aide de l'Etat pourrait être complété par deux types d'actions : la limitation des détournements de trafic et l'amélioration de la qualité des services offerts par les ports maritimes.

*La limitation des détournements de trafic* est imposée par l'importance du tonnage des marchandises françaises expédiées par des ports étrangers (Anvers et Rotterdam notamment).

En 1977, le tonnage « détourné » a été évalué à 13,7 millions de tonnes, soit 3,7 % du commerce extérieur ; en contrepartie, toutefois, la France assure le transit de plus de 4 millions de tonnes de marchandises étrangères.

*L'amélioration de la qualité des services portuaires* est liée à une meilleure adaptation des équipements disponibles aux marchandises encombrantes et à une nécessaire harmonisation des tarifs entre les établissements publics. Mais les difficultés sociales, révélées par la grève des dockers en 1979, constituent un motif sérieux d'inquiétude : du 1<sup>er</sup> février au 24 juillet 1979, le trafic a été totalement interrompu pendant 27 jours et les pertes financières ont été considérables pour l'armement : 17,5 millions de francs à Dunkerque et 12 millions de francs à Bordeaux.

En fait, la gestion des ports est marquée par trois phénomènes préoccupants, qui révèlent une certaine irresponsabilité des parties en présence.

D'abord, il est anormal que les outillages de la manutention soient financés par les ports, sans aucune participation des utilisateurs.

Ensuite, l'emploi quotidien du docker est réalisé par une entreprise qui n'en est pas le patron, même si elle le rémunère.

Enfin, l'organisation actuelle favorise directement l'apparition de conflits : l'armateur souhaite que son navire parte le plus vite possible, ce qui incite à transiger ; un directeur de port est d'ailleurs d'autant plus enclin à la conciliation qu'il veut démontrer l'efficacité de sa gestion.

Vis-à-vis de l'armement, le sens de l'orientation suivie par les pouvoirs publics, consistant à agir grâce à des incitations financières,

en refusant tout recours à des mesures réglementaires, n'a pas été modifié lors du Conseil des ministres du 17 octobre 1979 : un crédit de 150 millions de francs a été prévu au titre de l'aide à l'investissement (achat de navires) dans le projet de loi de finances rectificative pour 1979 ; la possibilité d'une extension du régime des « prêts participatifs » du Fonds de développement économique et social aux entreprises de transport maritime qui veulent développer leur implantation à l'étranger a été reconnue.

Le résultat de cette évolution globale est préoccupant. Alors que la France se situe au quatrième rang dans le commerce mondial, elle n'est que le neuvième transporteur maritime, après l'U.R.S.S. et avant l'Italie ; pour le nombre de navires, elle n'arrive qu'au dix-huitième rang, après l'Indonésie et juste avant la République populaire de Chine ; de 1959 à 1970, le taux de croissance annuel moyen de la flotte française n'a été que de 3 %, tandis que pour l'ensemble de la flotte mondiale, le pourcentage équivalent était de 5 %.

Mais ces diverses données, qui expriment une situation défavorable pour notre pays, doivent être interprétées avec prudence : les principaux transporteurs maritimes sont le Libéria et le Panama, dont la puissance économique est faible.

La détermination, *a priori*, d'une norme idéale de couverture des échanges n'est donc pas facile. Tout dépend, en définitive, des structures économiques de nos différents partenaires. La situation ne sera pas la même vis-à-vis d'un pays en voie de développement ou d'un pays à vocation maritime solidement établie.

De plus, l'armement français doit affronter un regain de protectionnisme tendant à réserver l'acheminement du fret aux compagnies des pays d'origine ou de destination : les Etats-Unis, par la réglementation « anti-trust », les pays de l'Est, par le monopole commercial d'Etat, les pays en voie de développement, par l'application des règles de partage (1), limitent le recours aux flottes de pays tiers.

L'organisation du trafic maritime international, par des « conférences » ou des « consortiums » réunissant les principaux armements sur les différentes lignes, fixant les conditions tarifaires, a également été renforcée par l'évolution de la technologie. L'importance des capitaux requis pour constituer une flotte ne permet plus, désormais, de mener une active politique de concurrence par les prix.

Le taux de couverture global de notre flotte n'est donc pas anormal compte tenu de la diversité de ces contraintes. Sans doute

---

(1) Généralement 40 % pour le pavillon du pays importateur ; 40 % pour le pavillon du pays exportateur ; 20 % pour les autres pavillons.

pourrait-on améliorer notre performance grâce à la conquête de positions commerciales sur les trafics tiers ; mais une recherche systématique de l'accroissement de l'importance relative de l'armement national dans nos échanges rencontrerait très rapidement une limite d'ordre financier ; en effet, il serait permis de se demander si le coût de cet objectif ne risquerait pas d'être disproportionné par rapport au montant des gains de devises escomptés.

La flotte ne peut que suivre le mouvement des échanges commerciaux. Or, le poids des charges sociales afférent à l'exploitation des navires français constitue un handicap majeur dans la compétition internationale. L'apparition, sur le marché, des flottes de certains pays en voie de développement (Singapour, Taïwan, Corée du Sud, etc.) risque déjà de provoquer une diminution des recettes sur trafics tiers de l'armement national.

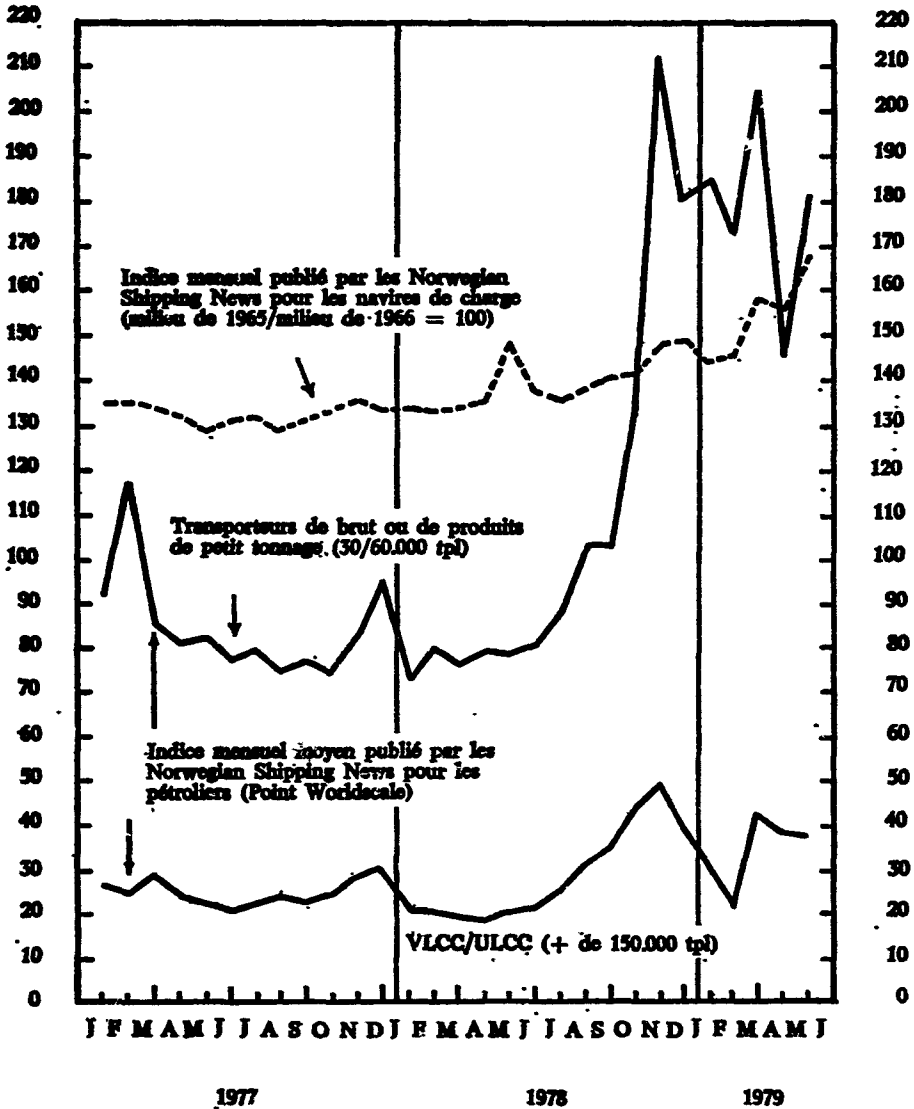
Mais la balance des transports maritimes n'est pas seulement influencée par le volume des échanges ; elle dépend aussi des taux de fret pratiqués.

2. En 1978, les taux de fret n'ont, en moyenne sur l'année, que faiblement augmenté malgré la hausse des taux pratiqués sur le pétrole durant l'été.

Mais les transports maritimes subissent traditionnellement les effets d'un véritable « cycle des taux de fret » : baisse des taux, chute de la construction navale, resserrement du marché et redressement des taux de fret.

### INDICES DES AFFRÈTEMENTS AU VOYAGE POUR LES NAVIRES DE CHARGE ET POUR LES PÉTROLIERS

1977-1978 et au début de 1979



Source : O.C.D.E.

Au total, le solde négatif entraîné par les règlements de transports maritimes, qui s'était contracté de 15 % en 1977, est resté stable en 1978, mais il a progressé de 41 % en 1979 par rapport à 1978.

c) La rubrique des « transports autres » présente un solde global nettement positif depuis quelques années.

Il faut ici regretter l'absence de toute sous-position distincte permettant de suivre, pour chaque mode de grand transport, l'évolution du poste correspondant.

La rubrique comprend :

— les règlements de services réciproques que se rendent les compagnies ferroviaires. Ils correspondent pour l'essentiel aux recettes et dépenses enregistrées pour la Société nationale des chemins de fer français dans ses rapports avec chacune des compagnies ferroviaires étrangères ;

— les règlements afférents aux transports routiers ;

— les règlements de fret fluvial, d'affrètement de péniches, chalands, etc, les recettes et dépenses, à l'étranger, des marinières résidents et, en France, des marinières non résidents et des compagnies de transport fluvial étrangères ainsi que les variations de solde des comptes de trafic des compagnies françaises de transport fluvial ;

— les règlements afférents aux transports aériens :

● affrètement d'aéronefs,

● recettes et dépenses, à l'étranger, des compagnies aériennes françaises et, en France, des compagnies aériennes étrangères ;

— les règlements relatifs à l'utilisation de gazoducs et d'oléoducs.

La progression, régulière depuis 1976, de l'excédent dégagé par les transports autres contraste avec la constance du déficit des transports maritimes. En effet, l'amélioration de 40 % obtenue en 1977, puis de 30 % en 1978, s'est poursuivie avec une nouvelle progression de 32,3 % en 1979 (4.869 millions de francs contre 3.681 millions). Cette évolution favorable est en grande partie imputable aux transports aériens.



## 1. Le transport aérien.

Les résultats du transport aérien sont bénéficiaires.

A défaut de pouvoir disposer de données recensées dans la balance des paiements, il est nécessaire d'utiliser les statistiques de la direction générale de l'Aviation civile (D.G.A.C.) pour estimer le montant du solde.

Deux séries de chiffres sont disponibles ; ni l'une ni l'autre ne doivent être considérées, pour des raisons de méthodologie, comme une des composantes de la ligne « autres transports » ; elles fournissent cependant des ordres de grandeur significatifs.

La première est la plus probante. Etablie pour les besoins de la comptabilité nationale, elle retrace les stricts échanges de services de transports aériens entre la France et le reste du monde pour 1978, en conduisant à un solde positif de 2,916 milliards de francs.

Ce solde résulte de la comparaison des exportations et des importations de services de transport aérien, donnée dans le tableau ci-après :

### EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE SERVICES DE TRANSPORT AERIEN

(En millions de francs.)

Exportations de services de transport aérien		Importations de services de transport aérien	
Recettes passagers sur clients étrangers des compagnies françaises .....	4.806	Recettes passagers sur clients français des compagnies étrangères .....	2.920
dont U.T.A. ....	585		
Recettes fret à l'exportation et sur transport tiers des compagnies françaises .....	1.692	Recettes fret à l'importation des compagnies étrangères .....	570
dont U.T.A. ....	501		
Locations d'avions .....	108	Locations d'avions .....	200
<b>Total .....</b>	<b>6.606</b>	<b>Total .....</b>	<b>3.690</b>
dont U.T.A. ....	1.086		
<b>Solde .....</b>	<b>+ 2.916</b>		

(\*) Y compris zone franc.

La seconde série, élaborée dans une optique plus large, qui tient compte de l'ensemble des dépenses et des recettes induites par l'aé-

tivité de toutes les compagnies, fait apparaître l'apport en devises du transport aérien français. Les compagnies françaises ont perçu en 1978, 8,084 milliards de francs sur l'étranger et dépensé 4,158 milliards de francs à l'étranger, soit un apport en devises de 3,926 milliards de francs.

Le détail des recettes et dépenses est donné dans le tableau reproduit ci-contre, qui ne tient compte que des principales compagnies, ce qui explique le léger décalage dans les chiffres.

**RECETTES ET DÉPENSES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER DES COMPAGNIES FRANÇAISES**  
ANNÉE 1978

Compagnies : Air France + U.T.A. + Air Inter (pour ses recettes et ses dépenses à l'étranger seulement).

(En millions de francs.)

Recettes	France	Etranger	Total	Dépenses	France	Etranger	Total
Passagers + bagages .....	3.867	4.835	8.702	Redevances aéronautiques (atterrissage, stationnement, balisage, passagers) .....	248	274	522
Fret .....	453	1.619	2.072	Affrètement avions .....	104	202	306
Poste .....	70	121	191	Assistance en escale .....	189	298	487
Locations d'appareils .....	150	106	714	Carburant + lubrifiant .....	742	1.016	1.758
Recettes industrielles .....	267	447	714	Salaires et charges .....	3.931	560	4.491
Assistance en escale (1) .....	51	153	204	Impôts et taxes .....	109	15	124
Autres recettes .....	1.043	62	1.305	Crédit bail + loyers avions ..	59	127	186
				Loyer (bâtiments + divers) ..	178	301	293
				Entretien par les tiers .....	145	301	446
				Hébergement personnel et passagers .....	»	»	»
				Commissions .....	314	346	860
				Frais financiers .....	263	96	359
				Autres dépenses .....	1.075	525	1.600
<b>Total .....</b>	<b>5.831</b>	<b>7.923</b>	<b>13.754</b>		<b>7.357</b>	<b>4.075</b>	<b>11.432</b>

(1) L'assistance en escale à l'étranger comprend l'assistance en escale réalisée en France sur clients étrangers.

Une étude de la D.G.A.C. contient, d'autre part, une estimation des recettes et des dépenses des compagnies étrangères en France. Cette évolution est fondée sur des hypothèses ou des recoupements statistiques car il n'est pas possible d'avoir accès aux comptes d'exploitation de ces compagnies, d'où des résultats assez peu fiables : recettes estimées à 3.690 millions de francs, dépenses estimées à 2.020 millions de francs, solde de 1.670 millions de francs qui constitue pour la France une dépense en devises.

**DÉPENSES ET RECETTES DES COMPAGNIES AÉRIENNES**

(En millions de francs 1978.)

	Recettes pour la France	Dépenses pour la France
Compagnies aériennes françaises .....	8.084	4.158
Compagnies aériennes étrangères .....	2.020	3.690
Etat (recouvrement et versements d'Eurocontrol) .....	222	48
Total .....	10.326	7.896
Solde .....	+ 2.430	

Ces résultats sont encourageants.

Mais les perspectives du transport aérien risquent de subir les conséquences d'une certaine modification du contexte international.

Depuis les années 1950, les compagnies françaises ont réussi à maintenir leur position relative dans le monde. En revanche, la part des Etats-Unis a diminué de moitié en trente ans, revenant de 40 % à quelque 18 ou 19 %. L'administration Carter défend en effet une position de principe fondée sur une véritable politique de « concurrence à tout va », ou de « dérégulation », contrairement aux dispositions et aux pratiques admises dans le domaine des transports maritimes. Une éventuelle suppression des limitations de trafic constituerait un danger majeur pour nos compagnies. Encore faut-il que les responsables de ce secteur soient décidés à s'adapter à cette nouvelle situation et à affronter une concurrence plus agressive.

Notre position favorable est, par ailleurs, liée à notre détention de droits de trafic aérien. La fragilité de cet acquis apparaît clairement lorsque, en cas d'accession à l'indépendance de certains territoires précédemment soumis à la souveraineté française, la perte de ces droits, qui en est la conséquence, affecte nos compagnies.

Enfin, il ne faut pas se dissimuler l'influence de la concurrence des pays en voie de développement sur le marché. Certains transporteurs développent une politique redoutable, qui peut comporter des aspects très préjudiciables à notre transport aérien si, au surplus, dans un contexte de négociation globale, les pouvoirs publics n'hésitent pas à proposer, purement et simplement, l'abandon de droits de trafic détenus par les compagnies françaises, notamment en vue de favoriser nos ventes d'équipements civils et militaires.

Compte tenu de toutes ces incertitudes, il est possible d'estimer que si le transport aérien français suivait la progression de l'activité

mondiale, les résultats qui pourraient être enregistrés au cours des prochaines années ne seraient déjà pas négligeables.

## *2. La voie ferrée.*

Le solde extérieur de ce poste est quasi équilibré par définition, car une importation achetée rendue destination donne lieu, pour la S.N.C.F., à une recette en provenance de l'étranger ; mais celle-ci ne doit pas être envisagée indépendamment de la dépense de transport incluse dans le prix de la marchandise que la balance des paiements reprend en « frais accessoires ».

## *3. Les transports routiers.*

Le secteur des transports routiers est l'un des plus mal connus ; il serait excédentaire. Mais il est parfaitement anormal de ne pouvoir disposer d'aucune information satisfaisante.

Des études de branche devraient être entreprises en ce domaine pour permettre d'obtenir des évaluations : quasiment aucun chiffre, dût-il correspondre à un simple ordre de grandeur, ne peut, actuellement, être cité (1).

Il conviendrait peut-être, à cet égard, de progresser pour améliorer l'étendue des informations, quitte à bousculer, éventuellement, les susceptibilités de la profession.

Une question soulève des difficultés particulières : le fret intérieur routier est réglementé, contrairement aux frets internationaux ; il s'ensuit une différence entre les coûts d'acheminement par voie terrestre, qui favorise les détournements de trafic au détriment de nos ports (Dunkerque et Le Havre notamment) et au profit des ports étrangers (Anvers et Rotterdam).

Les pouvoirs publics s'orientent cependant vers une réduction progressive du champ d'application de la tarification obligatoire.

## *4. Le transport fluvial.*

Cette activité connaît un déséquilibre marqué portant sur des montants limités.

Son rôle économique pourrait être utilement développé.

---

(1) On sait cependant que les transporteurs français assurent environ 50 % des importations et des exportations.

d) La rubrique des « assurances » enregistre les règlements relatifs aux primes, indemnités et recours d'assurances :

— versés et reçus par les résidents qui ont souscrit des contrats auprès de compagnies non résidentes ou qui bénéficient de tels contrats,

— reçus ou versés par les compagnies résidentes en exécution de contrats souscrits par des non-résidents ou dont bénéficient des non-résidents,

ainsi que les règlements relatifs aux opérations de réassurance.

Pour la première fois depuis 1972, le solde de ce poste a été positif en 1978, d'un montant cependant assez modique : + 208 millions de francs, contre — 175 millions de francs en 1977.

Le résultat de 1979 n'est pourtant que de + 169 millions de francs.

Cette évolution est encourageante, malgré les réserves que l'on peut formuler sur la validité des chiffres recensés.

### *1. L'action des pouvoirs publics.*

Le résultat ainsi obtenu est lié aux mesures qui ont été prises par les pouvoirs publics pour favoriser le développement de l'assurance française à l'étranger. En particulier, l'un des objectifs était de faire passer le chiffre d'affaires de l'assurance française à l'étranger, de 1975 à 1980, de 10 % à 20 % ; la part des primes couvrant des risques étrangers s'élève désormais, semble-t-il, à environ 12 % du total des encaissements perçus par le marché français, ce qui place la France au troisième rang mondial des pays exportateurs d'assurances, après le Royaume-Uni et la Suisse.

Le tableau reproduit ci-contre récapitule l'évolution récente de l'activité internationale de l'assurance française.

Cet état de fait ne doit cependant pas faire illusion : depuis 1974, le taux de couverture par le marché français des opérations de commerce extérieur n'a pas progressé aussi rapidement que le montant des investissements des sociétés d'assurances françaises à l'étranger.

Plusieurs mesures ont cependant été prises en 1977 et 1978 en faveur de ces activités.

**TABLEAU DE L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ASSURANCE FRANÇAISE**

(En millions de francs.)

	1977	1972
<b>I. — Assurances directes :</b>		
— Succursales et agences .....	2.761	3.053
— Filiales (1) .....	4.683	5.600
<b>Total</b> .....	<b>7.444</b>	<b>8.653</b>
Souscription en France de risques étrangers (2) .	1.220	(3) 1.500
<b>Total C.A. (4) direct étranger</b> .....	<b>8.664</b>	<b>10.153</b>
<b>Total C.A. global</b> .....	<b>75.376</b>	<b>87.770</b>
C.A. étranger/C.A. global .....	11,7 %	12 %
<b>II. — Réassurances :</b>		
— Assureurs directs .....	405	(3) 500
— Réassureurs professionnels .....	2.965	(3) 3.500
<b>Total</b> .....	<b>3.370</b>	<b>4.000</b>
<b>Acceptations toutes provenances</b> .....	<b>11.604</b>	<b>12.500</b>
<b>III. — Total affaires directes et réassurances :</b>		
— C.A. étranger .....	12.034	14.153
— C.A. global .....	86.980	100.270

(1) Au prorata de la participation des intérêts français.

(2) D'après enquête réalisée auprès des principales sociétés du marché.

(3) Chiffres estimatifs provisoires.

(4) C.A. = chiffres d'affaires.

Source : Direction des assurances.

Des propositions du rapport de M. Chapelle, tendant à favoriser la promotion des services liés au commerce extérieur, ont été suivies d'effets, tendant à l'adaptation des professions de l'assurance aux opérations d'exportation et à l'encouragement des Français à recourir à l'assurance nationale.

La loi du 16 décembre 1978 a ainsi harmonisé le statut des courtiers avec les dispositions de la directive européenne du 13 décembre 1976, relative à la liberté d'établissement et de prestation de services des intermédiaires d'assurances, *en abolissant le privilège des courtiers-jurés d'assurance maritime et en leur permettant en contrepartie de se regrouper en sociétés.*

Cette réforme est d'autant plus opportune que le courtage français subit la concurrence de puissants groupes : il peut difficilement suivre la progression des assurances dans le domaine du commerce extérieur.

La suppression du privilège des courtiers-jurés d'assurance maritime permet désormais d'intéresser tout le courtage français aux affaires liées aux transports par mer et d'accroître, par conséquent, les capacités du marché français à assurer des contrats internationaux.

Sans aller jusqu'à l'admission en franchise d'impôt de la transformation des charges en sociétés, l'article 25 de la loi de finances pour 1978, reconduit d'un an par l'article 80 de la loi de finances pour 1979, a réduit à 1 % le droit d'apport perçu par l'Etat à l'occasion de la mise en société des charges de courtiers-jurés ; de plus, le paiement de l'impôt sur les plus-values constatées à l'occasion de l'apport en société a été reporté.

Mais il faut insister sur la situation particulière du courtage français, qui ne se trouve pas soumis aux mêmes contraintes de gestion que les entreprises d'assurances.

La situation financière des courtiers est sans doute, généralement, saine ; mais les représentants de la profession peuvent céder à la tentation d'apporter des affaires aux marchés étrangers dans la mesure où des possibilités de bénéficier de commissions élevées leur sont offertes ; une grave menace existe également sur l'avenir du courtage français, constituée par l'installation, sur le marché français, de courtiers concurrents, notamment britanniques.

Il convient donc de prendre conscience des difficultés prévisibles : les courtiers auraient intérêt à se regrouper et à se spécialiser pour surmonter leurs faiblesses.

D'une façon plus générale, une action d'information et de sensibilisation aux problèmes techniques des assurances a été entreprise par l'Administration.

Par ailleurs, il est indispensable, dans la mesure du possible, de continuer à réserver l'obtention de la garantie de la C.O.F.A.C.E. à l'existence d'une assurance française.

Mais les pouvoirs publics ne peuvent pas, à eux seuls, remédier aux difficultés constatées. Les entreprises d'assurances doivent être en mesure d'offrir à nos exportateurs les garanties dont ils ont besoin.

## *2. Des faiblesses permanentes.*

Malgré ces dispositions favorables aux compagnies d'assurance, il conviendrait de remédier à certaines faiblesses.

D'abord, l'activité internationale des assurances demeure trop concentrée : plus de 50 % du chiffre d'affaires à l'étranger est réalisé avec quatre pays (Belgique, Italie, Espagne, Canada).

Il y a donc une dispersion géographique des risques qui n'est pas suffisante.

Mais il faut constater que des obstacles de plus en plus nombreux empêchent une redistribution des affaires.

Aux Etats-Unis, une loi dispose ainsi que dès qu'un Etat détient une action du capital d'une entreprise d'assurances, celle-ci ne peut opérer sur le marché intérieur : cette réglementation a empêché nos compagnies nationalisées, qui représentent le tiers du chiffre d'affaires de la profession, d'y intervenir.

L'U.R.S.S. a une structure d'assurance d'Etat (sauf pour la réassurance et l'assurance transport) ; des monopoles publics existent également dans les pays du Golfe arabe ; le Japon est carrément impénétrable.

De plus, certains pays en voie de développement imposent le recours à une société de droit local. Les compagnies ont donc tendance, en assurance directe, à transformer leurs succursales en filiales.

Des possibilités demeurent cependant en Indonésie, au Vietnam, en Chine, au Canada, en Belgique, en Espagne et en Italie.

Par ailleurs, un solde positif a été enregistré en 1978 de 214 millions de francs, avec les pays de la zone franc, ce qui masque l'existence d'un déficit avec nos partenaires de l'O.C.D.E. (— 396 millions de francs).

En second lieu, le développement des affaires réalisées par les succursales et les filiales des entreprises d'assurances n'a pas encore répondu aux possibilités réelles du marché.

Une telle constatation peut être réalisée en comparant la liste de nos principaux clients dans nos échanges internationaux avec celle de nos principaux clients en assurance :



**LISTE DES DIX PRINCIPAUX CLIENTS DE LA FRANCE**

Pour l'ensemble des biens et services		Pour l'assurance	
Pays	En pourcentage du total	Pays	En pourcentage du total
Allemagne (République fédérale)	17,1	U.E.B.L. ....	25,3
Italie .....	10,5	Italie .....	10,5
U.E.B.L. ....	10,0	Espagne .....	8,6
Royaume-Uni .....	6,5	Canada .....	7,9
Etats-Unis .....	5,2	Royaume-Uni .....	7,4
Pays-Bas .....	5,1	Allemagne (République fédérale)	5,6
Suisse .....	3,9	Pays-Bas .....	5,6
Algérie .....	2,8	Etats-Unis .....	5,5
Espagne .....	2,6	Brésil .....	4,7
U.R.S.S. ....	2,3	Maroc .....	2,7

Il n'est sans doute pas nécessaire que les premiers clients d'un marché d'assurance correspondent également aux principaux débouchés commerciaux de ce pays. Mais ce tableau montre, qu'en France, l'exportation de biens et de services en tout genre ne se traduit pas par des volumes d'affaires d'assurance proportionnels et que l'assurance française ne suit qu'imparfaitement les échanges commerciaux de notre économie. Un effort de tous les professionnels intéressés par l'exportation des produits français devrait permettre à l'avenir à l'assurance française de développer ses affaires en R.F.A., aux Etats-Unis, avec les pays producteurs de pétrole.

En troisième lieu, un examen comparé de la structure des encaissements des compagnies européennes traduit une situation défavorable des sociétés françaises.

En effet, les principaux pays exportateurs d'assurance, par l'importance des primes directes acquises sur les marchés étrangers, sont anglais, suisses ou italiens. Les affaires réalisées par les sociétés de ces pays peuvent représenter 100 % de leurs encaissements et ne tombent que rarement en dessous de 30 %. Au contraire, le cas des entreprises françaises est exactement inverse : l'encaissement à l'étranger dépasse trop rarement 10 % du chiffre d'affaires global.

De plus, le classement de toutes les sociétés d'assurance européennes par ordre d'importance des primes brutes d'assurance directe réalisées en 1976 à l'étranger révèle que la première entreprise française ne se situe qu'au septième rang et que ses encais-

sements à l'étranger représentent à peine 11 % de ceux obtenus par le groupe (britannique) le plus engagé d'Europe sur les marchés étrangers.

Compte tenu de cette situation, il semble anormal que certaines entreprises d'assurances, tant publiques que privées, ne disposent pas d'un personnel spécifiquement orienté vers les activités d'exportation ; il arrive que des compagnies ne possèdent pas un directeur des affaires internationales...

Enfin, l'évolution rapide de la nature des risques à assurer devrait inciter les compagnies à adapter plus rapidement et plus efficacement leurs procédures.

Des progrès demeurent possibles dans le domaine de l'assurance des dommages indirects, et particulièrement des pertes d'exploitation des grandes entreprises : une couverture satisfaisante de ce type de risque est parfois difficile à trouver dans les conditions actuelles.

Il existe cependant une garantie simplifiée des pertes d'exploitation : le marché français offre, dans ce domaine, une police spécifique non conforme au modèle anglo-saxon, mais qui semble bien répondre à ce qu'attend l'assuré après sinistre. Toutefois, à la souscription, la formule anglo-saxonne peut paraître plus avantageuse.

Les contrats français ne comportent pas la garantie des dommages consécutifs aux tremblements de terre et aux inondations, comme en R.F.A., en Belgique ou aux Pays-Bas, mais contrairement au Danemark, en Italie et au Royaume-Uni.

Pour l'assurance incendie, les contrats français ont en commun avec les contrats britanniques de n'accorder les garanties accessoires que par extension, tandis qu'en R.F.A., elles sont systématiquement données.

De même, l'assurance des « risques technologiques », qui menacent les industriels fournissant une prestation nouvelle et les bureaux d'ingénierie chargés de réaliser des ensembles complexes, ne constitue pas encore un type de garantie répondant aux besoins exprimés par tous les exportateurs.

Néanmoins, les discussions menées entre assureurs et industriels ont permis d'améliorer la couverture de ces risques, dont la diversité (retard de fabrication, délai de transport, vice de conception, défaut de performance) constitue un obstacle à l'élaboration de polices parfaitement adaptées.

Au total, même si les différentes garanties peuvent encore être améliorées, les professionnels estiment que des efforts méritoires ont conduit à de réels progrès. L'exemple de la garantie « atteintes à l'environnement » d'origine terrestre révèle ainsi que l'assurance française

occupe une place privilégiée dans la C.E.E., car notre marché a été le premier à avoir constitué une organisation de coréassurance spécifiquement consacrée à la couverture de ce type de risque.

Il faut pourtant se garder de manifester, en ce domaine, un optimisme excessif et continuer patiemment à adapter nos procédures aux besoins traditionnels ou nouveaux, d'autant plus que deux constatations incitent à la prudence.

Il existe, d'abord, d'importantes distorsions fiscales dues à l'inégalité des taux de taxes dans les différents Etats de la C.E.E. Ce phénomène fausse le libre jeu de la concurrence.

Le tableau ci-après révèle l'ampleur des différences.

**TABLEAU COMPARATIF DES TAUX DE TAXES SUR LES ASSURANCES DANS LES PAYS DU MARCHÉ COMMUN**

(En pourcentage.)

	Royaume-Uni (1) Danemark (2) Irlande (1)	Allemagne	Belgique (4)	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	France (7)
Incendie .....	0	(3) 5	8,25	15 Incendie et multirisques : 13 Risques agricoles : 8	(6) 4	6	30 15 Risques agricoles : 18
Vie .....	0	0	4	1,5	2	Exonération	4,80
R.D. ....	0	5	8,25	Auto : 7 Accid. ind. : (5) 2	5	6	9

(1) En assurance vie, un droit de timbre est perçu :

- 5 p. par 100 livres et jusqu'à 1.000 livres ;
- 50 p. au-delà et par tranche de 1.000 livres.

(2) En assurance R.C. automobile, taxe de 50 %.

(3) A laquelle s'ajoute une « taxe des pompiers » perçue au profit des « land », qui est de 4, 6 ou 12 % selon le statut juridique de la société : société par actions et mutuelles : 4 % ; assureurs de droit public soumis à la concurrence : 6 % ; assureurs de droit public avec monopole : 12 %.

(4) Pour l'assurance transport international de marchandises, le taux de la taxe s'élève à 1,4 %.

(5) Si l'on se réfère à d'autres branches dommages, les taux varient selon les branches de 2 à 12 %.

(6) Plus une taxe des pompiers de 4 %, à charge des compagnies d'assurances.

(7) Parafiscalité non comprise.

Les pouvoirs publics étudient actuellement le moyen de réduire ces inégalités, car cette différence de régime fiscal créera des difficultés pour nos compagnies quand la liberté de prestation de services, dans la C.E.E., sera réalisée.

La meilleure solution devrait consister à assujettir les opérations de dommages à la taxe sur la valeur ajoutée. Cette réforme est nécessaire pour éviter une diminution des affaires traitées par le marché français. Il est regrettable qu'en raison d'une opposition au sein de la C.E.E., le Gouvernement n'ait pas été en mesure de proposer cette réforme dans le projet de loi de finances pour 1981.

En second lieu, les textes déjà adoptés par la C.E.E., sur le droit d'établissement, ont eu pour objectif, sur chaque marché, de faire bénéficier les sociétés communautaires qui y sont établies, de règles de fonctionnement semblables ; mais ils laissent subsister les cloisonnements existants entre les marchés (1). Ce sont ces derniers que la libre prestation de services entend faire disparaître, en permettant aux compagnies d'effectuer des opérations d'assurance dans un autre pays que le leur, sans cependant y être établies.

Il s'agit donc de passer à la dernière étape du marché commun de l'assurance.

L'entrée en vigueur de la libre prestation de services devrait cependant être subordonnée à plusieurs conditions :

— la nécessité de maintenir les affaires françaises auprès des entreprises du marché national impose, comme on l'a déjà signalé, l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des opérations d'assurance de dommages. Cette réforme fiscale constitue une mesure préalable à la libre prestation de services ;

— l'obligation faite à l'autorité de contrôle du pays du siège social de consulter celle du pays de prestation avant d'autoriser la compagnie demanderesse à agir en libre prestation de services ;

— l'application, en attendant l'harmonisation des droits nationaux, de la loi du pays du risque aux contrats passés en libre prestation de services, sauf en matière de risques transport, crédit-caution et de grands risques industriels et commerciaux dont le caractère international est bien affirmé, et pour lesquels on peut penser que les preneurs n'ont pas à bénéficier de protection particulière ;

— le maintien d'une réglementation de placements (et la création d'une telle réglementation dans les Etats où elle n'existe pas encore), pour éviter une diversification en devises des trésoreries

---

(1) Les textes adoptés par la C.E.E. sont les suivants :

— droit d'établissement des compagnies en assurance directe autre que la vie (24 juillet 1973) ; entrée en application : juillet 1976.

— droit d'établissement des compagnies en assurance vie (5 mars 1979) ; entrée en application : juin 1979.

— droit d'établissement et libre prestation de services pour les activités d'agents et de courtiers d'assurances (13 décembre 1976) ; entrée en application : juin 1979.

— libération des opérations de coassurance internationales au sein de la C.E.E. (30 mai 1978) ; entrée en application : juin 1980.

des compagnies, qui ne correspondrait plus à la répartition réelle de leurs engagements en monnaies.

D'autre part, des difficultés spécifiques risquent d'apparaître.

Certaines harmonisations sont ainsi prévues en matière de droit du contrat.

Une proposition de directive sur l'harmonisation des dispositions nationales régissant le contrat d'assurance prévoit quatre points de coordination : déclaration du risque, obligation du preneur en cours de contrat, paiement des primes, résiliation du contrat. Il ne s'agit donc que d'une coordination partielle des dispositions nationales, qui, pour viser l'ensemble des points importants, devrait porter aussi sur : le délai de réflexion, les clauses abusives, les exclusions et les déchéances. En outre, sur les quatre points cités ci-dessus, la coordination envisagée ne porte pas sur l'ensemble des matières qu'ils régissent ; les assurés continueront donc à bénéficier de situations fort diverses suivant qu'ils seront sous l'empire de tel ou tel droit.

De plus, le texte de la proposition de directive ne prévoit rien en matière de lutte contre les pratiques anormales de concurrence. Il est simplement précisé que les compagnies agissant en libre prestation de services devront respecter les règles sur la loyauté du commerce.



De nombreuses mesures ont été prises, depuis quelques années, par les pouvoirs publics, pour inciter nos compagnies d'assurances à favoriser des entrées nettes de devises. Les entreprises ont également procédé à un incontestable effort d'adaptation, même si certaines faiblesses demeurent. A cet égard, le rapport du ministre de l'Economie au Président de la République sur l'activité des organismes d'assurance et de capitalisation, en 1977, précise que si « l'assurance française procure en 1978 un léger excédent de devises », ce « résultat est encore bien modeste si on le compare aux rentrées de devises que procure le secteur de l'assurance à certains marchés voisins comme la Grande-Bretagne ou la Suisse » ; ce document conclut cependant que le solde positif récemment atteint « constitue un encouragement à poursuivre dans la voie du développement à l'étranger ».

C'est une conclusion que nous pouvons faire à notre tour en rendant justice aux compagnies qui depuis quelques années ont fait un effort significatif pour accompagner les progrès de la France sur le marché international.

## 2. Les « brevets et redevances ».

La rubrique « brevets et redevances » subit, depuis de nombreuses années, un déficit structurel d'un montant supérieur à un milliard de francs (— 1,6 milliard de francs, selon la Banque de France, pour 1979).

Ce poste regroupe :

— les cessions de brevets, marques, droits de priorité, modèles d'utilité et modèles industriels ;

— les redevances versées périodiquement pour brevets, marques, droits de priorité, modèles d'utilité et modèles industriels, au propriétaire qui en a concédé par contrat l'exploitation ou l'utilisation.

Mais les statistiques de la balance des paiements ne correspondent pas aux données émanant du ministère de l'Industrie qui, peut-être moins exhaustives, fournissent un déficit de plus faible montant.

### a) *Les statistiques du ministère de l'Industrie.*

Le ministère de l'Industrie distingue trois postes : brevets et licences, frais d'études, assistance technique et divers ; les deux derniers correspondent à des opérations réalisées pour la plupart avec les pays en voie de développement (services de sociétés d'ingénierie et frais de montage ou de réparation de matériel importé de l'étranger).

Il n'évalue le déficit global, en 1977, qu'à 288,2 millions de francs courants (contre — 1.319 millions de francs selon la balance des paiements) ; le solde du poste des « brevets et licences » est négatif ; le solde du poste des « frais d'études » est excédentaire ; l'évolution, de 1967 à 1977, du taux de couverture des dépenses par les recettes, a été la suivante :

**TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES**

(En pourcentage.)

Années	Brevets et licences	Frais d'études	Assistance technique	Total des « échanges techniques »
1969 .....	46,4	118,2	55,0	57,1
1970 .....	51,9	194,8	59,0	66,2
1971 .....	45,1	142,3	52,4	57,1
1972 .....	48,3	141,0	65,2	65,7
1973 .....	41,2	208,5	74,0	68,9
1974 .....	53,0	250,2	91,9	82,2
1975 .....	51,8	257,0	76,9	83,4
1976 .....	43,1	302,0	88,0	79,1
1977 .....	47,9	357,0	106,5	91,4

Source : Ministère de l'Industrie, Service de la propriété industrielle, Bureau des transferts techniques internationaux.

Nos opérations avec les pays en voie de développement limitent donc, traditionnellement, l'ampleur de notre déficit en matière des seuls échanges de brevets et licences.

**LES ÉCHANGES TECHNIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'ÉTRANGER**  
 Montant des recettes et des dépenses ventilées selon la nature des opérations.

(En millions de francs français.)

	1960			1970			1971		
	Recettes	Dépenses	Saldes	Recettes	Dépenses	Saldes	Recettes	Dépenses	Saldes
Brevets et licences .....	336,6	725,5	— 388,9	430,1	828,2	— 398,1	397,8	881,4	— 483,6
Frais d'études .....	114,9	97,1	17,8	229,4	117,9	111,5	270,4	190,2	— 80,2
Assistance technique .....	78,3	142,6	— 64,3	95,8	162,4	— 66,5	117,6	224,5	— 106,9
Divers .....	78,8	101,4	— 22,6	89,0	166,1	— 77,1	84,0	176,0	— 92,0
<b>Total .....</b>	<b>608,6</b>	<b>1.066,6</b>		<b>844,3</b>	<b>1.274,6</b>		<b>869,8</b>	<b>1.472,1</b>	
Déficit .....			— 458,0			— 430,3			— 602,3

	1972			1973			1974		
	Recettes	Dépenses	Saldes	Recettes	Dépenses	Saldes	Recettes	Dépenses	Saldes
Brevets et licences .....	478,1	989,8	— 511,7	487,2	1.182,4	— 695,1	732,2	1.382,5	— 650,3
Frais d'études .....	380,6	270,0	110,7	503,9	240,8	263,1	623,0	248,6	374,4
Assistance technique .....	175,3	268,6	— 93,3	226,7	306,7	— 80,0	442,5	481,3	— 38,8
Divers .....	73,7	157,4	— 83,7	82,8	158,0	— 75,2	86,5	180,0	— 93,5
<b>Total .....</b>	<b>1.107,7</b>	<b>1.685,8</b>		<b>1.300,6</b>	<b>1.887,9</b>		<b>1.884,2</b>	<b>2.292,4</b>	
Déficit .....			— 578,1			— 587,2			— 408,2

	1975			1976			1977		
	Recettes	Dépenses	Saldes	Recettes	Dépenses	Saldes	Recettes	Dépenses	Saldes
Brevets et licences .....	772,0	1.490,3	— 718,4	821,9	1.909,1	— 1.087,2	986,0	2.059,2	— 1.073,2
Frais d'études .....	830,3	529,0	301,3	970,6	322,2	648,4	1.195,0	334,8	860,2
Assistance technique .....	289,7	376,6	— 86,9	687,6	782,1	— 94,5	878,0	824,8	53,2
Divers .....	73,6	159,5	— 85,8	47,7	183,3	— 135,6	19,8	148,2	— 128,4
<b>Total .....</b>	<b>1.965,6</b>	<b>2.355,4</b>		<b>2.527,8</b>	<b>3.196,7</b>		<b>3.078,8</b>	<b>3.367,0</b>	
Déficit .....			— 389,8			— 668,9			— 288,2



Mais il faut insister, comme le fait d'ailleurs l'Administration elle-même, sur la valeur toute relative de ces statistiques.

b) *La crise de l'activité inventive.*

Le précédent rapport d'information avait déjà attiré l'attention sur la situation inquiétante de la balance des brevets et licences, qui montre l'insuffisance de l'activité inventive de la France et sa faible aptitude à appliquer au niveau industriel les résultats de l'effort de recherche.

Les manifestations de cette crise de l'activité inventive sont nombreuses.

Il y a, en premier lieu, une régression du nombre des brevets déposés en France.

En 1979, 32.174 brevets ont été déposés ; le total, pour l'année 1978, est de 37.137 (— 13,3 %).

Sans doute, l'entrée en vigueur du brevet européen compte-elle pour beaucoup dans la diminution de l'effectif de ces dépôts, car depuis le mois de juin 1978, l'Office européen des brevets de Munich a commencé à enregistrer les premières demandes ; il en résulte une baisse très sensible des dépôts de brevets en provenance de l'étranger auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (20.871 en 1979, contre 25.692 en 1978).

Mais l'invention ne progresse pas dans notre pays : en 1968, il y avait eu 50.000 demandes. La conséquence de cette stabilisation est évidemment la permanence de notre déséquilibre des échanges extérieurs.

Comme le révèle le tableau reproduit ci-après, en effet, les étrangers déposent chez nous plus de brevets que les Français eux-mêmes.

DEMANDES D'ORIGINE FRANÇAISE ET D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE 1970 A 1979

Années	Demandes totales	Demandes intérieures (dépôts de nationaux et de résidents)	Pourcentage par rapport au total	Demandes en provenance de l'étranger	Pourcentage par rapport au total
1970 .....	47.283	14.106	29,83	33.177	70,17
1971 .....	47.971	14.962	31,19	33.009	68,81
1972 .....	47.230	14.807	31,35	32.423	68,65
1973 .....	47.234	13.458	28,49	33.776	71,51
1974 .....	43.633	12.706	29,12	30.927	70,88
1975 .....	40.437	12.110	29,95	28.327	70,05
1976 .....	39.890	11.471	28,76	28.419	71,24
1977 .....	39.978	11.798	29,54	28.167	70,46
1978 .....	37.237	11.445	30,82	25.692	69,1F
1979 .....	32.174	11.303	35,13	20.871	64,87

On remarque que, si de 1970 à 1973, l'effectif des demandes totales n'a pratiquement pas varié (— 0 10 % de 1970 à 1973), les demandes intérieures ont amorcé une décroissance (de — 4,6 %), tandis que celles des étrangers augmentaient un peu (2 % environ).

Après 1973, les demandes totales diminuent assez fortement (de plus de 15 % de 1973 à 1976) et ce sont surtout les demandes en provenance de l'étranger qui accusent la plus forte décroissance (— 16 %) tandis que les demandes intérieures poursuivent leur dégradation au rythme annuel de 5 %.

En 1976 et 1977, les dépôts se maintiennent autour de 40.000. Cependant, en 1976, les dépôts des nationaux continuent à baisser au même rythme de 5 % que les années précédentes, tandis que les demandes étrangères reprennent légèrement. En 1977, ce sont au contraire les demandes intérieures qui progressent très légèrement alors que les demandes en provenance de l'étranger baissent un peu.

Malgré la décroissance des demandes étrangères en 1979, liée, comme on l'a vu, à l'introduction du brevet européen, les déposants français ne représentent plus, désormais, que le tiers environ de l'effectif total, contre près de 40 % en 1962. En revanche, on assiste sur notre marché à une prépondérance écrasante des Etats-Unis, à une lente croissance de la République fédérale d'Allemagne et à un lent déclin de la Grande-Bretagne.

Les dépenses de notre pays sont particulièrement lourdes pour certains secteurs (chimie, textile, électronique, informatique, etc.).

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que les demandes en provenance de l'étranger ont surtout progressé, depuis dix ans, dans les activités économiques les plus importantes.

Un exemple est révélateur : celui de la « science nucléaire », où le pourcentage des dépôts intérieurs par rapport au total est revenu de 33 % en 1970 à 22 % en 1978.

**EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DÉPÔTS  
DANS LE SECTEUR « SCIENCE NUCLÉAIRE » (1970 à 1978)**

(En pourcentage.)

	1970	1977	1978
Demands indigènes .....	33	24	22
Demands en provenance de l'étranger .....	67	76	78
dont :			
Allemagne fédérale .....	16	33	34
Etats-Unis .....	22	22	25,5
Royaume-Uni .....	9	5	8,5

Jusqu'en 1976, la domination des Etats-Unis apparaît ici nettement mais, depuis 1970, l'Allemagne fédérale marque une importante progression.

De plus, le bilan est très négatif avec la plupart des pays industrialisés.

De 1969 à 1977, selon le ministère de l'Industrie, la position de la France vis-à-vis de l'Italie, du Japon, de l'Espagne et de l'U.R.S.S. aurait été constamment excédentaire ; déficitaire avec la R.F.A. jusqu'en 1974, elle ne serait devenue créditrice qu'en 1975 ; les taux de couverture avec les Etats-Unis et la Suisse demeureraient très faibles.

**VENTILATION POUR LES PRINCIPAUX PAYS  
DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉSULTANT DES ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES**

	1975			1976			1977		
	R	D	S	R	D	S	R	D	S
Etats-Unis .....	469	1.330	— 861	501	1.671	— 1.170	502	1.649	— 1.147
Suisse .....	91	346	— 255	94	439	— 345	99	451	— 352
Allemagne fédérale .....	112	109	3	255	221	34	233	206	27
Pays-Bas .....	46	185	— 139	118	232	— 114	142	276	— 134
Grande-Bretagne .....	82	136	— 54	157	242	— 85	274	360	— 86
Belgique .....	70	101	— 31	81	165	— 84	86	149	— 63
Italie .....	74	41	33	85	69	16	153	81	72
Canada .....	22	11	11	22	18	4	16	8	8
Japon .....	92	9	83	120	10	110	161	22	139
Espagne .....	131	6	125	110	5	105	119	2	117
U.R.S.S. ....	17	2	15	45	2	43	61	1	60
Autres pays .....	760	80	680	939	122	817	1.233	162	1.071
<b>Total .....</b>	<b>1.966</b>	<b>2.356</b>	<b>— 390</b>	<b>2.527</b>	<b>3.196</b>	<b>— 669</b>	<b>3.079</b>	<b>3.367</b>	<b>— 288</b>

R : Recettes ; D : Dépenses ; S : Soldes.

Source : Ministère de l'Industrie, Service de la propriété industrielle, Bureau des transferts techniques internationaux.

La cause d'une telle situation peut assez facilement être identifiée.

En 1960, est apparu en France un excédent des investissements étrangers dans notre pays sur les mouvements de capitaux à destination de l'étranger. Cette situation a conduit les pouvoirs publics à préférer, à des prises de contrôle étranger sur les entreprises françaises, le recours de celles-ci à des techniques étrangères.

Deux précisions doivent être fournies .

D'abord, une part importante de nos dépenses est constituée par les redevances versées à leurs maisons mères par les filiales françaises d'entreprises multinationales dont le siège est situé à l'étranger ; comme la quasi-totalité des entreprises multinationales font effectuer leurs recherches dans leur pays d'implantation, et comme peu d'entreprises multinationales ont leur siège en France, de nombreuses sorties de devises affectent à ce titre notre balance des brevets sans compensation.

De plus, la valeur des statistiques est ici sujette à caution. Parmi tout ce qui est classifié comme ventes de brevets et licences, figure ainsi une partie des contrats de fournitures d'usines « clés en mains » comportant une assistance technique et où la part des brevets et

licences est déterminée d'une façon tout à fait arbitraire. L'individualisation de cette part des brevets et licences résulte plus des règles fiscales ou politiques en vigueur dans le pays d'implantation que d'une réelle analyse impossible à effectuer entre l'ingénierie de l'usine et le « Know How » qui se trouve derrière cette activité.

c) *Les perspectives d'action.*

Des actions devraient cependant pouvoir être entreprises pour améliorer la situation actuelle.

Le rôle de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.), chargée de la valorisation et de la promotion internationale des brevets pourrait être accru. En dix ans d'activité, 1.090 contrats de licence sont entrés dans son portefeuille, dont 754 sont encore en cours d'exploitation. Mais il conviendrait d'accroître l'influence de l'A.N.V.A.R.

Deux mesures ont déjà été prises en ce sens en 1979, en étendant les compétences de l'A.N.V.A.R. dans deux domaines :

— l'attribution des aides à l'innovation résultant de la fusion des aides au développement et au pré-développement, auxquelles s'ajouteront les primes à l'innovation : cette attribution a été à la fois organisée au plan national et décentralisée dans les régions ;

— la mise en place de structures régionales de promotion bénéficiant d'une certaine autonomie d'action (délégation de signatures, régionalisation des procédures d'aides à l'innovation).

Cette réforme tend à faciliter l'accès des procédures aux petites et moyennes entreprises.

Mais il conviendrait également d'introduire plus de rigueur et de cohérence dans le dispositif d'aide : il n'est pas souhaitable qu'une concurrence apparaisse entre les organismes mis en place par la puissance publique pour encourager et soutenir l'innovation.

En outre, la modestie des moyens financiers traditionnellement accordés à l'A.N.V.A.R. limite les perspectives offertes par le négoce des brevets à l'étranger en liaison avec des spécialistes commerciaux. Les crédits accordés aux instituts de recherche et aux universités pour déposer des brevets demeurent, en effet, très faibles : le Centre national de la recherche scientifique n'a pu prévoir, en 1980, qu'une somme de 930.000 F pour déposer des brevets nouveaux en France et à l'étranger, et 2.700.000 F pour entretenir le portefeuille ancien. Soulignons, à titre de comparaison, que la société Thomson dépense 20.000.000 de francs par an pour la propriété industrielle.

Il a d'ailleurs fallu attendre la publication du décret du 13 juillet 1979, qui a attribué à l'A.N.V.A.R. la faculté de gérer la procédure

d'aide à l'innovation, pour que cet organisme puisse recevoir des autorisations de programme : 400.000.000 de francs sont prévus pour 1980, afin d'aider les entreprises, à raison de 50 % au maximum, à financer tous les stades du processus de recherche : dépôt et extension des brevets, études de marché, expérimentations, développement des produits nouveaux ou améliorés, etc.

Jusqu'alors, l'A.N.V.A.R. devait supporter le coût de ses interventions, sans recevoir de crédits d'équipement.

Malgré ce progrès, la situation de l'A.N.V.A.R. demeure fragile : elle ne peut agir pour le compte des organismes de recherche que dans la mesure des crédits dont ils disposent, traditionnellement de faible montant ; elle ne peut procéder, faute de crédits, à des actions spécifiques de grande ampleur (aide à la commercialisation, par exemple).

Il serait également indispensable de prêter une attention particulière à la réduction du coût financier, pour les inventeurs, du dépôt des brevets.

L'Institut national de la propriété industrielle a pu constater que la France figurait, pour les taxes nécessaires à l'obtention d'un brevet, parmi les pays les plus onéreux. Mais cette constatation doit être nuancée, car, en ajoutant à ces taxes les frais de maintien en vigueur sur dix ou vingt ans, le coût global est l'un des moins chers.

Les pouvoirs publics auraient cependant intérêt à encourager le développement d'un nouveau produit bancaire, déjà mis au point par un établissement, consistant à financer à 80 % les dépôts de brevet, surtout à l'étranger, pour des entreprises petites et moyennes ; les clients sont choisis par des cabinets d'ingénieurs-conseils et le remboursement s'effectue sur deux ans.

Compte tenu de ces remarques, il est possible de tenter d'apprécier la situation de notre pays vis-à-vis des échanges de brevets et de redevances.

La France reste, incontestablement, une grande puissance technique ; mais la multiplication d'indices traduisant un affaiblissement relatif de sa position concurrentielle est inquiétante.

La diminution des dépôts d'origine intérieure et la réduction de la capacité inventive qu'elle peut indiquer est certainement un phénomène assez grave, d'autant plus que cette particularité n'est pas habituelle parmi nos principaux concurrents.

De plus, elle pèse directement sur l'équilibre de la balance des échanges techniques puisque la baisse des recettes au titre des brevets, masquée par la progression des revenus dans les statistiques globales de l'assistance technique et des frais d'études, traduit un déficit croissant de ces échanges.

D'autres résultats négatifs ne sauraient être négligés car ils ont une incidence immédiate sur la balance de nos échanges extérieurs. En particulier, il faut souligner notre faiblesse relative dans les secteurs avancés de l'activité technique — mécanique, chimie ou électronique par exemple — ou vis-à-vis de certains partenaires (Etats-Unis, Suisse, Grande-Bretagne, Pays-Bas).

Ces insuffisances autorisent les plus grands doutes sur la capacité française à soutenir, à terme, sans correction importante, les conditions d'une concurrence internationale face aux plus puissants de ces partenaires. La permanence d'un écart technique important dans des domaines essentiels conduirait, en effet, de façon inéluctable à une dépendance nocive. Celle-ci, à son tour, tendrait à élargir un déficit des échanges technologiques qui ne pourrait pas être comblé par la seule vente des techniques aux pays de niveau plus faible ou la spéculation dans les techniques du second rang.

D'ores et déjà, nos exportateurs dépendent à l'excès, pour leur procès de production, des brevets étrangers.

L'évolution française récente fait cependant apparaître quelques indices plutôt encourageants.

Une nette amélioration se dessine dans les échanges avec certains de nos partenaires — par exemple avec l'Allemagne fédérale ou le Canada — ou dans tel secteur d'activité (l'industrie électrique et électronique) qui étaient encore, huit ans auparavant, très légèrement déficitaires. Même si cette progression globale a surtout été acquise dans les échanges avec les pays de moindre niveau de développement et si, par ailleurs, elle reflète plus les efforts de quelques groupes industriels qu'une amélioration d'ensemble des conditions de la recherche, elle peut ouvrir la voie à des perspectives plus favorables.

Les modifications importantes des conditions de demandes de brevets que va entraîner progressivement l'institution du brevet européen vont exercer un effet encore plus sensible sur le montant des dépôts en France et à l'étranger. Elles concerneront aussi à terme les données de brevetabilité au plan national, pour les entreprises notamment. Elles peuvent amener celles-ci à revoir leur politique de protection et, au-delà, l'ensemble de leur stratégie de diffusion de la recherche.

Il sera donc important de suivre de façon attentive les changements qui ne manqueront pas d'intervenir dans la structure des dépôts nationaux ou européens et dans la nouvelle répartition qui apparaîtra entre les catégories de dépôts et de déposants. Le système de protection mondial est en effet appelé à se renouveler dans les prochaines années. De ce fait, on doit s'attendre à ce que les montants des dépôts en France, les conditions et même la nature des échanges techniques entre la France et l'étranger soient affectés de façon progressive certes, mais durable.

Les perspectives débouchent, dans le cas français, sur la nécessité d'une meilleure connaissance des raisons qui poussent les entreprises ou les inventeurs individuels à déposer des demandes de brevets. Il est tout aussi important de connaître l'influence qu'exercent les contraintes financières, juridiques et conjoncturelles sur les décisions de dépôt (1). Certains obstacles semblent, en effet, freiner à la fois le développement de la recherche en France et sa protection.

..

Ces différentes rubriques révèlent, globalement, l'existence de réelles difficultés.

Mais les pouvoirs publics ne peuvent limiter leurs actions à corriger ces faiblesses.

Encore est-il souhaitable d'exploiter les forces relatives de nos échanges d'« invisibles ».

---

(1) L'I.N.P.I. a lancé récemment une enquête auprès des entreprises dont les résultats seront publiés dans les prochains mois et qui fournira des indications utiles à ce sujet.



## B. — L'EXPLOITATION DE NOS FORCES RELATIVES

Dans plusieurs domaines, notre économie dispose d'une certaine capacité à gagner des devises : les grands travaux et la coopération technique, la balance touristique, les activités d'intermédiation, les intérêts, dividendes et autres revenus du capital perçus, les autres services.

Il est ici nécessaire de consolider et de renforcer les résultats déjà obtenus, qui peuvent se révéler précaires.

a) La rubrique des « grands travaux et de la coopération technique », qui regroupe l'ensemble des recettes et dépenses occasionnées par la recherche et l'assistance technique, les chantiers, les forages et la prospection minière, a enregistré en 1978 un excédent très important (13.274 millions de francs) en progrès de 54 % sur les résultats de 1977 (8.626 millions), qui marquaient eux-mêmes une amélioration de 25 % sur l'année précédente (6.887 millions) ; mais les résultats de 1979 révèlent une simple consolidation des résultats acquis antérieurement, à la suite d'une stabilisation du solde qui correspond, en fait, à un recul en volume (+ 13.390 millions de francs).

L'inscription, parmi les « invisibles », de ces opérations, peut surprendre : les ventes d'usines « clés en main », par exemple, pourraient être comptabilisées avec les exportations de marchandises. Mais le choix de cette nomenclature résulte de l'application des règles d'établissement des statistiques douanières, qui n'enregistrent que les flux physiques franchissant les frontières ; de plus, les grands contrats d'équipement donnent lieu simultanément à des ventes de biens et à des recettes de services, reprises à la ligne « grands travaux et coopération technique ».

Au sein de cette rubrique, il est difficile d'identifier chaque opération et de la recenser soit parmi les « grands travaux », soit parmi la « coopération technique » ; les « grands travaux » comprennent des activités liées au bâtiment, mais aussi la prospection et les forages pétroliers ; la « coopération technique » ne peut être purement et simplement assimilée à l'« ingénierie », car elle recouvre, entre autres exemples, des règlements entre sociétés informatiques.

La rubrique n'est donc pas homogène ; mais elle conserve une unité dans la mesure où la progression des crédits, depuis quelques années, traduit une réalité liée au développement de nos ventes de biens d'équipement.

La contribution des grands travaux et de la coopération technique au redressement des transactions courantes a donc été décisive, aussi bien par leur impact direct que par l'effet d'entraînement certain qu'ils ont exercé sur les exportations de biens industriels.

**EVOLUTION DES GRANDS TRAVAUX ET DE LA COOPERATION TECHNIQUE**

(En millions de francs.)

	1976			1977			1978			1979		
	C	D	S	C	D	S	C	D	S	C	D	S
Grands travaux .....	5.656	1.855	+ 3.801	6.958	2.277	+ 4.681	9.125	2.583	+ 6.542	9.105	2.722	+ 6.383
Coopération technique .....	5.938	2.852	+ 3.086	7.358	3.413	+ 3.945	10.524	3.792	+ 6.732	11.767	4.760	+ 7.007
<b>Total .....</b>	<b>11.594</b>	<b>4.707</b>	<b>+ 6.887</b>	<b>14.316</b>	<b>5.690</b>	<b>+ 8.626</b>	<b>19.649</b>	<b>6.375</b>	<b>+ 13.274</b>	<b>20.872</b>	<b>7.482</b>	<b>+ 13.390</b>

Les deux rubriques ont participé de façon inégale à l'amélioration des résultats : l'excédent dû en 1978 à la coopération technique (6.732 millions de francs, en augmentation de 70 % sur celui de 1977) a dépassé pour la première fois depuis 1975 celui des grands travaux (6.542 millions de francs, soit une augmentation de 40 %).

Cette évolution est normale vis-à-vis de pays tels que le Royaume-Uni, la Norvège, le Nigeria et l'Iran chez lesquels la participation à la recherche pétrolière laisse progressivement place à la coopération nécessitée par la maintenance.

La progression du solde excédentaire de la coopération technique traduit également la poursuite de l'expansion de l'activité des sociétés françaises à l'étranger (particulièrement dans les pays producteurs de pétrole et aux U.S.A.), le développement des exportations d'ingénierie vers les pays de l'Est (U.R.S.S. et Pologne notamment) et la participation de la France à de grands programmes internationaux, surtout dans le domaine aérospatial (programme Ariane de l'Agence spatiale européenne).

L'excédent dégagé par les grands travaux est toujours lié en priorité à la recherche pétrolière et recouvre par ailleurs un fort développement des ressources nettes en provenance des pays de l'Est et de certains Etats d'Amérique latine (Argentine, Mexique).

Il ne faut pas, néanmoins, se dissimuler l'ampleur des incertitudes politiques et économiques qui peuvent affecter l'évolution de cette rubrique.

### 1. *Les incertitudes politiques.*

Les risques liés à la dégradation de la situation internationale et à l'affirmation de la souveraineté des Etats semblent appelés à augmenter : la demande mondiale de biens d'équipement est, en effet, concentrée sur les pays du Tiers-Monde et les Etats socialistes, dont certains ont pu bénéficier de recettes importantes après les hausses de prix du pétrole ; la part de ces pays dans nos exportations de ces biens est ainsi passée de quelque 30 % en 1974 à 40 % en 1980 ; ce pourcentage n'est d'ailleurs qu'un résultat moyen, et pour certains secteurs, nos ventes aux pays du Tiers-Monde représentent plus de 50 % du total (tubes d'acier, matériel électrique de haute tension, matériel ferroviaire, etc.).

L'exemple de l'Iran devrait inciter à la circonspection.

En décembre 1974, le Premier ministre obtient de ce pays 35 milliards de francs de contrats, pour les cinq prochaines années : centrales atomiques, métro, complexes pétrochimiques, etc. L'arrêt du programme nucléaire de l'Iran place les entreprises françaises dans des situations périlleuses. Au total, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.), qui couvre le risque politique, a dû verser en 1978, 1.417 millions de francs, et en 1979, 3.287 millions de francs en indemnités à la suite de tels sinistres.

Il est d'ailleurs inquiétant de constater que l'activité des « bâtiments et des travaux publics » connaît une forte concentration régionale en Afrique noire et au Proche-Orient.

### 2. *Les incertitudes économiques.*

Pour la première fois depuis 1974, l'excédent dégagé par les seuls grands travaux en 1979 est en diminution.

Les risques économiques demeurent donc multiples.

En premier lieu, depuis quelques années, le montant des commandes civiles de biens et services connexes subit un réel tassement.

Malgré les difficultés de recensement, il est possible de reproduire, dans le tableau ci-dessous, l'évolution, de 1971 à 1979, de ce montant, année après année.

**MONTANT DES COMMANDES CIVILES DE BIENS ET SERVICES CONNEXES**

(« Part transférable » :

montants qui peuvent être rapatriés pour rémunérer les prestations françaises.)

(En milliard de francs.)

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
(1) 14	(1) 16	18,9	48,4	40,0	43,7	40,1	40,6	56,7

(1) Estimation.

(2) Non compris les centrales iraniennes

Source : C.O.F.A.C.E.

Souhaitons, au passage, que la C.O.F.A.C.E. puisse étoffer et améliorer son appareil économique et statistique.

En second lieu, les entreprises françaises doivent affronter une concurrence de plus en plus vive.

D'après l'enquête trimestrielle de la Direction des relations économiques extérieures auprès des postes de l'expansion économique à l'étranger, portant sur plus de 1.000 marchés civils d'équipement conclus avec les pays en voie de développement et les Etats socialistes, les firmes françaises n'auraient obtenu qu'une adjudication pour quatre soumissions (1). Il est vrai que des insuccès proviennent d'un renoncement du pays à ses opérations.

Cette situation tient sans doute à l'insuffisance de l'organisation de la présentation des candidatures. Il n'est pas rare, en effet, de constater que pour obtenir un marché, trois ou quatre entreprises françaises entrent en compétition avec une seule société allemande, japonaise ou américaine.

Mais elle est aussi le résultat des prix généralement supérieurs pratiqués par nos soumissionnaires. En effet, le coût de la main-d'œuvre expatriée est élevé, pour des entreprises qui doivent verser des rémunérations importantes à leurs cadres qui consentent à s'expatrier ; par ailleurs, certains de nos concurrents bénéficient généralement, à moindres frais, de possibilités de recours à des activités de sous-traitance.

Pour l'instant, toutefois, les entreprises françaises offrent des conditions de financement satisfaisantes. Mais un effort supplémentaire devra être rapidement accompli en ce domaine pour supporter la concurrence japonaise ou américaine dans les pays pétroliers.

(1) Cf. Dubarry (Jean-Pierre) et Sanson-Carette (Antoine) : Les entreprises françaises sur le marché des grands équipements. (« Economie et statistique », n° 116, novembre 1979).

Ces constatations ne doivent cependant pas dissimuler le caractère positif de certains résultats déjà acquis. Ainsi, une centaine de sociétés françaises ont fait de notre pays la seconde puissance de « l'off-shore » pétrolier, avec environ 15 % du chiffre d'affaires mondial ; il s'agit de sociétés de service (Compagnie générale de géophysique ; groupe de l'Institut français du pétrole ; groupe de la Comex, etc.) ou de firmes spécialisées dans la conception et la construction de plateformes ou d'équipements mécaniques ou électriques. Toutes ces sociétés détiennent 40 % du marché de la plongée, 10 % de la géophysique, 25 % des plateformes fixes de la mer du Nord.

Mais les réflexions qui précèdent soulignent, en ce domaine des grands travaux, le rôle essentiel des pouvoirs publics.

Le système français de garantie et de financement de grands contrats d'équipement est, comme le remarque le Commissariat général du Plan, « l'un des plus complets de ceux qui existent actuellement ».

Mais les entreprises de grands travaux demeurent particulièrement vulnérables, car elles fabriquent leurs produits en territoire étranger et elles se trouvent ainsi soumises aux décisions de l'Etat. Or, le régime de garanties de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.) est surtout conçu pour les besoins des exportateurs de marchandises fabriquées sur le territoire national. Il conviendrait que la C.O.F.A.C.E. accepte, notamment, plus libéralement, d'admettre toutes les filiales de ces entreprises au bénéfice de son dispositif de couverture des risques. Il ne faut cependant pas se dissimuler l'ampleur des risques assumés : pour ne prendre qu'un seul exemple précis, le montant des capitaux déjà couverts par la C.O.F.A.C.E. au titre des grands travaux commandés par l'Iran dépasserait 10 milliards de francs.

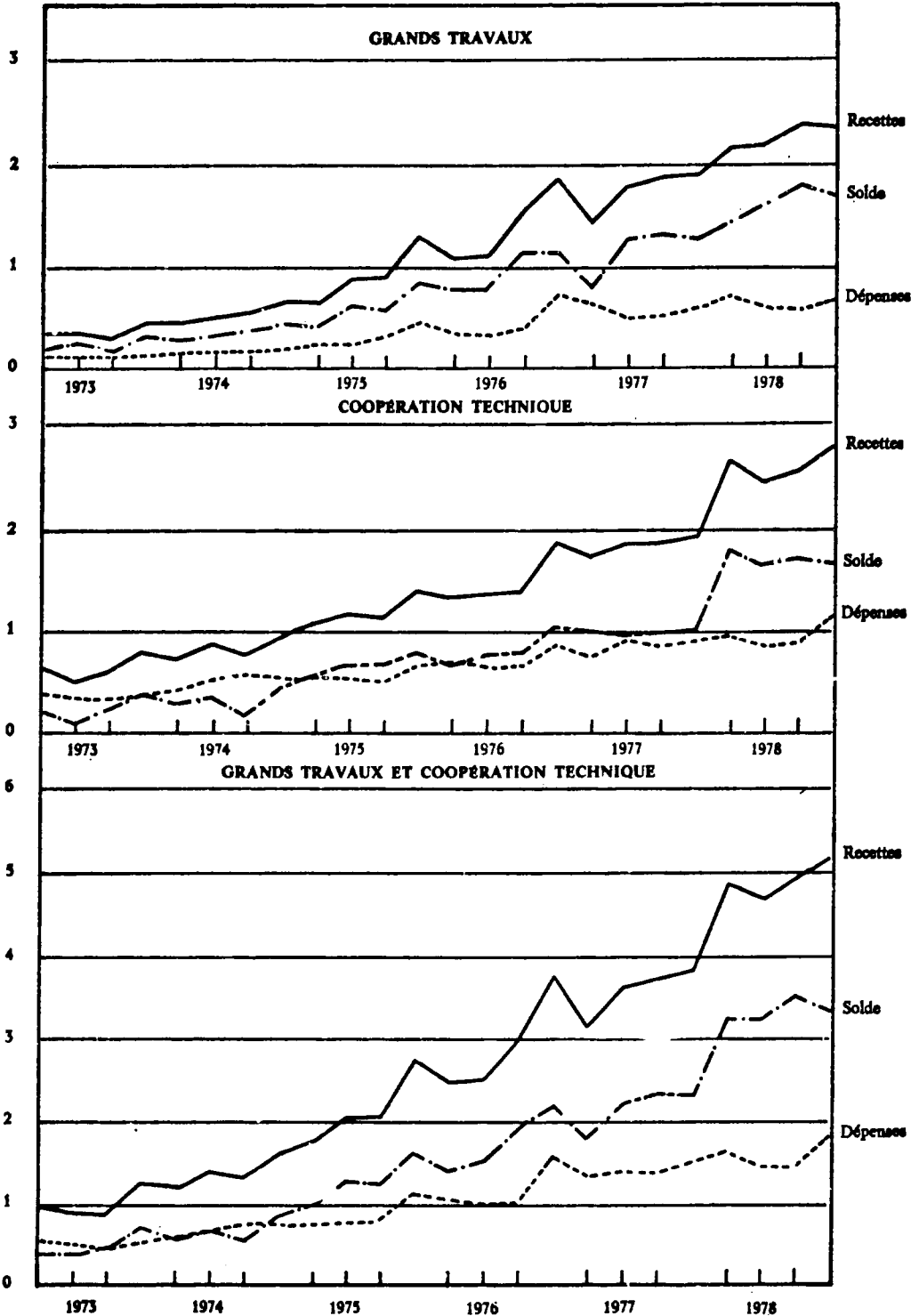
De plus, l'insertion, dans les marchés, de clauses d'indexation est souvent refusé par les pays clients, notamment ceux du Proche-Orient. Or, l'étendue du régime de garantie des risques économiques accordés par la C.O.F.A.C.E. ne permet pas aux entreprises d'assurer l'intégralité de cette hausse des prix.

Enfin, il semble que la consolidation des résultats acquis impose, à bref délai, des formules de participation de fournisseurs au capital des entreprises à installer. Il conviendrait donc d'étudier en détail selon quelles procédures des garanties pourraient être offertes à nos entreprises souhaitant exercer de telles responsabilités.

Ajoutons que l'amélioration du statut des Français à l'étranger inciterait davantage les cadres à s'expatrier, en assurant de meilleures perspectives de carrière et en facilitant les conditions de vie des salariés nationaux affectés à suivre, sur place, l'exécution des « grands contrats » (écoles, facilités administratives, etc.).

**GRANDS TRAVAUX ET COOPÉRATION TECHNIQUE**

— Recettes ——— Dépenses ——— Solde (En milliards de francs.)



**b) La « balance touristique » est excédentaire.**

Dans le prolongement de la tendance qui se dessinait en 1977, les voyages ont été, en 1978, à l'origine de recettes nettes plus de trois fois supérieures à celles de l'année précédente (7.379 millions de francs contre 2.267).

L'année 1978 se caractérise, contrairement à 1977, par la parfaite stagnation des dépenses touristiques des résidents à l'étranger (19.284 millions de francs contre 19.274), qui contraste fortement avec la croissance importante des recettes (+ 23,8 %).

Le résultat de 1979 a été équivalent à celui de 1978 (+ 6,9 milliards de francs).

Cette évolution globalement favorable a été due à des causes très différentes, qui ont exercé une influence inégale sur nos échanges touristiques, et dont les effets bénéfiques ne semblent pas devoir nécessairement durer.

*Première cause : l'action des responsables.*

Des efforts importants ont été accomplis par les professionnels et les pouvoirs publics pour exploiter plus rationnellement les possibilités offertes par notre pays. Mais des progrès doivent encore être réalisés, notamment dans les domaines du thermalisme et des vacances d'hiver. Cet objectif impose d'améliorer en priorité la promotion du tourisme, notamment hors saison.

La création du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France » devrait permettre d'obtenir des résultats positifs.

La structure juridique de cet organisme a l'avantage de permettre d'associer les efforts des pouvoirs publics et ceux des principaux exportateurs de « produits » touristiques (transporteurs terrestres et aériens, chaînes d'hôtels, clubs de vacances, agents de voyage et organismes régionaux de tourisme [1]).

(1) Les membres fondateurs du G.I.E. sont en effet : l'Aéroport de Paris, l'Association française d'action touristique, la compagnie nationale Air France, la compagnie Air Inter, la Caisse centrale de Crédit hôtelier, le Club méditerranée, la C.O.G.E.D. (société de promotion et de commercialisation des ...), la Fédération thermique et climatique, l'Association des relais et châteaux, le Syndicat national des agents de voyage, le Syndicat national des chaînes d'hôtels et restaurants, la Société nationale des chemins de fer français, la compagnie U.T.A., l'Agence Voyage Conseil.

Le directeur du Tourisme remplit les fonctions de commissaire du Gouvernement au sein de l'administration du groupement ce qui doit permettre d'assurer l'harmonisation entre les initiatives prises par les personnes morales de droit privé, membres du G.I.E., et la politique de promotion générale du tourisme français définie par le Gouvernement.

Sur la base d'un programme précis, les partenaires du groupement d'intérêt économique mettent en commun leurs contributions financières. En partant de ce principe les opérations suivantes ont été réalisées ou sont en cours de réalisation :

— promotion des Antilles françaises au Venezuela et en Colombie ;

— faisant suite à la Semaine française de janvier 1979, un programme d'action triennal sur le marché mexicain ;

— action de promotion au Brésil et en Argentine ;

— en Allemagne du Nord, opérations de promotion commerciale en direction des professionnels de la presse ;

— opération de promotion dans les Emirats arabes du Golfe ;

— opérations de promotion à partir de l'Australie vers la métropole et ensuite vers les territoires français d'outre-mer, aux termes d'une convention de coopération signée avec le territoire de la Polynésie française.

Les statuts du groupement disposent que tout membre s'engage à participer financièrement, chaque année, à une opération au moins parmi celles qu'organise le groupement selon une clé de répartition définie par le contrat de promotion.

Lorsque ces opérations se déroulent sur un marché proposé par l'administration du tourisme, celle-ci participe à l'action du groupe. Les crédits dégagés en vue de ces opérations ont été fixés pour 1979 à 1.500.000 F. La quote-part de l'Etat théoriquement de 25 %, excède en réalité cette proportion initialement retenue.

En 1980, ces crédits augmenteront considérablement puisque le G.I.E. doit bénéficier, dans le budget du tourisme, d'une dotation de 2.500.000 F.

Parallèlement à cette action de promotion du tourisme français, il est souhaitable de chercher à limiter les dépenses des nationaux hors des frontières ; l'action du groupement « France-Informations-Loisirs », chargé de renseigner sur les possibilités du marché intérieur, mériterait d'être développée.

Les difficultés majeures à surmonter demeurent d'ordre budgétaire. Après le reflux des vacanciers provoqué par les événements



de mai-juin 1968, des crédits importants avaient été accordés pour la promotion ; depuis lors, l'effort s'est relâché avec l'amélioration du solde des échanges.

Le tableau ci-après fournit l'évolution des budgets de promotion touristique — pour les seules dépenses de l'Etat, à l'exclusion des autres collectivités — dans quelques grands pays.

**EVOLUTION DES DÉPENSES DE PROMOTION TOURISTIQUE DE L'ETAT  
DANS QUELQUES PAYS**

(En millions de francs français courants.)

	1967	1977	Budget réel compte tenu de la hausse des prix	Variations 1977/1967 en pourcentage
R.F.A. ....	11.270	16.320	8.680	— 21
Espagne .....	10.102	66.240	35.234	+ 259
Etats-Unis .....	6.900	60.960	32.425	+ 382
France .....	23.170	27.620	14.691	— 35
Italie .....	14.934	28.320	15.064	+ 4
Royaume-Uni .....	35.570	76.600	40.740	+ 14,5
Suisse .....	13.470	39.360	20.936	+ 60

Source : Direction du tourisme.

La diminution, en valeur réelle, des crédits accordés par l'Etat, en France, au financement de la promotion touristique, est inquiétante.

*Deuxième cause : les variations de parités monétaires.*

En 1978 comme en 1977, l'évolution relative des cours des devises semble représenter un facteur explicatif très important des mouvements enregistrés au titre des voyages. La très forte progression des recettes en franc suisse (51 %), livre sterling (38 %) et deutsche mark (31 %) est certainement liée en partie à l'appréciation de ces devises contre franc, de même que la baisse de la monnaie américaine peut être à l'origine de la stabilité des recettes en dollar. De la même façon, les dépenses touristiques des Français à l'étranger ont été moindres en franc suisse (— 27 %) et en livre sterling (— 12 %) alors qu'au contraire elles ont progressé en dollar (+ 13 %), peseta (+ 12 %) et lire italienne (+ 10 %).

A l'avenir, il est à redouter que la surévaluation des devises de l'Europe du Nord ne devienne moindre que par le passé.

Mais l'influence des variations de parités monétaires peut être limitée par l'inégalité des taux d'inflation interne entre les pays.

RECETTES ET DÉPENSES TOURISTIQUES SELON LA DEVISE ÉCHANGÉE  
ANNÉE 1978

(En millions de francs.)

	Recettes	Dépenses	Solde
<b>U.S.A. - Canada</b> .....	<b>5.323</b>	<b>3.867</b>	<b>+ 1.456</b>
U.S.A. ....	5.087	3.729	+ 1.358
Canada .....	236	138	+ 98
<b>C.E.E.</b> .....	<b>11.290</b>	<b>6.529</b>	<b>+ 4.761</b>
Allemagne .....	4.889	1.375	+ 3.514
Danemark .....	75	67	+ 8
Grande-Bretagne .....	2.688	1.630	+ 1.058
Hollande .....	931	345	+ 586
Irlande .....	15	15	»
Italie .....	860	2.288	- 1.428
U.E.B.L. ....	1.832	777	+ 1.055
Autres pays de la C.E.E. ....	»	32	- 32
<b>O.C.D.E. (moins U.S.A., Canada, C.E.E.)</b>	<b>6.962</b>	<b>5.909</b>	<b>+ 1.053</b>
Australie .....	88	55	+ 33
Autriche .....	82	129	- 47
Espagne .....	1.453	3.669	- 2.216
Finlande .....	18	10	+ 8
Grèce .....	39	216	- 177
Japon .....	273	53	+ 220
Norvège .....	56	36	+ 20
Portugal .....	46	302	- 256
Suède .....	141	74	+ 67
Suisse .....	4.751	1.182	+ 3.569
Turquie .....	11	138	- 127
Autres .....	4	45	- 41
<b>Pays de l'Est</b> .....	<b>66</b>	<b>174</b>	<b>- 108</b>
Allemagne de l'Est .....	13	6	+ 7
Bulgarie .....	»	12	- 12
Chine (République Populaire) .....	5	16	- 11
Hongrie .....	6	4	+ 2
Pologne .....	9	24	- 15
Roumanie .....	6	19	- 13
Tchécoslovaquie .....	4	7	- 3
U.R.S.S. ....	18	»	- 67
Vietnam Nord et Sud .....	5	»	+ 5
Autres pays de l'Est .....	»	1	- 1
<b>Reste du monde</b> .....	<b>1.416</b>	<b>2.304</b>	<b>- 888</b>
Argentine .....	13	4	+ 9
Brésil .....	29	12	+ 17

	Recettes	Dépenses	Saldes
Mexique .....	22	22	»
Venezuela .....	44	4	+ 40
Andorre .....	13	746	— 733
République de Djibouti .....	9	4	+ 5
Egypte .....	17	42	— 25
Zaïre .....	10	3	+ 7
Ethiopie .....	»	»	»
Iran .....	160	17	+ 143
Israël .....	32	67	— 35
Liban .....	170	19	+ 151
Yougoslavie .....	12	91	— 79
Laos .....	»	»	»
Hong-Kong .....	14	20	— 6
Union indienne .....	5	15	— 10
Pakistan .....	»	1	— 1
République d'Afrique du Sud .....	8	8	»
Algérie .....	238	206	+ 32
Tunisie .....	47	474	— 427
Maroc .....	73	386	— 313
Autres pays du reste du monde .....	500	163	+ 337
<b>Organismes internationaux .....</b>	<b>42</b>	<b>»</b>	<b>+ 42</b>
<b>Total avec l'étranger .....</b>	<b>25.099</b>	<b>18.783</b>	<b>+ 6.316</b>
<b>Pays de la zone franc .....</b>	<b>1.564</b>	<b>501</b>	<b>+ 1.063</b>
<b>Total avec l'extérieur .....</b>	<b>26.663</b>	<b>19.284</b>	<b>+ 7.379</b>

Source : Banque de France.

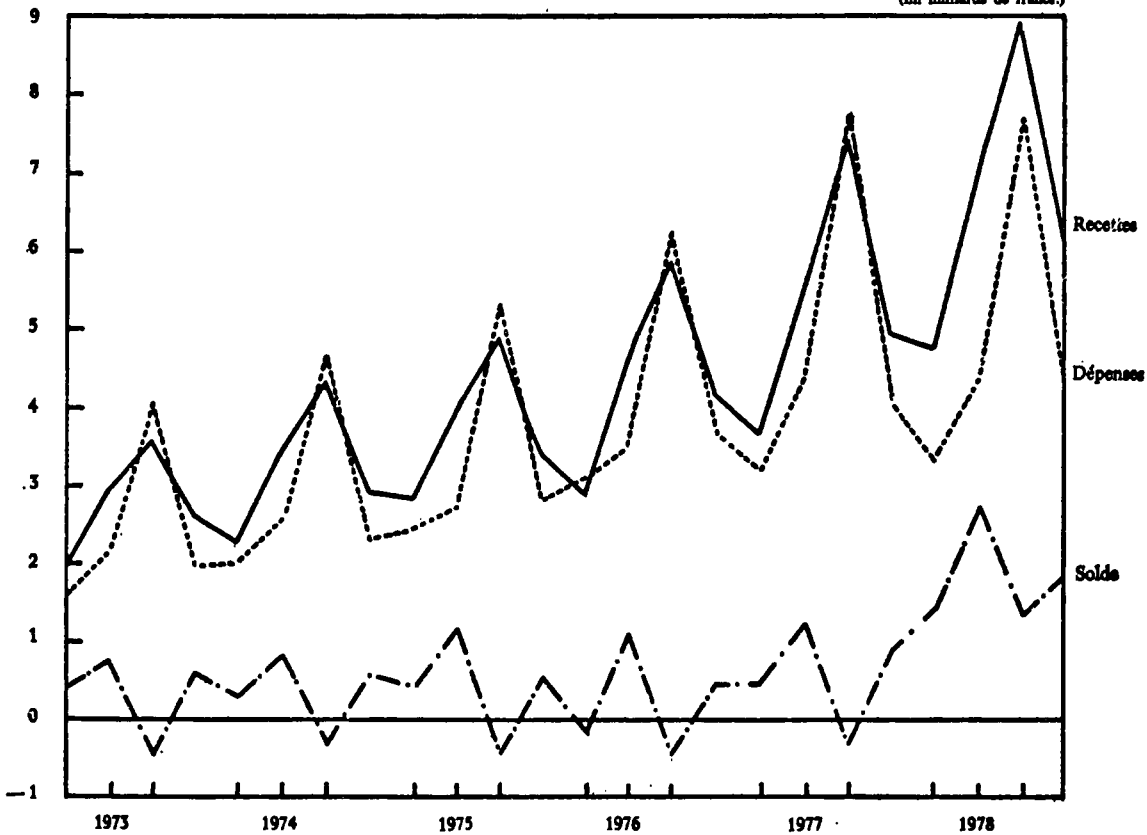
*Troisième cause : le fort développement des investissements immobiliers privés de non-résidents.*

Mais l'évolution des taux de change ne saurait à elle seule rendre compte de l'ampleur et de la continuité de la croissance de l'excédent touristique. Celle-ci doit également être liée au fort développement des investissements immobiliers privés effectués précisément par des Allemands, des Néerlandais, des Britanniques, des Belges et des Suisses, qui peuvent entraîner accessoirement un flux régulier et durable de recettes ultérieures.

### VOYAGES

— Recettes    - - - - Dépenses    - · - · - Solde

(En milliards de francs.)



*Quatrième cause : la sensibilité de la ligne des « voyages » aux fluctuations du revenu observées à l'étranger.*

L'expérience révèle que les touristes étrangers consacrent une partie plus importante que leurs homologues français de l'accroissement de leur revenu à des dépenses de loisirs.

Depuis 1973, le pouvoir d'achat de nos principaux partenaires a augmenté à un rythme proche du nôtre : il en est résulté que nos recettes de tourisme se sont développées plus rapidement que nos dépenses.



Sous l'effet combiné de ces quatre facteurs, le tourisme français constitue donc désormais un vaste secteur économique, comme le révèlent trois données essentielles :

— Notre pays a occupé, en 1978, la troisième position pour les recettes, après les Etats-Unis et l'Italie ; pour les dépenses, il vient après la R.F.A. et les Etats-Unis.

— En 1977, la part des recettes au titre du tourisme international dans le produit intérieur brut a été de 1,2 % en France, contre 3,4 % à l'Espagne, 2,4 % à l'Italie et 0,7 % à la R.F.A.

— En 1978, la France a reçu 26,8 millions de touristes, qui ont passé 244,8 millions de nuitées.

**PAYS RÉCÉPTEURS DE TOURISTES**

Rang	Pays	Millions de dollars U.S.	Milliards de francs français
1	Etats-Unis .....	7.070	31,9
2	Italie .....	6.285	28,4
3	France .....	5.903	26,7
4	Espagne .....	5.488	24,8
5	Allemagne .....	4.813	21,7
6	Autriche .....	4.716	21,3
7	Royaume-Uni .....	4.464	20,2
et il convient de mentionner le Japon qui occupe le 18 <sup>e</sup> rang :			
	Japon .....	470	2,1

PAYS ÉMETTEURS DE TOURISTES

Rang	Pays	Millions de dollars U.S.	Milliards de francs français
1	Allemagne .....	14.396	65,0
2	Etats-Unis .....	8.364	37,8
3	France .....	4.272	19,3
4	Japon .....	3.717	16,8
5	Pays-Bas .....	3.401	15,4
6	Canada .....	2.968	13,4
7	Royaume-Uni .....	2.813	12,7

1 dollar U.S. = 4,514 francs français (chiffres arrondis en millions de dollars des Etats-Unis).

LE TOURISME ÉTRANGER EN FRANCE

(En milliers.)

Pays	1976	1977	1978
Allemagne .....	6.502	6.650	6.685
Belgique, Luxembourg .....	5.170	5.280	5.373
Pays-Bas .....	2.464	2.800	3.000
Royaume-Uni .....	2.518	2.800	2.950
Etats-Unis .....	1.107	1.200	1.220
Japon .....	269	320	360
Autres .....	7.006	6.976	7.256
Total du monde .....	25.036	26.026	26.846
Variation en pourcentage	»	+ 3,9	+ 3,2

Mais cette situation demeure fragile dans la mesure où la dégradation des relations internationales et l'aggravation de la crise économique risquent de provoquer une substantielle réduction des dépenses de loisirs.

Une position dominante sur le marché du tourisme international ne constitue pas, à cet égard, l'indice le plus sûr d'une spécialisation efficace de l'économie.

c) Les activités d'intermédiation, sur le plan commercial (courtage international) ou bancaire, permettent d'obtenir un excédent : mais un effort accru doit être entrepris en ce domaine.

Au titre du négoce international, sont recensés les règlements afférents :

— aux achats de marchandises à l'étranger non suivis d'importation et à la revente de ces marchandises à l'étranger ;

— aux achats et aux ventes à des étrangers de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français ;

— aux achats dans un pays étranger de marchandises destinées à équiper un chantier de grands travaux ouvert à l'étranger par une entreprise française. La revente éventuelle de ces marchandises à la fin du chantier est également enregistrée sous ce poste.

### 1. *Les résultats.*

L'amélioration constatée en 1977 du solde des opérations de négoce international s'est amplifiée en 1978. L'excédent a atteint 3,9 milliards, en progression de 2,4 milliards par rapport à l'année précédente. Mais l'année 1979 a été caractérisée par un moindre solde positif (+ 2,3 milliards de francs), car les recettes nettes ont été inférieures de 39 % à celles de l'année précédente.

L'excédent provient des opérations de commercialisation, hors de France, d'une partie du pétrole brut que les sociétés françaises sont autorisées à enlever : ces opérations représentent la moitié des dépenses et des recettes de la ligne « négoce international ».

L'autre moitié des transactions est constituée par le négoce international des produits agricoles et des matières premières : leur résultat serait déficitaire, mais la Banque de France considère que ce solde négatif n'est qu'une anomalie statistique en voie de redressement.

Bien que les perspectives offertes par la création et le développement de marchés à terme peuvent influencer de nombreux postes de la balance des paiements — et non pas seulement la ligne « négoce international » —, il semble opportun d'évoquer ici ce sujet.

### 2. *Perspectives de la création et du développement de marchés à terme.*

La création et le développement de bourses de marchandises a pu être présentée, récemment, comme l'un des moyens susceptibles de permettre des rentrées de devises. Le Conseil des ministres du 7 avril 1980 a d'ailleurs adopté un programme d'action visant à favoriser le développement de marchés à terme de matières premières en France, afin notamment de leur permettre d'apporter une contribution positive à l'équilibre de la balance des paiements et à l'augmentation du rôle de la place financière de Paris.

Pour le moment, les marchés actuellement ouverts sont ceux du sucre blanc, du café, du cacao et des tourteaux de soja.

L'intention des pouvoirs publics est d'attirer de nouveaux opérateurs, institutions françaises ou étrangères, sur les marchés.

Ces marchés peuvent exercer une influence bénéfique sur notre commerce extérieur ; mais leur rôle risque de demeurer assez limité.

La création et le développement des marchés à terme provoquerait une plus forte activité dans les domaines bancaire, d'assurance et de transport ; les non-résidents utilisant ces marchés verseraient des commissions et des frais annexes ; les résidents seraient dissuadés d'opérer à l'étranger.

L'exemple britannique mérite d'ailleurs d'être rappelé ; les opérations sur les matières premières effectuées par des non-résidents à la « City » de Londres ont rapporté en moyenne 150 millions de livres sterling au cours des trois dernières années, ainsi qu'une recette équivalente au titre des opérations au Baltic Exchange (marché du fret).

Mais il semble difficile d'imiter, dans ce domaine, les pratiques des grands marchés étrangers, qui bénéficient soit des enseignements de la tradition (Londres), soit de l'importance des ressources (Chicago), soit d'une liberté absolue en matière de transferts et de change.

En France, en effet, les éventuels intervenants peuvent être dissuadés d'agir soit par l'étroitesse des marchés, soit par la crainte de comportements spéculatifs, permettant à quelques opérateurs de dominer les transactions ; de plus un assouplissement du contrôle des changes, visant à permettre, plus largement, la couverture à terme des achats de marchandises, serait nécessaire.

Ajoutons, en outre, que l'exemple de la Grande-Bretagne, au cours du premier semestre 1980, dont une grande partie du déficit commercial aurait été due à des opérations à terme, incite à la prudence.

d) L'excédent perçu au titre des divers revenus du capital a, en 1978, plus que doublé par rapport à celui de 1977 (4.633 millions de francs contre 1.943) ; il a encore substantiellement augmenté en 1979 (+ 6.771 millions de francs).

Rappelons que la ligne des intérêts, dividendes et autres revenus du capital enregistre les règlements afférents aux revenus de capitaux, à l'exclusion des capitaux du secteur public.

En recettes, elle reprend les transferts de revenus des capitaux investis ou prêtés à l'étranger par des résidents ; en dépenses, les transferts de revenus des capitaux étrangers investis en France ou prêtés à des résidents par des non-résidents.



Les dépouillements statistiques comprennent les catégories ci-après :

— Coupons et dividendes :

Sont enregistrés dans cette catégorie les règlements relatifs aux revenus de valeurs mobilières.

— Autres revenus d'investissements, (autres que coupons et dividendes) :

Sont repris notamment les règlements afférents aux revenus de sociétés de personnes ou d'établissements n'ayant pas la personnalité morales (succursales) situés à l'extérieur et appartenant à des résidents (recettes) ou situés en France et appartenant à des non-résidents (dépenses).

— Intérêts sur prêts non bancaires :

Sont recensés ici les règlements afférents aux revenus des prêts, emprunts, placements ou crédits du secteur privé et notamment les intérêts sur crédits fournisseurs.

— Intérêts sur placements et crédits bancaires :

Ce compte regroupe les règlements afférents aux revenus de prêts, emprunts, placements ou crédits du secteur bancaire français, intérêts sur crédit acheteur notamment.

— Bénéfices réinvestis :

Sont comptabilisées ici les opérations de l'espèce ayant fait l'objet d'une autorisation du ministère de l'Economie.

Elles ont pour contrepartie des enregistrements soit au débit de la ligne « investissements directs français à l'étranger » soit au crédit de la ligne « investissements directs étrangers en France » suivant qu'il s'agit d'une opération française à l'étranger ou étrangère en France.

Les résultats favorables de cette ligne sont dus au développement de l'activité internationale des banques françaises, car les autres postes (coupons et dividendes ; revenus d'investissements directs ; intérêts sur prêts de et à la clientèle ; divers) n'enregistrent pas de variations très importantes.

**EVOLUTION DES INTERETS, DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DU CAPITAL**

(En millions de francs.)

	1977			1978			1979		
	crédit	débit	solde	crédit	débit	solde	crédit	débit	solde
Coupons et dividendes ..	4.477	4.596	— 119	5.464	5.955	— 491	7.105	6.746	+ 359
Revenus d'investissements directs .....	911	604	+ 307	906	917	— 11	956	697	+ 259
Intérêts sur prêts de/à la clientèle .....	2.136	3.094	— 958	2.708	3.697	— 989	2.630	4.956	— 2.326
— dont : intérêts reçus sur crédits fournisseurs .....	1.359	»	+ 1.359	1.399	»	+ 1.399	+ 1.166	»	+ 1.166
Intérêts reçus sur placements et crédits bancaires ..	16.749	13.858	+ 2.891	24.719	18.639	+ 6.080	39.548	31.120	+ 8.428
— dont : intérêts reçus sur crédits acheteurs ..	1.146	»	+ 1.146	1.901	»	+ 1.901	2.044	»	+ 2.044
Divers .....	118	296	— 178	49	5	+ 44	59	8	+ 51
<b>Total .....</b>	<b>24.391</b>	<b>22.448</b>	<b>+ 1.943</b>	<b>33.846</b>	<b>29.213</b>	<b>+ 4.633</b>	<b>50.298</b>	<b>43.527</b>	<b>+ 6.771</b>
Taux de variation d'une année sur l'autre .....	+ 14,1 %	+ 14,4 %	»	+ 38,8 %	+ 30,1 %	»	+ 48,6 %	+ 49 %	»

### 1. Les conséquences du développement de l'activité internationale des banques françaises.

L'excédent de la ligne provient de la très vive croissance des intérêts nets reçus sur placements et crédits bancaires, qui passent de 2.891 millions de francs en 1977 à 6.080 en 1978 (+ 110 %) et à 8.428 en 1979. La seule progression des intérêts sur crédits acheteurs représente le quart de cette augmentation, due pour le reste, en grande partie, à la hausse des taux d'intérêt sur les placements bancaires, particulièrement aux U.S.A.

Cette vive progression des intérêts sur crédits acheteurs appelle d'ailleurs quelques remarques.

Les banques françaises ont consenti d'importants crédits internationaux pour faciliter les opérations d'exportation des entreprises ; il semble désormais que le développement de ces financements constitue des risques certains pour les établissements prêteurs.

Les banques les plus actives en ce domaine sont les trois nationalisées (Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris), Paribas, la Banque de l'Indochine et de Suez, la Banque de l'Union européenne (1).

La formule du crédit acheteur s'oppose à celle du crédit fournisseur parce que, dans le premier cas, il s'agit d'un prêt à un étranger, alors que dans le second, la facilité est consentie à une entreprise française, dont il est relativement facile d'apprécier la solvabilité en examinant la structure de son bilan.

Outre la défaillance possible de l'emprunteur étranger, le crédit acheteur comporte évidemment, au surplus, un risque politique quand l'opération est conclue avec une entreprise située dans un pays en voie de développement. Mais, normalement, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.) prend à sa charge 95 % du risque, ce qui a incité les banques à s'engager de plus en plus, depuis quelques années, auprès des acheteurs étrangers. Les crédits acheteurs sont accordés à des taux préférentiels, de l'ordre de 7,25 % à 8 % en janvier 1980 ; à ce coût, doit être ajouté celui de la police d'assurance de la C.O.F.A.C.E. (soit 0,50 à 0,85 %). Ils présentent l'avantage de permettre à l'acheteur de négocier séparément le marché industriel et le prêt.

Mais la rigueur de la concurrence internationale a obligé les banques à accorder également des crédits d'accompagnement en

---

(1) La Banque de l'Union européenne a notamment profité des marchés électro-nucléaires obtenus par Creusot-Loire et l'ensemble du groupe Empain-Schneider pour accroître ses crédits à l'exportation.

devises. Initialement, ceux-ci ne finançaient que l'installation du matériel exporté ; progressivement, leur objet s'est étendu, si bien que le crédit acheteur, qui représentait 80 % du financement d'un marché, a vu parfois sa part revenir à 40 %, le complément étant précisément fourni par des crédits en devises, dits « crédits financiers », qui ne sont pas garantis par la C.O.F.A.C.E.

Lorsque, dans une opération, le crédit acheteur ne représente que 40 %, le risque assumé, sans assurance, par la banque augmente dans une forte proportion.

Pour le moment, le montant des crédits financiers est mal connu ; selon certains, il atteindrait déjà la contre-valeur de 40 à 50 milliards de francs.

Une autre raison doit inciter à la prudence : pour accorder ces prêts sur plusieurs années (sept ou dix ans), les banques se procurent des ressources par des emprunts sur le marché des euro-devises, généralement à six mois. L'ampleur de la « transformation » ainsi réalisée peut autoriser des craintes légitimes.

Dans ces conditions, il n'est pas exclu que les banques limitent leurs crédits non garantis par la C.O.F.A.C.E. aux clients des exportateurs français.

Pour l'instant, toutefois, les résultats de cette politique des banques françaises au titre des crédits acheteurs ont procuré, en 1978, plus de 40 % de l'excédent de la ligne « intérêts, dividendes et autres revenus du capital », et encore 30 % en 1979.

Outre cet aspect de leur activité, les banques françaises ont également développé considérablement leur rôle d'intermédiaire sur les euromarchés. Mais la balance des paiements ne permet pas, malheureusement, de chiffrer les revenus tirés de ces opérations : ils sont confondus avec les intérêts que les entreprises versent à l'étranger du fait de leurs emprunts en euromonnaies ; on ne connaît également pas la charge d'intérêts qui résulte des emprunts souscrits par les entreprises françaises.

On sait toutefois que la place de Paris est le troisième marché mondial pour les transactions en eurodevises ; le montant des profits retirés par les banques françaises de leur activité d'intermédiation sur le marché international des capitaux est passé de 473 millions de francs en 1975 à 5.520 millions de francs en 1979.

## *2. Les autres composantes de la ligne (coupons, dividendes, etc.).*

Les autres composantes de la ligne des « intérêts, dividendes et autres revenus du capital » ne présentent pas les mêmes caractéristiques.

Le solde débiteur des « intérêts sur prêts de et à la clientèle » a peu évolué en 1978 par rapport à 1977. Les intérêts nets reçus sur crédits fournisseurs, notamment en provenance d'U.R.S.S., d'Algérie et d'Iran, sont demeurés pratiquement équivalents à ceux de 1977, tandis que les paiements d'intérêts sur les emprunts contractés antérieurement sous forme d'eurocrédits par les résidents n'ont que faiblement progressé.

Mais cette ligne connaît une nette dégradation; les chiffres de 1979 confirment, d'une façon accentuée, cette évolution. La principale cause de cette tendance réside dans le gonflement des emprunts nets contractés par le secteur privé non bancaire, à court et à long terme, notamment entre maisons mères et filiales; mais la hausse des taux d'intérêt a également contribué à cette détérioration.

En second lieu, l'augmentation des recettes perçues sur les valeurs mobilières étrangères acquises par les résidents en 1977 et 1978 n'a pas suffi à contrebalancer l'accroissement des intérêts versés au titre des euro-émissions placées ces dernières années par les entreprises françaises auprès des non-résidents. Aussi, le solde débiteur des coupons et dividendes s'est-il dégradé (491 millions de francs en 1978 contre 119 en 1977).

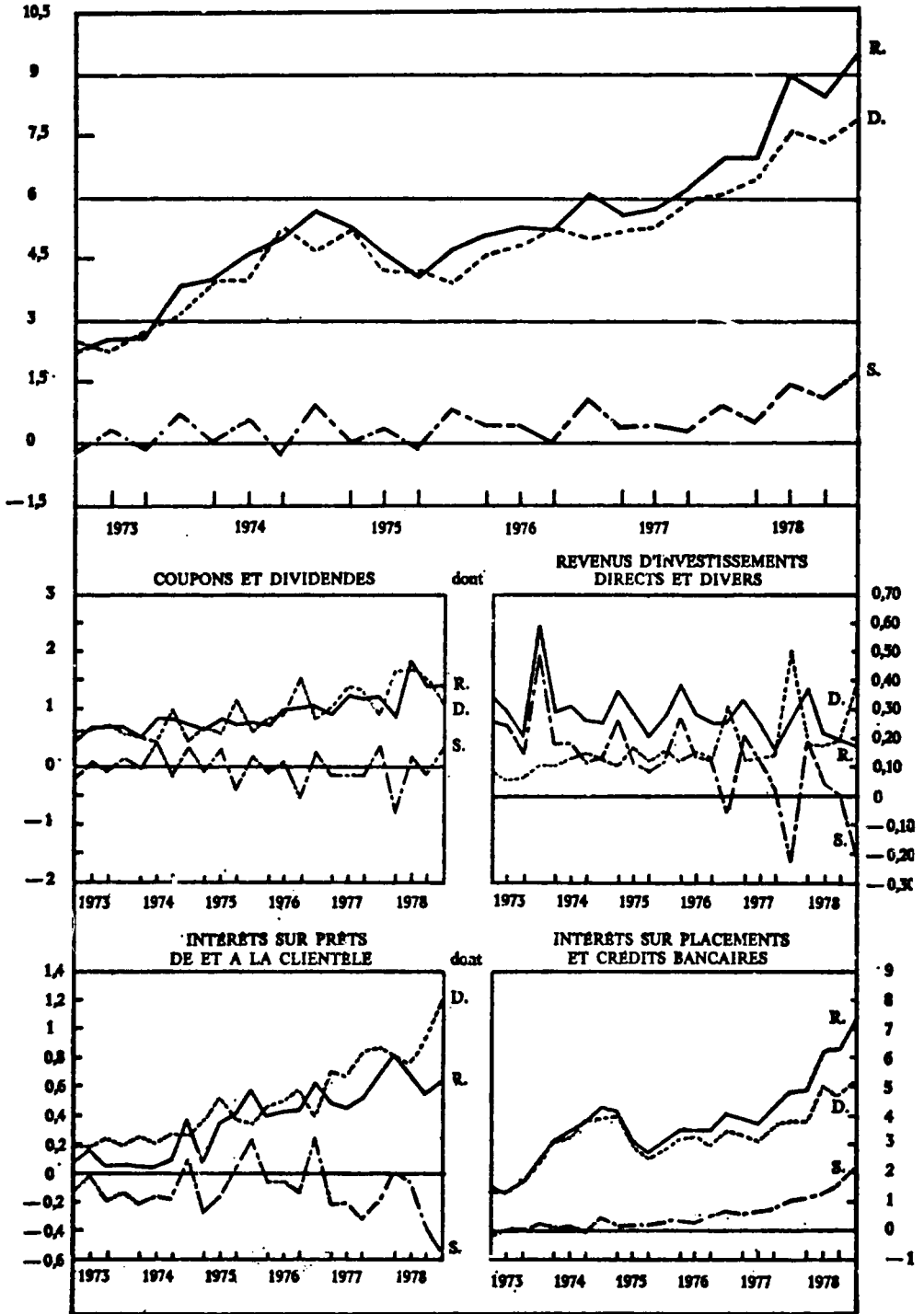
En 1979, toutefois, les valeurs mobilières étrangères massivement acquises par les résidents, soucieux de diversifier leur portefeuille, et attiré par la perspective de gains substantiels sur certains titres étrangers, auraient engendré un flux de recettes de coupons et dividendes supérieur aux dépenses induites par l'endettement antérieurement contracté. Le solde de 1979 traduit ainsi un renversement de tendance (+ 359 millions de francs).

Enfin, les « revenus d'investissements directs » et les « bénéfices réinvestis » enregistrent des mouvements qui semblent assez erratiques et dont l'analyse est rendue délicate par les difficultés statistiques rencontrées dans leur recensement.

**INTÉRÊTS, DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DU CAPITAL**

(En milliards de francs.)

Recettes ——— Dépenses - - - - - Solde - · - · - ·



R. : Recettes - D. : Dépenses - S. : Solde.

e) Enfin, les autres services sont, en 1979, à l'origine de recettes nettes équivalentes à celles de l'année précédente (2.308 millions de francs contre 2.210 millions).

Cette ligne enregistre les règlements afférents à tous les services qui ne sont pas repris à un autre poste. Les dépouillements sont effectués à partir de sept catégories subsidiaires : travaux à façon et petites réparations ; frais bancaires ; redevances cinématographiques ; frais de gestion et fond de roulement ; annulations non commerciales ; loyers et règlements sur marchandises en crédit-bail ; services divers (droits d'auteur ; frais de publicité ; règlements des soldes des comptes de trafic entre les P.T.T. et les administrations postales étrangères ; services financés par des crédits fournisseurs, etc.).

Il apparaît donc que la ligne « autres services » est composée de trois masses distinctes :

- le travail à façon et réparations ;
- les services financés par crédits fournisseurs ;
- un ensemble d'opérations de nature hétérogène généralement regroupées sous l'intitulé « service divers non individualisés ».

En progression rapide en 1976 (+ 22 %) et modérée en 1977 (+ 8 %) le solde positif net de cette rubrique s'est ensuite stabilisé, faisant apparaître au cours des trois derniers exercices un excédent annuel compris entre 2,2 et 2,3 milliards de francs.

### 1. Travail à façon et réparations.

Sont regroupés sous l'intitulé « travaux à façon et réparations » les règlements relatifs aux travaux de transformation, raffinage de pétrole, traitement des métaux, des produits textiles, etc. ainsi que les frais de réparation de petit matériel.

Ces activités ont dégagé, jusqu'en 1978, un solde structurellement déficitaire de 500 millions de francs environ. Au cours des années 1978 et 1979, une certaine amélioration a été constatée. Mais les sommes inscrites à cette ligne sont certainement sous-estimées.

### 2. Les services financés par crédits fournisseurs.

L'inclusion dans la rubrique « autres services » des services financés par crédits fournisseurs résulte de l'impossibilité à laquelle la Banque de France s'est heurtée jusqu'à ce jour pour ventiler ces

opérations entre les diverses lignes de services concernés. Faute de mieux, et à la différence de la pratique suivie pour les « crédits acheteurs », les crédits fournisseurs sur services ont donc fait l'objet d'une imputation globale dans les « autres services ».

Les progrès méthodologiques accomplis récemment ayant permis d'affiner les méthodes de traitement, il sera possible à partir du premier trimestre 1980, d'alléger à due concurrence la ligne « autres services » en imputant les sommes correspondantes dans les rubriques adéquates.

Les montants enregistrés à ce titre, qui représentent en moyenne 10 % de l'ensemble des mises en place de crédits fournisseurs, figurent dans le tableau ci-dessous.

(En millions de francs.)

	1975	1976	1977	1978	1979
Services sur crédits fournisseurs ....	844	1.091	1.590	1.062	1.052
Variation en pourcentage .....	»	+ 29	+ 46	— 33	— 1

A la forte progression constatée entre 1975 et 1977 a succédé, en 1978, une évolution inverse non moins forte suivie, au cours de l'exercice écoulé, d'une stabilisation des mises en place de crédits fournisseurs sur services.

Cette évolution en dents de scie s'explique par le recours plus ou moins important à ce type de financement qui s'est trouvé fortement concurrencé en 1978 et de manière moins vive en 1979 par la procédure des crédits acheteurs. Le tableau ci-dessous indique le montant des mises en place de ces deux formes de crédits à l'exportation au cours des cinq années écoulées.

(En milliards de francs français.)

Mises en place	1975	1976	1977	1978	1979
1. Crédits fournisseurs .....	9.590	11.639	12.642	8.083	12.617
2. Crédits acheteurs .....	7.675	13.340	17.481	24.610	24.291
3. Total .....	17.065	24.979	30.123	32.695	36.908
Pourcentage 1/3 .....	55	47	42	24	34

Le solde positif est d'environ un milliard de francs en 1978.



### 3. Les services divers non individualisés.

Sont regroupés sous cet intitulé :

— les règlements entre la France et l'étranger déclarés dans l'un des codes économiques suivants :

- frais bancaires et agios,
- redevances cinématographiques,
- frais de gestion et de roulement (participation des filiales ou succursales aux frais de gestion de leurs maisons mères et financement des frais de gestion d'établissements contrôlés n'ayant pas de ressources propres — succursales, agences, bureaux, comptoirs...),
- règlements (loyers et soultes) sur contrats de crédit-bail,
- annulations d'opérations non commerciales, c'est-à-dire annulations se rapportant à des règlements initiaux ne figurant pas dans la rubrique « marchandises » ;

— les règlements déclarés comme « services divers » et pouvant relever de l'une des définitions ci-dessous sans qu'une identification soit possible :

- réparation navale,
- réparation aéronautique,
- paiements d'ordre ou en faveur de l'O.R.T.F.,
- droits d'auteur,
- frais et recettes de publicité,
- tous les autres paiements de services ne pouvant être classés dans une autre rubrique.

Le solde positif, égal à 1,6 milliard de francs en 1978, est revenu à 1,4 milliard de francs en 1979.

Parmi toutes ces activités, deux secteurs devraient acquérir, à moyen terme, une grande importance.

1° D'abord, le travail à façon, qui représente actuellement des sommes peu importantes, mais qui pourrait procurer des recettes courantes dans les domaines de l'enrichissement de l'uranium et du retraitement des combustibles, d'un montant global sensiblement équivalent à 4 milliards de francs. Ce résultat ne paraît toutefois pas accessible, pour des raisons techniques, avant 1981-1982 pour l'enrichissement de l'uranium et 1985 pour le retraitement des combustibles.

Le développement prévisible de l'utilisation de l'électricité d'origine nucléaire dans le monde valorisera progressivement la position acquise par la France, qui est l'un des seuls pays à maîtriser l'ensemble du cycle du combustible.

**AUTRES SERVICES**

(Chiffres en millions de francs.)

Rubriques	1975			1976			1977			1978			1979 (9 mois)			1979 (12 mois)
	C	D	S	C	D	S	C	D	S	C	D	S	C	D	S	S (*)
Travail à façon et réparations ....	142	714	— 572	243	517	— 274	517	1.076	— 559	1.119	1.640	— 521	1.119	1.297	— 178	— 300
Services financés par crédits fournisseurs .....	844	»	+ 844	1.091	»	+ 1.091	1.590	»	+ 1.590	1.062	»	+ 1.062	792	»	+ 792	+ 1.052
Services divers non individualisés ..	8.153	6.712	+ 1.421	9.022	7.775	+ 1.247	10.867	9.664	+ 1.203	12.866	11.197	+ 1.669	9.939	8.891	+ 1.048	+ 1.475
— Frais bancaires .....	557	483	+ 74	716	537	+ 179	928	871	+ 57	937	1.021	— 84	780	770	+ 10	»
— Redevances cinématographiques	218	140	+ 78	255	189	+ 66	242	201	+ 41	219	201	+ 18	169	219	— 50	»
— Frais de gestion et fonds de roulement .....	1.786	1.756	+ 30	1.883	1.846	+ 37	2.122	2.379	+ 257	2.376	2.595	— 219	1.554	1.819	+ 135	»
— Crédit bail .....	37	38	— 1	61	56	+ 5	116	67	+ 49	98	76	+ 22	72	107	— 35	»
— Services divers .....	5.221	3.935	+ 1.286	5.851	4.762	+ 1.089	7.082	5.743	+ 1.339	8.921	6.833	+ 2.088	6.723	5.422	+ 1.301	+ 1.945
— Annulations non commerciales ..	314	360	— 46	256	385	— 129	377	403	— 26	315	471	— 156	241	534	— 313	»
Ligne de balance .....	9.119	7.426	+ 1.693	10.356	8.292	+ 2.064	12.974	10.740	+ 2.234	15.047	12.837	+ 2.210	11.830	10.188	+ 1.662	+ 2.225

(\*) Chiffres en partie estimés.

2° En second lieu, les perspectives du développement du marché de l'informatique imposent, à bref délai, une action des pouvoirs publics pour permettre un renforcement de nos sociétés de services et conseils ; de même, comme le constate le Commissariat général du Plan, quels que soient les taux de progression à espérer pour le marché des banques de données, l'intérêt d'une intervention de l'Etat est lié au caractère stratégique du secteur.

Rappelons que les flux de services informatiques sont très mal connus.

Compte tenu de la complexité de ces échanges, il n'est pas inutile de préciser l'évolution des importations et des exportations de matériels informatiques liés aux services. Pour ces matériels qui, eux, sont assez bien appréhendés par les Douanes (1), la balance commerciale a été légèrement excédentaire en 1979 : + 326 millions de francs en termes F.O.B.-F.O.B. Les tableaux reproduits ci-dessous donnent le détail de ces échanges (mais les importations sont recensées C.A.F. et les exportations F.O.B.).

---

(1) Mis à part les flux d'énergie électrique, les statistiques douanières ne saisissent que les objets.

Elles permettent donc très bien de saisir les flux de matériels informatiques (code 84-53 de la nomenclature douanière). En revanche elles sont totalement inopérantes pour la saisie des services et prestations informatiques sans support matériel (flux de données sur lignes téléphoniques ou spécialisées par exemple).

Quand un support matériel existe, il y a bien saisie douanière mais jusqu'ici, elle n'était pas significative : un logiciel est évalué en douane au prix du support (bande magnétique par exemple), un listing d'ordinateur au prix du papier, sans référence à la valeur marchande de ce logiciel ou de ce listing.

Aux termes d'un accord au sein du G.A.T.T., cette situation va changer et, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, la valeur en douane de toute marchandise importée sera constituée par sa valeur transactionnelle, c'est-à-dire le prix réel payé ou à payer.

Encore faudra-t-il que les services douaniers veillent à la réalité des prix facturés et qu'ils aient les moyens de les amender, en cas d'abus flagrant, lors des échanges internes entre firmes apparentées.

Par ailleurs le problème reste sans solutions pour toutes les transactions sans support matériel.

**MATÉRIELS INFORMATIQUES LIÉS AUX SERVICES**

A. — Récapitulation des exportations F.O.B. en milliers de francs.  
Période : année 1979.

Ensembles d'informatique (position douanière 84-53)	Zone franc		Etranger		Total		
	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Doct C.E.E.	Quantité
10-0 Machines analogiques et hybrides du traitement de l'information .....	10.991	33	584.197	2.118	595.188	361.529	2.151
30-0 Unités intégrées opérationnelles comportant au moins une unité centrale et un dispositif entrée-sortie pour dito .....	2.371	50	300.715	3.316	303.086	56.572	3.366
40-0 Unités centrales complètes et processeurs se composant des éléments arithmétiques et logiques et des organes de commande et de contrôle pour dito ..	7.419	141	1.064.260	4.012	1.071.679	829.883	4.153
50-0 Unités de mémoire centrales distinctes pour dito ..	259	3	15.498	147	15.757	6.296	150
61-0 Unités périphériques : unités de mémoire pour dito	5.641	154	471.190	9.850	476.831	141.098	10.004
65-0 Unités périphériques : unités entrée-sortie pour dito .....	24.684	1.228	421.590	29.253	446.274	240.336	30.481
69-1 Autres unités périphériques, y compris les unités de contrôle et d'adaptation, connectables directement ou indirectement à l'unité centrale pour dito	2.147	38	407.319	19.166	409.466	340.685	19.204
91-0 Perforatrices et vérificatrices .....	216	37	7.517	3.527	7.733	3.354	3.564
91-1 Calculatrices .....	450	259	26.834	1.454	27.284	22.438	1.173
99-0 Trieuses et interclasseuses .....	»	»	510	59	510	451	59
99-1 Tabulatrices .....	»	»	315	11	315	47	11
99-3 Machines de mise d'information sur support magnétique sous forme codée .....	224	45	14.462	593	14.686	4.149	638
99-4 Autres machines du traitement de l'information ..	10.633	865	284.114	24.470	294.747	178.791	25.335
84-55/96-0 Pièces détachées pour la position 84-53 ....	11.561		2.453.967		2.465.528	1.589.349	
<b>Total exportation ensembles d'informatique .</b>	<b>76.596</b>		<b>6.052.488</b>		<b>6.129.084</b>	<b>3.774.978</b>	

B. — Récapitulation des importations C.A.F. en milliers de francs.  
Période : année 1979.

Ensembles d'informatique (position douanière 84-53)	C.E.E.		Autres		Total	
	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité
10-0 Machines analogiques et hybrides du traitement de l'information .....	112.592	754	94.370	1.986	206.962	2.740
30-0 Machines intégrées opérationnelles comportant au moins une unité centrale et un dispositif entrée-sortie pour dito .....	72.497	1.737	69.324	2.538	141.821	4.295
40-0 Unités centrales complètes et processeurs se composant des éléments arithmétiques et logiques et des organes de commandes et de contrôle pour dito ..	435.699	5.060	357.191	4.476	792.890	9.536
50-0 Unités de mémoire centrales distinctes pour dito ..	19.430	562	24.033	258	43.463	820
61-0 Unités périphériques : unités de mémoire pour dito	195.330	5.828	272.850	13.606	468.180	19.434
65-0 Unités périphériques : unités entrée et/ou sortie pour dito .....	549.813	44.712	766.043	64.646	1.315.856	109.364
69-1 Autres unités périphériques, y compris les unités de contrôle et d'adaptation, connectables directement ou indirectement à l'unité centrale pour dito	294.007	6.066	253.292	20.181	547.299	26.247
91-0 Perforatrices et vérificatrices .....	10.239	1.997	2.866	207	13.105	2.204
91-1 Calculatrices .....	39.673	1.089	5.936	4.814	45.609	5.903
99-0 Trieuses et interclasseuses .....	623	43	1.439	64	2.062	107
99-1 Tabulatrices .....	92	9	382	36	474	45
99-3 Machines de mise d'information sur support magnétique sous forme codée .....	11.334	774	49.845	1.519	61.179	2.293
99-4 Autres machines du traitement de l'information ..	104.245	39.551	463.671	99.502	567.916	139.053
84-55/96-0 Pièces détachées pour la position 84-53 ....	785.826		1.020.715		1.806.541	
<b>Total importations ensembles d'informatique</b>	<b>2.631.400</b>		<b>3.381.957</b>		<b>6.013.357</b>	

Les statistiques de transferts techniques internationaux (1), élaborées par l'Institut national de la propriété industrielle, sont les suivantes pour 1978 :

(En millions de francs.)

	Recettes	Dépenses	Solde
Grande informatique .....	845	944	— 99
Petite informatique .....	26	14	+ 12
Logiciels .....	10	27	— 17
<b>Total .....</b>	<b>881</b>	<b>985</b>	<b>— 104</b>

Enfin, pour les sociétés de service et conseil en informatique (S.S.C.I.), l'enquête menée par la Direction des industries électroniques et de l'informatique aboutit aux résultats suivants pour 1979 (en millions de francs) :

- Chiffre d'affaires : 5.400 (6.800 estimés pour 1979) ;  
dont :
- filiales étrangères : 660,
- exportations directes : 440.

Cette enquête ne fournit pas actuellement d'informations sur les importations de ces S.S.C.I.

On les évalue généralement autour de 500 millions de francs : la balance serait donc approximativement proche de l'équilibre.

Notons que les S.S.C.I. ont une position critique dans la vente de services sous réseau (temps de traitement, accès des banques de

(1) Ces statistiques visent à saisir la nature et la valeur des échanges techniques internationaux.

Des rubriques sont prévues pour l'informatique. Elles permettent, après certains traitements, d'isoler un poste « grande informatique » (où prédominent très largement les transferts à l'intérieur du groupe I.B.M.), un poste « petite informatique et matériels de bureau » et un poste « logiciels ».

De manière générale cependant, la nomenclature de l'I.N.P.I. est peu précise et il est parfois difficile d'affecter certains transferts, en particulier du fait de l'existence de contrats complexes ou multisectoriels.

Par ailleurs la définition des prestations intellectuelles devant donner lieu à déclaration est, quant à elle, très peu précise : droits d'utilisation ou même vente de logiciels, assistances diverses, peuvent parfois être assimilés à des actes commerciaux ordinaires et donc non déclarés.

On retiendra donc que les statistiques de l'I.N.P.I. ne donnent qu'une idée imparfaite des transferts techniques internationaux, notamment dans le domaine des logiciels où les statistiques sont très incomplètes.

données, etc.), largement dominée par les entreprises américaines. L'insuffisance des structures nationales impose ici l'intervention des pouvoirs publics afin de provoquer la constitution de quelques firmes françaises à taille internationale.

Il existe enfin le secteur des banques de données : il est en plein développement, mais il ne représente à l'heure actuelle qu'une activité très réduite.

Une étude évalue à environ 50 millions de francs le marché français des banques de données en 1979.

Sur ce total, 10 à 20 millions correspondraient à des importations en provenance des Etats-Unis. Mais en 1985 ce marché pourrait être de l'ordre de un milliard de francs.

Un effort ambitieux est donc nécessaire dans le domaine des banques de données.

Le comportement des pouvoirs publics n'incite pas les utilisateurs éventuels à considérer que l'information a une valeur marchande. Si l'Etat ne réagit pas rapidement, le marché sera dominé par des fournisseurs américains, vendant à quelques utilisateurs une information mise en forme aux Etats-Unis.

Comme on l'a précédemment constaté, le problème est ici d'ordre stratégique.

## CONCLUSION

### LES PERSPECTIVES DE NOS ÉCHANGES D'« INVISIBLES »

De 1975 à 1980, les résultats de nos échanges d'« invisibles » ont largement excédé les prévisions du VII<sup>e</sup> Plan. Au moment de l'orientation préliminaire de ce document, un déficit de 8 milliards de francs courants était plausible en 1980 ; le solde devait encore être déficitaire de 7 milliards de francs dans le VII<sup>e</sup> Plan (1) ; l'adaptation du Plan, à l'automne 1978, laissait déjà entrevoir un équilibre ; l'année 1978 se traduisait par un excédent substantiel de 13,7 milliards de francs, revenu toutefois à 13,2 en 1979.

Cette évolution incite à la prudence face à l'interprétation des prévisions.

Il est néanmoins possible de rappeler les principales conclusions des projections assez sensiblement différentes, établies pour la période 1980-1985, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) et par la Banque de France, avant de formuler quelques réflexions d'ordre général sur les perspectives de nos échanges d'invisibles.

---

(1) Certaines projections tendancielles aboutissaient même à un déficit de 14 milliards de francs en francs courants en 1980.

## 1° DES PROJECTIONS OFFICIELLES CONTRADICTOIRES

L'I.N.S.E.E. et la Banque de France ont tenté d'évaluer quelle pourrait être la contribution des invisibles à notre équilibre extérieur en 1985.

Le tableau ci-dessous révèle l'ampleur des divergences entre ces deux organismes :

### PROJECTIONS 1985

(Soldes prévus en milliards de francs courants.)

	Scénario 5 11 de l'I.N.S.E.E. transcrit en termes de balance des paiements			Banque de France
	Crédits	Débits	Soldes	Soldes
Négoce international .....	130,0	123,5	+ 6,5	+ 6,5
Services liés au commerce extérieur (1) .....	66,9	76,5	— 9,6	+ 2,5
Grands travaux et coopération tech- nique .....	41,2	11,1	+ 30,1	+ 38,0
Autres services (2) .....	36,5	33,9	+ 2,6	— 1,5
Voyages .....	27,0	26,3	+ 0,7	+ 15,0
Brevets et redevances .....	2,8	7,3	— 4,5	— 3,0
Transferts liés au travail .....	11,9	36,0	— 24,1	— 14,0
Intérêts et dividendes .....	27,6	22,4	+ 5,2	+ 14,0
Transferts publics .....	43,8	52,8	— 9,0	— 10,0
<b>Invisibles .....</b>	<b>387,7</b>	<b>389,8</b>	<b>— 2,1</b>	<b>+ 47,5</b>

(1) Avec imputation aux services de la sous-évaluation de la correction C.A.F.-F.O.B.

(2) Plus autres transferts privés.

L'I.N.S.E.E. aboutit à un léger déficit, qui contraste avec l'importance du solde positif issu des projections, ligne par ligne, obtenues par la Banque de France à partir de modèles macro-économiques.

Dans le premier cas, l'évolution semble excessivement défavorable ; dans le second, elle paraît surestimer nos possibilités.



L'hypothèse la plus convaincante se situe donc, certainement, à un niveau intermédiaire entre les résultats de ces deux projections contradictoires.

La conjonction des éléments favorables qui ont caractérisé le VII<sup>e</sup> Plan risque de ne plus se reproduire à l'avenir ; une stabilisation de l'excédent à son niveau actuel, en francs constants, représenterait déjà un résultat appréciable.

## 2° DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES A NE PAS SURESTIMER

Les résultats obtenus au titre des invisibles sont, sans nul doute, encourageants.

Mais il serait hasardeux de céder à un certain vertige du succès et de tout miser sur la contribution des invisibles à notre équilibre extérieur.

Pour ne choisir qu'un exemple précis, la publication récente, au début de l'année 1980, du « compte satellite du tourisme » a été l'occasion de souligner que le chiffre d'affaires du tourisme, avec 180 milliards de francs, était supérieur à celui de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture réunis ; qu'il représentait également quatre fois celui de l'aéronautique ; qu'il atteignait 8 % du produit national brut ; et surtout, que 40 % de notre facture pétrolière était couvert par les quelque 30 milliards de francs en devises que nous ont rapportés, en 1979, les touristes, sans prendre en considération les 22 milliards de francs dépensés par les nationaux à l'étranger. L'optimisme est alors de rigueur : le tourisme, selon certains, deviendrait une véritable industrie, créant 40.000 emplois par an, et permettant un gain substantiel de devises.

Mais comment ne pas apercevoir, dans cette opinion, l'expression renouvelée de la recherche éperdue d'une solution à nos difficultés ?

Il y a dix ans, les pouvoirs publics vantaient les mérites de l'« impératif industriel » ; plus récemment, l'agriculture devait être considérée comme le « pétrole vert » de notre pays ; face aux désillusions enregistrées dans ces deux domaines, il ne reste plus que la perspective du secteur tertiaire... (1).

Mais il serait dangereux d'accorder une priorité absolue à un développement de l'excédent de la balance des invisibles, qui conduirait à sacrifier, par suite d'une mauvaise allocation des ressources, la nécessité vitale de l'adaptation de l'industrie française aux exigences de la demande mondiale.

Notre secteur secondaire recèle, en effet, des faiblesses d'ordre structurel qui ne lui permettent pas de surmonter une crise redou-

---

(1) Comment ne pas apercevoir ici les analogies avec la première théorie du « tertiaire » développée, au moment de la crise de 1929, par Allan B. Fisher ? Celui-ci considérait que le « tertiaire » fournirait les moyens de surmonter les difficultés économiques.

table : insuffisance des fonds propres, incapacité à investir, pertes de compétitivité dans certains secteurs...

Dans ces conditions, est-il concevable de chercher à accentuer la part des services dans l'économie française, au moment précis où l'industrie, qui représente une activité vraiment productive pour la collectivité, ne dispose pas d'une situation lui permettant d'assumer les responsabilités qui devraient être les siennes dans le contexte de la nouvelle division internationale du travail ?

D'ores et déjà, deux types d'économies développées doivent être distinguées.

Le « modèle allemand » est fondé sur la puissance industrielle et sur une certaine indifférence vis-à-vis des invisibles.

Le « modèle italien » recherche une contribution maximale des invisibles, et notamment du tourisme, à l'équilibre des paiements extérieurs.

Les différences climatiques, qui peuvent contribuer à expliquer l'évolution divergente des balances touristiques dans ces deux modèles, ne jouent d'ailleurs pas un rôle déterminant. Au sein des « invisibles », figurent également, en effet, les revenus de la main-d'œuvre immigrée, et la R.F.A., pays d'accueil malgré les mesures autoritaires décidées périodiquement pour réduire les effectifs étrangers, s'oppose à l'Italie pays dont le niveau de production ne permet pas d'employer un nombre important de travailleurs.

L'économie française occupe une position intermédiaire entre ces deux modèles : au contraire de l'Italie, les sorties provoquées par la main-d'œuvre immigrée coexistent avec un excédent touristique ; la situation est exactement inverse avec la R.F.A. (un solde positif, enregistré au titre des « voyages », voisine avec des transferts de salaires).

Notre stratégie doit donc cesser d'être dictée par des choix illusoires.

A ce sujet, il convient de prendre conscience de la vulnérabilité d'un commerce extérieur dépendant à l'excès des échanges d'« invisibles ».

N'oublions pas, en effet, que, pendant longtemps, la France a déjà connu l'expérience d'un pays qui vivait de ses rentes, en finançant son déficit commercial par les revenus tirés de ses investissements à l'étranger. Il en était résulté une certaine absence de dynamisme industriel et une sclérose des structures économiques. L'institution de la Communauté économique européenne, en stimulant la concurrence, a contribué à modifier cette situation ; surtout après 1958, il a fallu compenser, par les excédents commerciaux, le déficit des invisibles.

La forte augmentation du prix du pétrole, qui a imposé, à partir de 1973-1974, une charge très lourde pour nos échanges de marchandises, a désormais conféré une autre signification à l'évolution des services, qui doivent maintenant participer à l'amélioration de nos comptes extérieurs, sans doute en procurant des devises, mais également en exerçant indirectement un effort d'entraînement sur les ventes de produits agricoles et industriels ; il est d'ailleurs intéressant de constater que les activités tertiaires nécessitent moins d'importations que l'industrie : la part des produits achetés à l'étranger dans leur consommation intermédiaire est faible (5 à 8 % au lieu de 14 % pour l'ensemble de l'économie).

L'amélioration récente du solde des « invisibles » représente donc une donnée positive.

Mais les pouvoirs publics doivent prendre conscience de la fragilité des résultats ainsi obtenus. Trop souvent, les services correspondent à des activités dont l'évolution est tributaire du contexte politique international ; le tourisme peut être influencé par l'apparition de conflits ; les grands travaux dépendent étroitement de commandes suscitées ou décidées par les Etats ; l'avenir des transports est subordonné aux courants d'échange qui peuvent se tarir sous l'effet d'un nouveau regain de protectionnisme...

Une consolidation en francs constants des résultats obtenus pendant le VII<sup>e</sup> Plan constituerait donc déjà une évolution satisfaisante. Les résultats de l'année 1979 révèlent d'ailleurs que cet objectif ne sera pas facilement atteint : l'excédent a régressé d'une année à l'autre.

## ANNEXE

### L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE DE 1977 A 1979

Selon la Banque de France, le placement rémunéré des avoirs officiels de change explique en partie le revirement de situation de la rubrique « opérations gouvernementales » de la balance des invisibles.

Les réserves officielles de change de la France ont, en effet, considérablement augmenté au cours des deux dernières années 1978 et 1979.

En 1978, les réserves nettes de change ont augmenté de 9,4 milliards de francs pour atteindre un montant de 55 milliards de francs en fin d'exercice (au lieu de 46 milliards en fin d'exercice 1977), soit une augmentation de 20 %.

En 1979, ces réserves ont augmenté de 6,8 milliards de francs pour atteindre un montant de 62 milliards de francs en fin d'année, soit une augmentation de 12 % par rapport au niveau atteint au 31 décembre 1978.

L'augmentation des réserves nettes de change de la France a donc été moins forte en 1979 qu'en 1978. Ce léger ralentissement se retrouve quand on compare le nombre de mois d'importations totales que représentent les réserves nettes de change de la France. Si, en 1978, elles permettaient de couvrir 1,7 mois d'importations totales, en 1979, elles ne représentaient plus que 1,5 mois.

Cette évolution mérite d'être analysée à travers les différents postes de réserves de change. Il convient également de préciser les méthodes retenues par les différents Etats, pour la comptabilisation de ces différents postes.

#### I. — L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE

Depuis l'entrée en vigueur du Système monétaire européen, le 22 mars 1979, la présentation de la situation de la Banque de France a été modifiée.

A l'actif, qui retrace les réserves brutes de change, aux trois postes : « or », « disponibilités à vue à l'étranger » et « avances au Fonds de stabilisation des changes », un quatrième, intitulé « Ecus », a été ajouté. La Banque inscrit à ce quatrième poste la valeur en francs des Ecus reçus en contrepartie du dépôt, auprès du Fonds européen de coopération monétaire (F.E.C.O.M.), de 20 % de nos réserves brutes en or et en dollars. Elle y impute aussi la valeur en francs des Ecus acquis ou versés au titre des règlements intracommunautaires et des intérêts afférents à ces opérations.

Une nouvelle rubrique de l'actif « or et autres actifs à recevoir du F.E.C.O.M. » exprime la contre-valeur en francs des réserves déposées au F.E.C.O.M. par prélèvement sur les postes « or » et « disponibilités à vue à l'étranger ».

Les écritures comptables liées au fonctionnement du Système monétaire européen et la réévaluation des avoirs en or sont principalement à l'origine de l'augmentation des réserves de change de la France précédemment constatée.

En 1978, l'évolution de l'encaisse-or expliquait 58 % de la variation des réserves brutes de change de la France (+ 14,8 milliards de francs par rapport à + 25,2 milliards de francs). En 1979, elle n'expliquait plus que 37 % de cette variation (+ 44,6 milliards de francs par rapport à + 117,7 milliards).

Cette diminution de la part relative de l'encaisse-or, en 1979, se justifie par la mise en place du S.M.E. En effet, au cours de l'exercice 1979, le dépôt initial auprès du F.E.C.O.M. du cinquième des avoirs en or et en dollars a représenté une contre-valeur de 25,6 milliards sur la base des cours d'évaluation appliqués par la Banque au 31 décembre 1978. Les deux réévaluations semestrielles ont porté cette contre-valeur à 41,5 milliards de francs.

Au passif du bilan, il convient de relever l'augmentation constatée en 1978 et en 1979, de la réserve de réévaluation des avoirs publics en or.

Cette rubrique enregistre la contrepartie des variations qui affectent, lors des réévaluations semestrielles, la valeur des avoirs en or de la Banque et du Fonds de stabilisation des changes et, depuis le 30 juin 1979, celle de la partie des réserves en or déposée contre Ecus auprès du F.E.C.O.M. Le montant de cette réserve est passé de 59 milliards de francs en 1977 à 152 milliards fin 1979, soit + 259 %.

Ce pourcentage éclaire la place importante que prennent les réévaluations semestrielles que pratique la Banque, dans l'évolution des réserves nettes de change de la France, au cours des dernières années.

C'est pourquoi il convient de préciser les méthodes de comptabilisation des avoirs inscrits au bilan de la Banque centrale.

## II. — LES METHODES DE COMPTABILISATION DES RESERVES DE CHANGE

Depuis janvier 1975, la France applique la réévaluation semestrielle de ses avoirs en or. Au 30 juin et au 31 décembre, la comptabilisation de ses avoirs est révisée, pour tenir compte de l'évolution des cours sur les marchés. L'or est évalué selon la moyenne des cours enregistrés durant les trois derniers mois de chaque semestre sur le marché de Londres, quotidiennement convertis en francs sur la base du cours moyen du dollar à Paris : c'est ainsi qu'au 31 décembre 1979, le kilo d'or fin était retenu, dans la situation de la Banque de France, pour 54.321 F (au lieu de 29.535 F au 31 décembre 1978).

En revanche, les devises sont comptabilisées sur la base du dernier cours semestriel coté sur le marché de Paris.

Pour les Ecus, la Banque réévalue semestriellement ses réserves sur la base du dernier cours communiqué par les services de la C.E.E.

La méthode de comptabilisation de l'encaisse-or appliquée par la Banque de France est loin de faire l'unanimité parmi les Neuf. Il existe, en effet, six façons de comptabiliser l'or au sein de la C.E.E.

Depuis août 1978, la Banque des Pays-Bas évalue son encaisse-or à 70 % du prix moyen annuel le plus bas observé pendant les trois ans qui précèdent la date de réévaluation.

La Banque d'Italie, pour sa part, comptabilise ses réserves en or à 85 % des cours officiels de Londres observés pendant les trente jours ouvrables qui précèdent le calcul.

Le Trésor britannique évalue les avoirs en or sur la base de la moyenne des cours quotidiens du premier trimestre de l'année, diminuée de 25 %.

Les autres banques centrales de la Communauté européenne, à savoir la Bundesbank, la Banque nationale de Belgique, la Banque du Danemark et la Banque d'Irlande, s'en tiennent à la formule retenue à Washington : l'or est évalué à raison de 35 D.T.S. l'once et converti en dollars et en monnaies nationales selon le cours du Droit de tirage spécial. Cette méthode est aussi celle des banques centrales des trois pays candidats au Marché commun (Grèce, Espagne, Portugal).

Enfin, le F.E.C.O.M. évalue ses avoirs en or selon les cours de Londres des dix derniers mois, dont il convertit la moyenne en Ecus.

La méthode de calcul retenue par la France a le mérite de correspondre à un souci de réalisme : l'or est décompté à un prix proche de celui du marché. Toutefois, la conversion en francs du cours constaté sur le marché de Londres par l'intermédiaire du cours du dollar sur le marché de Paris peut conduire, en période de faiblesse du dollar, à une surévaluation relative de l'encaisse-or.

TABEAU 1

ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE  
DE 1977 A 1978

(En millions de francs.)

Postes du bilan	Montants en fin d'exercice		Variations
	1977	1978	
<b>Actif.</b>			
Or .....	78.842	93.670	+ 14.828
Disponibilités à vue à l'étranger .....	20.600	33.026	+ 12.426
Avances au Fonds de stabilisation des changes ..	10.813	8.845	— 1.968
— Concours au F.M.I. .	4.312	2.594	— 1.718
— Acquisitions de D.T.S. ....	1.335	1.561	+ 226
— Autres opérations ...	5.166	4.690	— 476
<b>Total : or et créances sur l'étranger</b>	<b>110.255</b>	<b>135.541</b>	<b>+ 25.286</b>
<b>Passif.</b>			
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères .....	792	2.241	+ 1.449
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes - Contrepartie des allocations de D.T.S.	2.773	2.643	— 130
Dépôts en devises des banques et institutions étrangères .....	1.525	1.283	— 242
<b>Total : comptes créditeurs extérieurs</b>	<b>5.090</b>	<b>6.167</b>	<b>+ 1.077</b>
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	59.053	73.822	+ 14.769
<b>Total du passif ...</b>	<b>64.143</b>	<b>79.989</b>	<b>+ 15.846</b>
<b>Solde .....</b>	<b>46.112</b>	<b>55.552</b>	<b>+ 9.440</b>

TABLEAU 2

**ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE  
DE 1978 À 1979**

(En millions de francs.)

Postes du bilan	Montants en fin d'exercice		Variations
	1978	1979	
<b>Actif.</b>			
Or .....	93.670	138.356	+ 44.686
Disponibilités à vue à l'étranger .....	33.026	29.873	— 3.153
Ecus .....	»	32.990	+ 32.990
Avances au Fonds de stabilisation des changes .	8.845	10.506	+ 1.661
— Concours au F.M.I.	2.594	2.632	+ 38
— Acquisition de D.T.S. ....	1.561	3.431	+ 1.870
— Autres opérations ..	4.690	4.443	— 247
<b>Total : Or et créances sur l'étranger .....</b>	<b>135.541</b>	<b>211.725</b>	<b>+ 76.184</b>
Or et autres actifs de réserve à recevoir du F.E.C.O.M. ....	»	41.533	+ 41.533
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>135.541</b>	<b>253.258</b>	<b>+ 117.717</b>
<b>Passif.</b>			
Comptes créditeurs extérieurs .....	6.167	5.799	— 368
— Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	2.241	2.155	— 86
— Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes - Contrepartie des allocations D.T.S. ....	2.643	3.644	+ 1.001
— Dépôts en devises des banques et institutions financières .	1.283	»	— 1.283
Ecus à livrer au F.E.C.O.M. ....	»	32.189	+ 32.189
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	73.822	152.935	+ 79.113
<b>Total du passif ...</b>	<b>79.989</b>	<b>190.923</b>	<b>+ 110.934</b>
<b>Solde .....</b>	<b>55.552</b>	<b>62.335</b>	<b>+ 6.783</b>